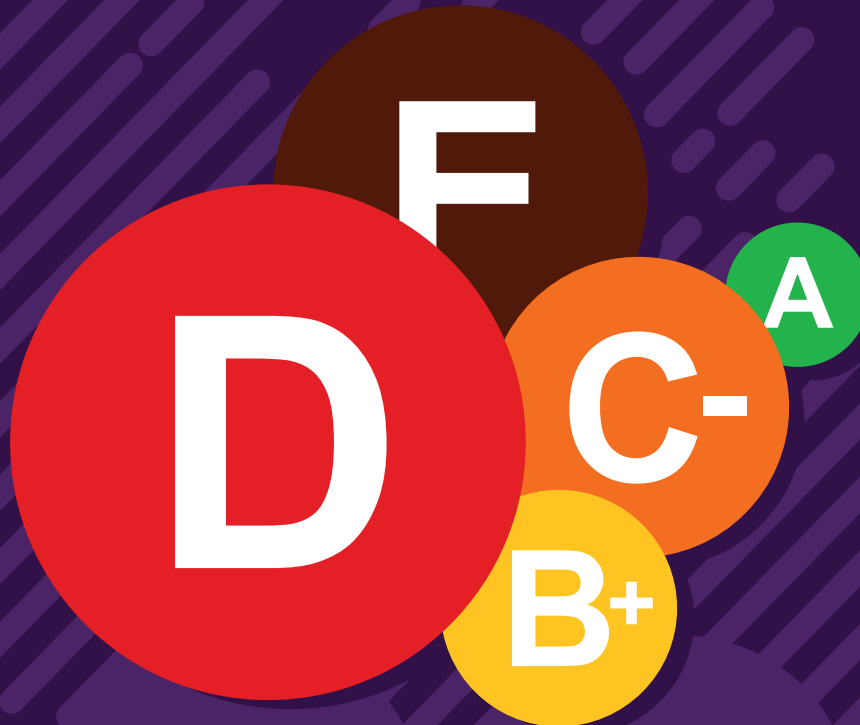




Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2020

FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

Les Fiches de rendement sur la pauvreté de cette année montrent que la situation est urgente, mais qu'un changement est possible.

Un Canada fort et résilient ne peut exister que si tout le monde a les moyens de se procurer la nourriture et les produits essentiels dont il a besoin pour réaliser tout son potentiel.

Les données présentées dans le présent rapport mettent en évidence les enjeux les plus urgents auxquels est confronté le Canada, notamment les logements inabordables et les revenus qui ne couvrent plus le coût de la vie, qu'ils proviennent d'aides sociales ou d'un emploi.

Mais avant tout, ce rapport offre aux gouvernements une feuille de route ambitieuse et pratique pour s'attaquer aux problèmes systémiques les plus importants qui aggravent les niveaux de pauvreté et pour contribuer à les réduire à court et à long terme. Il s'agit d'abord de reconnaître que le Canada n'est pas confronté à un resserrement économique temporaire, mais qu'il se trouve au cœur d'une mutation durable qui appelle des réformes fondamentales du marché du travail, du marché du logement, du filet de sécurité sociale et de la manière dont l'insécurité alimentaire est abordée dans les régions nordiques.

Fondamentalement, la crise de l'insécurité alimentaire au Canada est devenue un enjeu national qui nécessite une attention urgente.

TABLE DES MATIÈRES

2026

FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ 2026

Reconnaissance territoriale	7
Introduction	8

CANADA 11

FICHE DE RENDEMENT	12
Expérience de la pauvreté	13
Indicateurs de la pauvreté	14
Indice de défavorisation matérielle	15
Progrès législatifs	15
Contexte et orientations politiques	18
Recommandations politiques	20

COLOMBIE-BRITANNIQUE 26

FICHE DE RENDEMENT	27
Expérience de la pauvreté	28
Indicateurs de la pauvreté	29
Indice de défavorisation matérielle	29
Progrès législatifs	30
Contexte et orientations politiques	31
Recommandations politiques	32

ALBERTA 34

FICHE DE RENDEMENT	35
Expérience de la pauvreté	36
Indicateurs de la pauvreté	37
Indice de défavorisation matérielle	38
Progrès législatifs	38
Contexte et orientations politiques	39
Recommandations politiques	41

TABLE DES MATIÈRES



SASKATCHEWAN	43
FICHE DE RENDEMENT	44
Expérience de la pauvreté	45
Indicateurs de la pauvreté	46
Indice de défavorisation matérielle	46
Progrès législatifs	47
Contexte et orientations politiques	48
Recommandations politiques	50
MANITOBA	52
FICHE DE RENDEMENT	53
Expérience de la pauvreté	54
Indicateurs de la pauvreté	55
Indice de défavorisation matérielle	55
Progrès législatifs	56
Contexte et orientations politiques	57
Recommandations politiques	59
ONTARIO	61
FICHE DE RENDEMENT	62
Expérience de la pauvreté	63
Indicateurs de la pauvreté	64
Indice de défavorisation matérielle	64
Progrès législatifs	65
Contexte et orientations politiques	67
Recommandations politiques	68
QUÉBEC	70
FICHE DE RENDEMENT	71
Expérience de la pauvreté	72
Indicateurs de la pauvreté	73
Indice de défavorisation matérielle	73
Progrès législatifs	74
Contexte et orientations politiques	75
Recommandations politiques	77

TABLE DES MATIÈRES



NOUVEAU-BRUNSWICK 79

FICHE DE RENDEMENT	80
Expérience de la pauvreté	81
Indicateurs de la pauvreté	82
Indice de défavorisation matérielle	82
Progrès législatifs	83
Contexte et orientations politiques	84
Recommandations politiques	85

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD 87

FICHE DE RENDEMENT	88
Expérience de la pauvreté	89
Indicateurs de la pauvreté	90
Indice de défavorisation matérielle	90
Progrès législatifs	91
Contexte et orientations politiques	92
Recommandations politiques	94

NOUVELLE-ÉCOSSE 95

FICHE DE RENDEMENT	96
Expérience de la pauvreté	97
Indicateurs de la pauvreté	98
Indice de défavorisation matérielle	98
Progrès législatifs	99
Contexte et orientations politiques	100
Recommandations politiques	102

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR 104

FICHE DE RENDEMENT	105
Expérience de la pauvreté	106
Indicateurs de la pauvreté	107
Indice de défavorisation matérielle	107
Progrès législatifs	108
Contexte et orientations politiques	109
Recommandations politiques	111

TABLE DES MATIÈRES

2026

YUKON 113

FICHE DE RENDEMENT	114
Expérience de la pauvreté	115
Indicateurs de la pauvreté	116
Indice de défavorisation matérielle	116
Progrès législatifs	117
Contexte et orientations politiques	117
Recommandations politiques	120

TERRITOIRES DU NORD-OUEST 122

FICHE DE RENDEMENT	123
Expérience de la pauvreté	124
Indicateurs de la pauvreté	125
Indice de défavorisation matérielle	125
Progrès législatifs	126
Contexte et orientations politiques	127
Recommandations politiques	128

NUNAVUT 130

FICHE DE RENDEMENT	131
Expérience de la pauvreté	132
Indicateurs de la pauvreté	133
Indice de défavorisation matérielle	134
Progrès législatifs	134
Contexte et orientations politiques	136
Recommandations politiques	138

À PROPOS DE CE RAPPORT

Méthodologie	140
Auteurs	143
À propos de Banques alimentaires Canada	143

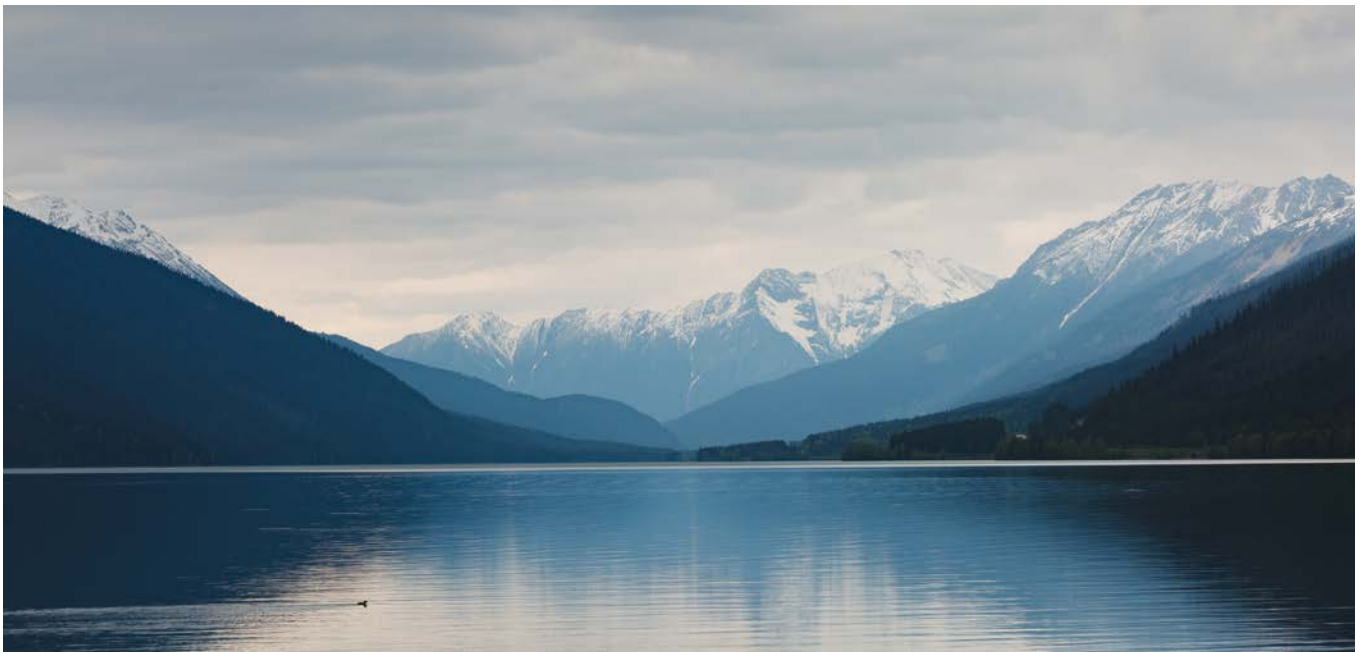
RECONNAISSANCE TERRITORIALE

2026

Banques alimentaires Canada, qui soutient un réseau de banques alimentaires et d'organismes communautaires s'étendant entre trois océans, reconnaît que ses activités sont exercées sur les territoires traditionnels des peuples autochtones qui ont pris soin de ces terres, que nous appelons maintenant le Canada, depuis des temps immémoriaux.

Nous reconnaissons que bon nombre d'entre nous sommes des colonisateurs et que ces terres sur lesquelles nous vivons, travaillons, échangeons et voyageons sont assujetties à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations en vertu de traités modernes, de territoires non cédés et non abandonnés, ou de territoires traditionnels desquels les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont été déplacés.

Nous nous engageons à décoloniser et à démanteler les systèmes d'oppression qui ont dépossédé les peuples autochtones de leurs terres, y compris les terres sur lesquelles nous exerçons nos activités, et qui les ont privés de leur droit à l'autodétermination.



INTRODUCTION

2026

Un changement structurel

Nous traversons une période de grande incertitude économique marquée par l'instabilité mondiale, la hausse de l'inflation, l'évolution de la dynamique commerciale et un marché du travail en évolution.

Ces pressions ne créent pas seulement de nouveaux enjeux; elles exposent et intensifient des faiblesses structurelles de longue date dans la gestion de l'aide apportée aux personnes pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Pour bâtir un Canada fort, nous devons reconnaître que l'insécurité alimentaire et la pauvreté ne sont pas simplement des réponses temporaires à des périodes de turbulences; elles représentent les échecs d'une fondation de soutien social qui ne parvient plus à soutenir un pays fort et résilient. Le système s'est brisé et une reconstruction structurelle audacieuse s'impose.

Un changement fondamental s'est opéré au Canada. Un quart de la population est en situation d'insécurité alimentaire. Il s'agit d'une personne sur quatre qui a du mal à accéder à la nourriture dont elle a besoin pour être en bonne santé. Cette forte hausse de l'insécurité alimentaire n'est pas surprenante pour le réseau des banques alimentaires, qui a vu la demande augmenter d'année en année, et le nombre de visites doubler dans tout le pays depuis 2020. Un pays ne peut être fort et résilient lorsqu'une si grande proportion de sa population a du mal à satisfaire ses besoins essentiels.

Travailler fort. Manger à peine.

Les données du présent rapport révèlent une tendance évidente dans l'ensemble du pays : trop de personnes ont des revenus qui ne correspondent pas au coût de la vie. D'une part, un emploi ne suffit plus à garantir une voie sûre vers la stabilité. Il est devenu plus difficile de faire face à l'augmentation des coûts, même pour les personnes ayant un emploi; celles-ci représentent aujourd'hui un client des banques alimentaires sur cinq.



D'autre part, les emplois sont plus rares : on compte près de trois personnes sans travail pour une offre d'emploi. Le taux de chômage global s'est stabilisé au-dessus de 6 % à l'échelle nationale, après une augmentation soutenue au cours des deux dernières années, sans retour à la situation antérieure. Le taux de chômage chez les jeunes a atteint 13,8 % en mars 2026, soit l'un des niveaux les plus élevés depuis des décennies.

Les systèmes de soutien du revenu au Canada ne sont pas adaptés à ces réalités. L'assurance-emploi doit servir de stabilisateur pendant les périodes de perte d'emploi, mais trop de travailleurs n'y ont pas accès, en particulier les jeunes et les personnes occupant des emplois précaires. Les gouvernements ont, à plusieurs reprises, introduit des mesures temporaires en réponse aux chocs économiques, mais le système sous-jacent n'a pas été entièrement modernisé depuis des décennies. Par conséquent, l'assurance-emploi ne fournit pas toujours un soutien adéquat ou en temps opportun lorsque les personnes en ont le plus besoin.

INTRODUCTION

2026

Pour ceux et celles qui ne peuvent accéder au travail ou à l'assurance-emploi, l'aide sociale provinciale vise à fournir une dernière ligne de défense. Malheureusement, elle a pris un retard considérable. La proportion de bénéficiaires déclarant que les prestations sont insuffisantes est passée de 45,9 % en 2023 à 66 % en 2026, et ce pourcentage est encore plus élevé dans des provinces comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Malgré des augmentations modestes, aucune province n'a suivi le rythme de l'augmentation du coût des produits essentiels, laissant les bénéficiaires bien en dessous du seuil de pauvreté. Il ne s'agit pas d'une lacune marginale, mais d'un système qui n'assure plus un niveau de sécurité de base.

Difficulté à joindre les deux bouts

Les ménages consacrent aujourd'hui en moyenne 56 % de leurs revenus aux coûts fixes, autres que le logement. En tenant compte du logement, on constate que les ménages à faibles revenus consacrent plus de 100 % de leurs dépenses aux produits essentiels.

Depuis 2021, le coût de la nourriture et du logement a augmenté d'environ 30 %. Les revenus et les prestations n'ont pas suivi le rythme de cette augmentation. Les gouvernements ont mis en place une série de mesures en faveur de l'abordabilité, mais celles-ci ne sont pas parvenues à augmenter les revenus dans des proportions suffisantes pour combler les écarts.

Le logement est au cœur de cette crise. Aujourd'hui, quatre Canadiens sur dix consacrent plus de 30 % de leurs revenus au logement. Même si les prix n'augmentent plus aussi rapidement, ils n'ont toutefois pas baissé, et se sont plutôt stabilisés à un niveau profondément inabordable. En Colombie-Britannique, la moitié des habitants vivent dans des logements inabordables. Même dans les provinces où la situation s'est quelque peu améliorée, comme le Manitoba, le logement continue de peser lourdement sur le budget des ménages. Pour de nombreuses personnes, les dépenses liées au logement et aux autres besoins essentiels ne laissent que peu de place pour absorber un éventuel choc financier.



INTRODUCTION

2026

Optimisme prudent

Malgré l'ampleur des défis, les Fiches de rendement sur la pauvreté de Banques alimentaires Canada en 2026 soulignent également les raisons d'un optimisme prudent. Nous sommes encouragés par le fait que les politiques que nous avons demandées dans nos rapports de 2024 et 2025 se sont concrétisées, et ont contribué à ralentir l'aggravation de la pauvreté au Canada.

Parmi les faits marquants, citons les progrès réalisés en matière de déclaration automatique des revenus, l'introduction de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, l'expansion des soins dentaires, les investissements dans les services de garde d'enfants et le renforcement continu de l'Allocation canadienne pour enfants.

Les investissements importants réalisés dans le Nord représentent également une occasion générationnelle de remédier à des inégalités profondes et persistantes, à condition que ces investissements soient mis en œuvre dans le cadre d'un véritable partenariat et qu'ils soient axés sur les priorités des communautés nordiques.

Nous avons également observé des signes positifs dans des provinces comme le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres, qui ont mis en œuvre plusieurs de nos recommandations au cours des dernières années, ce qui a permis d'améliorer l'expérience vécue par les personnes en situation de pauvreté. Nous demandons instamment à ces provinces de poursuivre sur cette lancée et aux autres provinces de faire de même.



Bâtir ensemble

Tous les ordres de gouvernement doivent faire leur part pour construire un Canada plus fort et plus résilient. Un Canada où personne ne souffre de la faim, où nous soutenons et prenons soin des plus vulnérables, et où chaque personne dispose des ressources essentielles dont elle a besoin pour vivre avec dignité et participer pleinement à la vie de sa communauté.

Les données de ce rapport fournissent aux gouvernements une feuille de route qui les aide, à court et à long terme, à s'attaquer aux problèmes systémiques. Les travailleurs ont besoin d'un système qui les soutient sur le marché du travail actuel. Les Canadiens et les Canadiennes ont besoin d'options de logement qui leur permettent de finir le mois avec suffisamment d'argent pour bâtir une vie dans laquelle ils peuvent s'épanouir. Les personnes qui ne peuvent pas travailler nécessitent un soutien qui leur permet de couvrir leurs besoins les plus fondamentaux. Ces politiques, et bien d'autres, peuvent inverser le cours des choses en ce qui concerne les notes figurant dans le présent rapport et la résilience de notre pays dans son ensemble.

Il n'existe aucune solution politique miracle, mais ce projet fournit une feuille de route vers un Canada plus fort et plus résilient à l'avenir.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2020

CANADA



D EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	39 %	C+	C	D+	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	42 %	F	F	F	D-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	24 %	F	F	F	D
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	66 %	F	F	F	D
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	55,9 %	C	D+	C-	C-

F MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,1 %	F	F	F	D+
Taux de chômage	6,7 %	F	F	D-	D+
Taux d'insécurité alimentaire	24,0 %	F	F	F	C

B- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	19 %	B-	C+	D-	-
Niveau de vie inadéquat	28 %	B-	B-	D+	-

C PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	C	C	D	-



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Canada a obtenu un D+ en 2026, principalement en raison d'une forte détérioration des perceptions quant à la suffisance du soutien gouvernemental, combinée à des pressions soutenues sur l'abordabilité.

- **Abordabilité du logement :** En 2026, 42 % des Canadiens consacraient 30 % ou plus de leur revenu au logement. En 2023, ce chiffre s'élevait à 36 %. Il a bondi à 43,6 % en 2024 et est demeuré à près de 40 % depuis. Les données suggèrent un choc en matière d'abordabilité suivi d'un enracinement.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement :** Les Canadiens ont consacré un peu moins de 56 % de leur revenu aux coûts fixes en 2026. Ce chiffre est essentiellement le même depuis 2023. Les variations d'une année à l'autre ont été minimes, ce qui indique une pression constamment élevée en raison des coûts des produits essentiels.
- **Accès aux soins de santé :** La proportion de personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins a augmenté de façon constante, passant d'environ 19 % en 2023 à 24 % en 2026.
- **Situation moins bonne que l'an dernier :** À l'échelle nationale, la proportion de personnes affirmant être dans une moins bonne situation que l'an dernier est passée d'environ 43 % en 2023 à 44 % en 2024, avant de baisser à 39 % en 2026. Cela indique une certaine atténuation des difficultés perçues, mais les niveaux demeurent élevés.

- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : C'est le changement le plus clair et le plus préoccupant. La proportion de personnes qui reçoivent un soutien gouvernemental et qui le jugent inadéquat a fortement augmenté, passant de 45,9 % en 2023 à 65 % en 2025, et augmentant de nouveau à 66 % en 2026. Il s'agit d'une détérioration soutenue et importante qui indique une croissance rapide des besoins non satisfaits et une baisse de la confiance dans les systèmes de soutien du revenu à l'échelle nationale.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Canada a obtenu une note globale de F dans la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note provinciale la plus élevée (C), tandis que le tableau national reflète un faible rendement global pour l'ensemble des indicateurs, sans signe d'amélioration notable au cours des dernières années.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), le taux de pauvreté national est de 11,1 %, ce qui reflète une augmentation marquée par rapport au taux de référence de 7,4 % de 2023. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas parmi les provinces, à 7 %, tandis que le Nunavut enregistre le taux le plus élevé au pays, à 31,7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : À l'échelle nationale, les données sur l'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté ne sont pas disponibles sous la forme d'un chiffre unique comparable. Parmi les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté, tandis que la Nouvelle-Écosse enregistre les plus faibles résultats avec seulement 30,9 %.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : À l'instar de l'aide sociale, il n'existe pas de chiffre national unique pour l'aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté. Parmi les provinces, Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, à 74,1 %, tandis que l'Alberta enregistre le taux le plus bas, à 38,7 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage national au Canada est de 6,7 %, en hausse par rapport au taux de 5 % enregistré en 2023. La Saskatchewan a le taux de chômage provincial le plus bas, à 5 %, tandis que Terre-Neuve-et-Labrador enregistre le taux le plus élevé parmi les provinces, à 9,5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 24 % des personnes au Canada vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, un chiffre profondément troublant qui représente près d'un Canadien sur quatre. Le Québec enregistre le taux provincial le plus bas, à 18 %, tandis que le Nunavut enregistre un taux alarmant de 56,4 %.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Le Canada a obtenu un B- pour la privation matérielle en 2026.

Cette note représente une amélioration par rapport au C+ obtenu en 2025 et reflète une tendance nationale positive continue.

La privation grave a légèrement diminué à 19 %, et la privation modérée s'est stabilisée à 28 %. Les données suggèrent que les difficultés les plus graves se sont atténuées et que les privations globales ne s'aggravent pas. À l'échelle du pays, les niveaux de privation matérielle se sont stabilisés en 2026, mais ils demeurent élevés. La privation matérielle a considérablement diminué au Manitoba et au Québec, mais a fortement augmenté en Nouvelle-Écosse.

Dans l'ensemble, les résultats nationaux en matière de privation matérielle indiquent des progrès modestes entre 2024 et 2025, mais peu de changement au cours des 12 derniers mois. Cela indique que la privation matérielle persiste.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Abordabilité et coût de la vie

- Mise en place de mesures visant à **réduire les coûts financiers du quotidien**, notamment un plafond à 10 \$ des frais d'insuffisance de fonds, qui auparavant pouvaient atteindre 50 \$, l'amélioration des comptes bancaires à faible coût ou sans frais, ainsi qu'un accès plus rapide aux fonds déposés. Ces changements devraient bénéficier aux ménages vivant de paie en paie.
- Réduction du **taux marginal d'imposition sur le revenu des particuliers** le plus bas, passant de 15 % à 14 %, à compter de juillet 2025. Cette mesure devrait profiter à près de 22 millions de Canadiens. La plus grande part de l'allègement fiscal devrait être accordée aux contribuables des tranches d'imposition inférieures.
- Annonce de l'**allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels**, une recommandation politique clé de Banques alimentaires Canada, un programme quinquennal de 12,4 milliards de dollars qui fournira jusqu'à 950 \$ pour les personnes seules et 1 890 \$ pour les familles de quatre personnes par année, par l'entremise du système fiscal. Douze millions de Canadiens à faible revenu devraient bénéficier de ce programme.
- Renouvellement du financement du **Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt** pendant trois ans. Ce programme a permis de produire plus d'un million de déclarations de revenus l'an dernier et d'améliorer l'accès aux prestations pour les ménages à faible revenu.
- Annonce de 20 millions de dollars **pour aider les banques alimentaires et les organismes communautaires** à offrir davantage d'aliments plus nutritifs.
- Engagement de 216,6 millions de dollars par année pour rendre permanent le **Programme national d'alimentation scolaire**. Chaque année, 400 000 enfants de plus devraient en bénéficier.

Offre de logements et infrastructures

- Lancement de l'agence **Maisons Canada**, avec un engagement de 13 milliards de dollars pour construire 4 millions de logements d'ici 2031. Toutefois, une importante pénurie de main-d'œuvre qualifiée — estimée à 309 000 travailleurs d'ici 2030 — pourrait nuire à la réalisation de cet objectif.

- Avancement d'une série d'ententes fédérales-provinciales et municipales pour accélérer l'offre de logements, notamment en [Ontario](#), en [Colombie-Britannique](#), en [Nouvelle-Écosse](#), au [Nouveau-Brunswick](#), au [Nunavut](#) et à [Ottawa](#). Ces ententes devraient soutenir la construction d'au moins 7 480 nouveaux logements, incluant des logements abordables et communautaires, financés par plus de 1,3 milliard de dollars provenant du gouvernement fédéral et de partenariats.
- [Élimination de la TPS pour les acheteurs d'une première habitation](#) sur les habitations neuves d'une valeur maximale de 1 million de dollars, avec un allègement partiel pour les maisons coûtant jusqu'à 1,5 million de dollars.
- Expansion de l'accès à Internet haute vitesse grâce à des partenariats avec l'[Alberta](#), la [Saskatchewan](#) et le [Nunavut](#), atteignant environ 96 000 ménages supplémentaires et améliorant l'accès aux services essentiels et à la participation économique.
- [Signature de prolongations de partenariats](#) en matière d'éducation à la petite enfance et de garde d'enfants avec la [Saskatchewan](#) et la [Colombie-Britannique](#) jusqu'en 2030-2031, ainsi que des prolongations d'un an avec l'[Ontario](#) et l'[Alberta](#). ([Voir ici](#) la liste complète des prolongations de programmes.)

Sécurité du revenu

- [Mise en œuvre de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées \(PCPH\)](#), qui offrira jusqu'à 2 400 \$ par année aux personnes handicapées admissibles à faible revenu âgées de 18 à 64 ans. Il s'agit d'une nouvelle mesure fédérale importante de soutien du revenu, bien que des préoccupations subsistent concernant les critères d'admissibilité et le niveau de soutien.
- Augmentation de l'[Allocation canadienne pour enfants](#) d'environ 200 \$ par année, avec des prestations maximales atteignant 7 997 \$ pour les enfants de moins de 6 ans et 6 748 \$ pour ceux âgés de 6 à 17 ans.
- Hausse du [salaire minimum fédéral](#) à 18,15 \$ l'heure, en vigueur à partir du 1er avril 2026, avec indexation maintenue à l'inflation.
- Début de la mise en œuvre de la [production automatique des déclarations de revenus](#) pour les Canadiens et Canadiennes à faible revenu. Cette initiative devrait toucher 5,5 millions de personnes et améliorer l'accès aux prestations telles que l'ACE et le crédit pour la TPS/TVH.

Soutien au marché du travail et à l'emploi

- [Prolongation des mesures temporaires de l'assurance-emploi \(AE\)](#) et du [programme de Travail partagé](#) jusqu'en octobre 2026, offrant un soutien continu aux travailleurs touchés par les perturbations économiques. Cependant, aucune réforme structurelle permanente n'a été introduite.
- Investissements dans l'emploi des jeunes, incluant jusqu'à 27 millions de dollars sur deux ans pour le [Programme d'emploi et de compétences des jeunes](#) (PECJ) afin de soutenir l'entrée dans le secteur agricole et agroalimentaire, ainsi que 26,1 millions de dollars pour la [Stratégie emploi et compétences jeunesse](#) (SECJ) visant à améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences des jeunes.
- Instauration de mesures de soutien ciblées pour les secteurs d'emploi touchés par les droits de douane. Ces mesures de soutien comprennent des partenariats avec la [Colombie-Britannique](#), la [Saskatchewan](#), l'[Ontario](#) et le [Québec](#) pour offrir de la formation financée, du soutien à la rétention d'emplois pour les travailleurs touchés par les tarifs, ainsi qu'une [stratégie élargie pour soutenir les travailleurs de l'automobile](#), incluant la requalification et l'aide à l'emploi pour jusqu'à 66 000 travailleurs.

Nord et peuples autochtones

- **Engagement pouvant atteindre 480 millions de dollars pour construire 750 logements au Nunavut** (250 M\$ par Maisons Canada; 230 M\$ par le gouvernement du Nunavut). Une partie de ces logements sera réalisée par des organismes dirigés par des Inuits, ce qui favorisera l'autodétermination.
- Annonce de près de **1,4 milliard de dollars pour renforcer la santé, le bien-être et les soutiens sociaux des peuples autochtones**, y compris le financement de programmes pour les Autochtones en milieu urbain et des services de soutien à la vie autonome pour les personnes à faible revenu vivant dans les réserves.
- Prolongation du **principe de Jordan** et de **l'initiative : Les enfants inuits d'abord** jusqu'en 2027, maintenant un financement essentiel pour les services destinés aux enfants des Premières Nations et des Inuits. Bien qu'il s'agisse d'une avancée positive, ces mesures ne sont pas permanentes.
- Annonce de 30 millions de dollars supplémentaires pour répondre aux besoins actuels de la **contribution de Nutrition Nord Canada**, ainsi que de 6,3 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées.
- **Annonce d'investissements majeurs dans les infrastructures de transport et d'énergie afin de renforcer la connectivité, la sécurité énergétique et le développement économique dans le Nord**, notamment : 100 millions de dollars pour l'autoroute de la vallée du Mackenzie reliant Yellowknife à Inuvik; le projet de route et de port de Grays Bay et le corridor économique et de sécurité de l'Arctique pour relier le Nunavut au réseau routier national et à un port en eau profonde dans l'Arctique; l'expansion hydroélectrique de Taltson, qui doublera la capacité hydroélectrique dans les Territoires du Nord-Ouest; et le projet hydroélectrique Iqaluit Nukkiqsautiit, premier projet hydroélectrique détenu par des Inuits au Nunavut, fournissant une énergie fiable et sans émissions.
- Annonce de plus de 1,75 million de dollars par l'entremise de l'**Agence canadienne de développement économique du Nord** pour soutenir des projets de sécurité alimentaire dirigés par les communautés dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Canada a obtenu un C pour les progrès législatifs réalisés cette année. Le gouvernement fédéral a présenté une série de mesures visant à améliorer l'abordabilité et à renforcer les soutiens du revenu, notamment l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, des bonifications à l'Allocation canadienne pour enfants, la mise en œuvre de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et la pérennisation du Programme national d'alimentation scolaire. D'autres changements, comme la production automatique des déclarations de revenus pour les ménages à faible revenu et l'élargissement de l'accès aux services bancaires à faible coût, visent également à réduire les obstacles financiers du quotidien.

Cependant, ces mesures demeurent insuffisantes par rapport à l'ampleur des besoins. Bien que l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels représente un nouveau transfert important, sa conception globale et son ampleur sont plus limitées que ce qui avait été envisagé initialement, ce qui réduit sa capacité à diminuer de façon significative l'insécurité alimentaire. De même, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées constitue une avancée importante, mais son admissibilité demeure liée au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ce qui exclut de nombreuses personnes handicapées à faible revenu parmi les plus à risque de vivre dans la pauvreté.

Les mesures de soutien au marché du travail demeurent une lacune importante. Bien que les mesures temporaires de l'assurance-emploi aient été prolongées, aucune réforme structurelle n'a été mise en place pour corriger les lacunes persistantes en matière d'accès et d'admissibilité, particulièrement pour les jeunes travailleurs et les travailleurs occupant

des emplois atypiques. Les lacunes dans l'accès à l'assurance-emploi limitent non seulement la stabilité des revenus, mais aussi l'accès à d'autres mesures de soutien à l'emploi et à la formation.

Les pressions liées à l'abordabilité du logement demeurent également importantes. Les investissements fédéraux visant à accroître l'offre de logements, notamment par l'entremise de Maisons Canada, représentent un engagement important en faveur d'une expansion à long terme, mais les logements prennent du temps à construire. L'incertitude entourant certaines mesures temporaires d'abordabilité, y compris l'Allocation canadienne pour le logement, suscite des préoccupations pour les ménages confrontés à des coûts de logement élevés.

La région la plus prometteuse demeure le Nord. Les investissements fédéraux dans le logement, les infrastructures et la connectivité représentent un changement potentiellement important dans le soutien à long terme offert aux communautés nordiques et éloignées. Ces investissements pourraient améliorer les conditions de vie s'ils sont conçus et mis en œuvre en partenariat avec les dirigeants autochtones et communautaires.

Parallèlement, les principaux programmes fédéraux visant à lutter contre l'insécurité alimentaire demeurent incertains et en transition. Les réformes de Nutrition Nord Canada sont toujours attendues, tandis que des changements récents apportés à l'initiative : Les enfants inuits d'abord ont créé de l'incertitude et réduit l'accès aux soutiens alimentaires. Cette incertitude complique la planification pour les communautés et met en évidence les limites des approches temporaires et fragmentaires pour répondre aux enjeux systémiques.

Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral a réalisé des progrès importants, mais des lacunes subsistent. Il existe des possibilités de renforcer l'adéquation et l'accessibilité des mesures de soutien du revenu, de mettre en œuvre une réforme significative de l'assurance-emploi et de s'assurer que les investissements majeurs se traduisent par une réduction durable de la pauvreté.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le Canada a atteint un point d'inflexion. Les pressions qui façonnent la crise actuelle de l'abordabilité ne sont plus épisodiques ou limitées à des chocs particuliers. Elles sont le résultat de changements structurels plus profonds dans la manière dont les revenus, le logement et le travail interagissent dans l'économie canadienne. Les perturbations mondiales ont intensifié les pressions, mais elles ne sont pas à l'origine de celles-ci. Bien avant les chocs inflationnistes et la volatilité de la chaîne d'approvisionnement, des éléments fondamentaux des systèmes sociaux et économiques du Canada montraient déjà des signes de déclin. La volatilité récente a révélé à quel point ces systèmes ont pris du retard par rapport aux besoins actuels.

Depuis 2021, les coûts de l'alimentation et du logement ont augmenté de 30 %, soit bien plus que la croissance des salaires. Par ailleurs, la nature même du travail est devenue moins stable. Le taux de chômage global s'est stabilisé au-dessus de 6 % à l'échelle nationale, après une augmentation soutenue au cours des deux dernières années. Le chômage des jeunes a atteint 13,8 % en mars 2026, un sommet inégalé depuis la Grande Récession. On compte aujourd'hui près de trois personnes sans emploi pour chaque poste vacant, ce qui indique clairement que le marché du travail actuel est de plus en plus difficile à pénétrer et à parcourir. La stabilité de l'emploi s'érode même pour les personnes qui travaillent : un client des banques alimentaires sur cinq occupe un emploi, et beaucoup d'entre eux travaillent à temps plein. Le travail n'est plus une garantie fiable pour assurer la sécurité économique, ni même une protection contre l'insécurité alimentaire.

Les pressions exercées révèlent des faiblesses de longue date dans l'architecture canadienne de soutien du revenu. L'assurance-emploi a été conçue pour répondre aux besoins d'un marché du travail qui n'existe plus. Trop de travailleurs, notamment les plus jeunes et ceux qui occupent des emplois atypiques ou précaires, sont incapables d'accéder aux prestations lorsqu'ils perdent tout ou partie de leurs revenus.

Les mesures prises par les gouvernements se sont révélées insuffisantes pour s'attaquer à la dynamique sous-jacente. Le gouvernement fédéral a introduit une série de mesures d'abordabilité visant à réduire la pression financière immédiate sur les ménages, mais ces interventions restent limitées par rapport à l'ampleur des besoins. La Prestation canadienne pour les personnes handicapées, bien qu'elle constitue un progrès politique important, demeure limitée par les règles d'admissibilité liées au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ce qui exclut une part importante des personnes en situation de handicap qui ont de faibles revenus et qui vivent en situation de pauvreté. De même, si l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels apporte une aide importante à court terme, son incidence globale est insuffisante pour combler l'écart entre le revenu et les dépenses de base pour les ménages soumis à une pression constante en matière d'abordabilité.

La politique sur le logement demeure un pilier central des mesures prises par le gouvernement fédéral, avec comme point d'ancrage l'initiative Maisons Canada et les investissements connexes qui marquent un virage vers l'expansion directe de l'offre, grâce à des objectifs de construction à grande échelle. Ces efforts sont soutenus par des accords bilatéraux avec les provinces, les municipalités et les partenaires autochtones, ainsi que par des mesures comme l'allègement de la TPS pour les acheteurs d'une première maison nouvellement construite. Cependant, les contraintes de mise en œuvre, notamment la pénurie (bien documentée) de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la construction, limitent le rythme auquel ces engagements peuvent être réalisés, ce qui crée un fossé entre les ambitions relatives à l'offre et les résultats à court terme en matière d'abordabilité.

Par ailleurs, le cadre économique et politique général du Canada connaît d'importantes mutations géopolitiques et structurelles. La renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), par exemple, reflète un recalibrage élargi des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, qui s'accompagne d'efforts délibérés pour diversifier les partenariats commerciaux internationaux. Ces stratégies visent à réduire la vulnérabilité économique, mais elles introduisent également une incertitude à court terme.

La politique de défense et de sécurité occupe une place de plus en plus importante dans la planification fédérale. Le Canada augmente considérablement ses investissements en matière de défense pour faire face à un environnement de sécurité mondial plus instable, en consacrant une proportion croissante des fonds à l'infrastructure et à la souveraineté dans le Nord, ainsi qu'à la présence dans l'Arctique. Ces investissements sont souvent considérés comme étant à double usage, destinés à soutenir à la fois la sécurité nationale et le développement économique dans les régions éloignées. Les projets d'infrastructure dans le Nord sont de plus en plus considérés comme des actifs stratégiques qui relient les objectifs de souveraineté à l'amélioration à long terme du niveau de vie des communautés nordiques, qui affichent les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés au pays. Si le gouvernement veut atteindre les résultats souhaités, il devra établir des partenariats efficaces et travailler en collaboration avec les responsables autochtones et communautaires.

Ces décisions et ces circonstances surviennent dans un contexte mondial marqué par une instabilité persistante des marchés de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires. Les perturbations dues aux conflits continuent d'affecter les chaînes d'approvisionnement mondiales et contribuent à la volatilité des prix des denrées alimentaires

et de l'énergie au Canada. Ces pressions extérieures interagissent avec des systèmes nationaux déjà limités et amplifient les problèmes d'abordabilité. En conséquence, l'environnement politique du Canada est de plus en plus défini par la nécessité de gérer simultanément les faiblesses structurelles intérieures et la volatilité extérieure, qui se chevauchent.

L'incidence de cette situation se fait surtout sentir au sein des ménages, en particulier auprès de ceux qui composent depuis des années avec des budgets restreints et des marges de manœuvre financières limitées. La volatilité est surtout visible dans l'insécurité alimentaire, où la hausse des coûts a plongé un nombre croissant de ménages en situation de crise : un ménage sur quatre souffre aujourd'hui d'insécurité alimentaire. Le recours aux banques alimentaires a plus que doublé depuis 2019, ce qui reflète non seulement des difficultés graves, mais aussi l'existence d'un bassin de plus en plus large de ménages qui risquent de basculer de l'instabilité à l'effondrement.

Dans l'ensemble, le paysage politique canadien se caractérise davantage par une adaptation progressive des structures existantes que par une transformation du système. Les pressions liées à l'abordabilité sont clairement reconnues et les mesures de soutien ciblées se développent de manière importantes, mais ces dernières demeurent trop peu adaptées à l'ampleur et à la persistance des besoins. Sans une réforme structurelle de la sécurité des revenus, de l'abordabilité du logement et des systèmes de protection du marché du travail, il est peu probable que les interventions actuelles réduisent de manière significative l'insécurité alimentaire ou compensent la pression que subissent les ménages.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

SOUTIEN DES TRAVAILLEURS

- **Entreprendre une réforme permanente de l'assurance-emploi pour une main-d'œuvre moderne :** En termes de stabilité, la nature même du travail a changé aujourd'hui. L'incertitude mondiale, les tarifs douaniers et le chômage élevé et persistant exposent les faiblesses de longue date du système canadien de soutien du revenu. Même avant ces récentes pressions, l'assurance-emploi (AE) ne convenait pas pour une part croissante de travailleurs.

Le programme d'assurance-emploi du Canada a été conçu pour un marché du travail d'après-guerre caractérisé par des emplois stables à temps plein auprès d'un seul employeur. Ce modèle ne reflète plus la façon dont le travail est organisé. Au fil du temps, le marché du travail a évolué vers le travail à temps partiel, temporaire et contractuel, mais la conception de base de l'assurance-emploi est demeurée essentiellement inchangée. Par conséquent, le programme couvre maintenant une proportion réduite de travailleurs et est de plus en plus hors de portée pour les personnes qui occupent des emplois plus précaires, ce qui a des répercussions disproportionnées sur les jeunes, les personnes handicapées et les Canadiens racisés.

Au centre de ce décalage se trouve le système d'admissibilité. L'accès est lié à l'accumulation d'un nombre déterminé d'heures assurables au cours d'une période donnée, avec des seuils qui varient selon la région. Cette approche ne tient plus compte du nombre de personnes qui travaillent. Les heures irrégulières, les emplois multiples, le travail contractuel et les transitions fréquentes entre emploi et inactivité rendent l'admissibilité difficile, même pour les personnes qui participent régulièrement au marché du travail. Il en résulte un système qui fonctionne bien pour un segment restreint de travailleurs, mais qui en exclut beaucoup d'autres qui sont confrontés à une grande instabilité en matière de revenus.

Le Canada a besoin d'une assurance-emploi moderne pour la main-d'œuvre d'aujourd'hui. Les réformes devraient notamment permettre :

1. **D'élargir l'accès** en établissant un seuil national uniforme d'admissibilité de 420 heures et en instaurant un modèle hybride d'heures et de semaines pour mieux tenir compte des horaires de travail à temps partiel, saisonniers et irréguliers;
2. **D'inclure les travailleurs atypiques** au moyen d'une approche à deux volets : renforcer l'application de la loi pour remédier aux erreurs de classification des travailleurs afin qu'un plus grand nombre de d'entre eux soient correctement traités comme des employés, et créer un parcours clair basé sur les cotisations pour permettre aux travailleurs véritablement ainsi qu'aux personnes travaillant à la demande d'avoir accès à l'assurance-emploi;
3. **D'améliorer la suffisance des prestations** en instaurant un seuil minimal de prestations hebdomadaires d'au moins 450 \$ et en augmentant le taux de remplacement au-dessus du taux actuel de 55 %, en veillant à ce que les prestations reflètent mieux le coût de la vie et empêchent les pertes soudaines de revenus de mener à la pauvreté;
4. **De protéger l'accès aux prestations tout au long des événements de la vie** en créant un volet distinct de l'assurance-emploi pour les proches aidants et les personnes malades, en veillant à ce que l'accès à ces mesures de soutien ne réduise ni l'admissibilité ni la durée des prestations de chômage;
5. **De faciliter les transitions en matière d'emploi**
 - En instaurant un deuxième volet de soutien de l'assurance-emploi pour les personnes qui épuisent leurs prestations sans obtenir d'emploi, ce qui prolongerait l'accès aux mesures de soutien du revenu et de l'emploi jusqu'à une année supplémentaire. Ce volet devrait s'accompagner de services de formation et de jumelage d'emploi améliorés;
 - Parallèlement, en élargissant les parcours d'admissibilité des jeunes travailleurs et en comptabilisant le temps consacré aux études, à la formation, aux programmes d'apprentissage et aux programmes de service nationaux reconnus en vue de l'admissibilité à l'assurance-emploi, afin d'assurer une transition harmonieuse entre les études et le marché du travail.

■ **Doubler l'Allocation canadienne pour les travailleurs** : Près d'un client sur cinq (19 %) des banques alimentaires occupe un emploi, une statistique qui s'ajoute aux preuves démontrant que l'emploi n'est plus une protection contre l'insécurité alimentaire. L'Allocation canadienne pour les travailleurs est conçue pour encourager l'entrée sur le marché du travail en augmentant le montant de l'allocation à chaque dollar gagné, jusqu'à un montant maximal. Toutefois, le montant du crédit d'impôt et le seuil d'admissibilité limitent l'incidence de la prestation. L'ACT est progressivement éliminée à un taux de 15 % de chaque dollar de revenu net ajusté supérieur aux seuils de 26 855 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et de 30 639 \$ pour les familles en 2025, ce qui se situe en dessous du seuil de pauvreté dans toutes les provinces et toutes les administrations. Le crédit remboursable est égal à 27 % de chaque dollar de revenu gagné supérieur à 3 000 \$, jusqu'à concurrence de 1 633 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge, et de 2 813 \$ pour les familles (couples et familles monoparentales) en 2025.

Banques alimentaires Canada recommande de doubler le montant maximal de la prestation et d'augmenter le seuil de revenu pour atteindre au moins le seuil de pauvreté, afin d'encourager la participation au marché du travail tout en améliorant le revenu des gens.

POLITIQUE SUR LE REVENU

■ Éliminer les obstacles et simplifier l'accès au crédit d'impôt pour personnes

handicapées (CIPH) : Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est une condition d'accès à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) et à au moins une douzaine d'autres programmes, ce qui en fait la principale porte d'entrée vers les prestations fédérales d'invalidité. Toutefois, cela reflète un problème fondamental de conception : le CIPH est un crédit d'impôt non remboursable créé à des fins d'équité fiscale et non de soutien du revenu, mais il est maintenant au centre du système canadien de réduction de la pauvreté des personnes handicapées.

Par conséquent, l'accès aux mesures de soutien est limité dès le départ. Statistique Canada estime que seulement 14,6 % des personnes en situation de handicap sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ce qui laisse la majorité sans accès aux prestations qu'il procure. Les chercheurs, les défenseurs et les personnes en situation de handicap ont longtemps soulevé des préoccupations au sujet de la complexité et de l'inaccessibilité du CIPH, au sein d'un système de soutien élargi qui demeure fragmenté entre les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux. La mise à jour économique du printemps 2026 indique que le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité d'une réforme du CIPH; toutefois, les réformes ne vont pas assez loin. Bien que la PCPH soit une étape importante, elle demeure insuffisante, ce qui fait de l'accès équitable au CIPH un premier obstacle essentiel à surmonter.

Les réformes devraient comprendre les mesures suivantes :

1. Moderniser la définition du handicap et permettre un accès automatique

- Remplacer la définition restrictive du handicap du CIPH par une définition plus large, harmonisée avec les cadres provinciaux et territoriaux de l'invalidité.
- Accorder l'admissibilité automatique au CIPH aux personnes qui reçoivent de l'aide sociale liée à une invalidité.
- Établir des mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de partage de données pour permettre l'admissibilité et l'inscription automatiques aux prestations d'invalidité fédérales une fois l'admissibilité établie par l'entremise des systèmes provinciaux ou territoriaux.

2. Revoir les modalités d'accès, les processus et les services de soutien

- Remplacer la demande actuelle par un formulaire en langage simple conçu conjointement avec les personnes en situation de handicap, afin de réduire le recours aux documents à remplir par des professionnels de la santé.
- Rembourser entièrement les médecins qui remplissent les demandes de CIPH afin d'éliminer les obstacles financiers.
- Réduire les réévaluations inutiles pour les personnes ayant une incapacité permanente ou à long terme grâce à des critères plus clairs et plus cohérents.
- Renforcer les mesures de soutien à l'orientation pour assurer un accès équitable à l'échelle des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

- **Entreprendre une étude parlementaire fédérale sur la suffisance de l'aide sociale au Canada :** L'aide sociale est une responsabilité provinciale et territoriale, mais son insuffisance est devenue une préoccupation nationale en matière de politiques publiques. Dans toutes les provinces et tous les territoires, les prestations d'aide sociale n'ont pas suivi le rythme du coût de la vie, de sorte qu'il est impossible pour les bénéficiaires de répondre aux besoins de base dans n'importe quelle région du pays. La proportion de répondants déclarant que l'aide sociale est insuffisante pour faire face au coût de la vie est passée de 45,9 % en 2023 à 66 % en 2026, ce qui représente la plus forte détérioration parmi tous les indicateurs. Dans le contexte des pressions continues sur l'abordabilité, cet écart augmente le risque de pauvreté profonde, d'instabilité du logement et d'itinérance.

Bien que la prestation soit provinciale ou territoriale, les conséquences sont nationales. L'aide sociale inadéquate est un facteur majeur d'insécurité alimentaire et de pauvreté enracinée au Canada. Sans amélioration significative, la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire à l'échelle du pays ne sera pas réalisable.

Nous recommandons que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) de la Chambre des communes, conjointement avec le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, entreprenne une étude fédérale sur les systèmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale et de soutien du revenu dans les réserves. Cette étude devrait évaluer la suffisance par rapport au coût de la vie, cerner les lacunes en matière de soutien et examiner le rôle des transferts fédéraux – y compris le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux – dans la mise en place d'un soutien du revenu adéquat dans les provinces et territoires.

ABORDABILITÉ

- **Établir un accord national sur le logement :** Avec l'échéance prochaine des versements de transfert dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral doit renouveler et accroître ses investissements dans le logement abordable. Ces investissements devraient être ancrés dans la création d'un accord national sur le logement qui fournit une vision commune des investissements fédéraux et provinciaux coordonnés pour lutter contre l'itinérance chronique, à mettre en place des prestations de logement transférables pour les personnes inscrites sur une liste d'attente pour obtenir un logement abordable, à réduire les impôts sur la construction de nouveaux logements et à accélérer la mise en œuvre de la plateforme de Maisons Canada pour aider à accroître la construction de logements abordables.
- **Établir des catégories géographiques précises pour Maisons Canada avec des critères définis :** Le cadre actuel mentionne collectivités rurales, nordiques, éloignées et autochtones, mais utilise un langage vague comme « la taille des projets sera adaptée aux besoins des collectivités ». La taille du portefeuille est décrite comme étant adaptée aux besoins des collectivités, les projets étant potentiellement plus petits dans les collectivités rurales, nordiques ou autochtones, mais il n'y a pas de seuils, de définitions ou de paramètres précis publiés pour ce que cela signifie dans la pratique.

Nous recommandons que Maisons Canada définisse au moins trois volets de politique distincts avec des critères d'admissibilité publiés. Sans ces distinctions, les communautés qui ont le plus besoin d'un soutien adapté n'ont aucune base fiable sur laquelle s'appuyer pour présenter leur candidature.

- Un volet urbain/banlieue (population de 30 000 et plus) appliquerait le cadre standard tel qu'il est rédigé : cibles de densité, répartition selon les taux du marché, modules fabriqués en usine et conception axée sur le transport en commun.

- Un volet pour les petites villes et les régions rurales (de 1 000 à 30 000 habitants) comporterait des exigences de densité assouplies, une admissibilité explicite aux modèles de propriété (le cadre le permet, mais cette disposition est peu visible), des crédits pour l’approvisionnement local et des délais plus longs pour l’état de préparation du projet.
- Un volet pour les régions éloignées/nordiques/autochtones fonctionnerait comme un flux d’admission distinct avec des repères fondamentalement différents : pas d’exigence de démarrer le projet dans les 12 mois, regroupement des infrastructures couvrant les routes, l’eau et l’électricité, reconnaissance des coûts logistiques liés aux déplacements par avion, et processus explicites de co-conception de nation à nation. Il est crucial que ce volet soit explicitement conçu pour s’harmoniser avec les engagements fédéraux en matière d’infrastructure de défense du Nord et de l’Arctique et en tirer parti. L’investissement renouvelé du Canada dans la défense continentale – notamment la modernisation du NORAD, les installations de surveillance du Nord et les corridors de réapprovisionnement dans l’Arctique – crée une fenêtre de portée générationnelle pour les infrastructures dans les communautés que ce volet est censé desservir. Maisons Canada devrait établir des mécanismes de coordination officiels avec le ministère de la Défense nationale et Infrastructure Canada pour colocaliser ou séquencer les investissements dans le logement et les infrastructures communautaires parallèlement aux dépenses de défense, en évitant le modèle de construction militaire sans commodités civiles complémentaires.

■ Revoir l’exigence « prêt à démarrer en 12 mois » pour les collectivités éloignées :

L’exigence de Maisons Canada voulant que les terrains soient prêts pour la construction en 12 mois convient aux zones urbaines, mais exclut de fait les communautés éloignées et nordiques, où l’assemblage des terrains, l’entretien et les processus de consultation nécessitent régulièrement de 2 à 5 ans.

Maisons Canada devrait mettre en place un volet « Parcours vers des projets prêts à construire » destiné aux candidates et candidats des régions éloignées, du Nord et des communautés autochtones. Ce volet financerait les travaux de préaménagement, comme la mise en place des services, l’obtention des permis et la conception, en tant que dépenses admissibles distinctes, et non uniquement les travaux de construction. L’entente tripartite existante du Nunavut (qui fait partie d’un pipeline de 7 500 maisons) est un modèle éprouvé qui devrait être officialisé sous forme de modèle reproductible permettant aux communautés d’entrer dans le pipeline de Maisons Canada des années avant qu’elles ne puissent s’y qualifier autrement.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES

■ Comblent l’écart du coût de la vie par l’entremise de l’Allocation canadienne pour l’épicerie et les besoins essentiels pour le Nord du Canada :

Banques alimentaires Canada salue la mise en place de l’Allocation canadienne l’épicerie et les besoins essentiels qui aidera la population du Canada à traverser la crise actuelle de l’abordabilité. En reconnaissance du fait que le coût des aliments et des produits essentiels est beaucoup plus élevé dans le Nord, les seuils d’admissibilité et les montants de cette allocation devraient être élargis pour tenir compte des réalités économiques des ménages vivant dans les communautés nordiques. Pour soutenir ces efforts, le budget de 2026 devrait proposer des options de conception en collaboration avec les intervenants régionaux et les gouvernements territoriaux.

■ Renforcer le programme Nutrition Nord par le biais d'une réforme communautaire :

Banques alimentaires Canada remercie Affaires du Nord Canada d'avoir convoqué le sommet du printemps 2026 intitulé « De la subvention à la souveraineté : construire une économie alimentaire dans le Nord » afin d'examiner le programme Nutrition Nord. En nous appuyant sur les commentaires des partenaires et des communautés du Nord, nous soulignons que la réforme doit être dirigée par les communautés, notamment les communautés autochtones du Nord et les communautés éloignées, qui orienteront la conception, les priorités et la prestation des programmes.

Premièrement, le programme Nutrition Nord doit être adéquatement financé et indexé à l'inflation pour s'assurer que les subventions suivent l'augmentation du coût des aliments et du transport dans les régions éloignées. Sans l'harmonisation avec le coût de la vie, le programme ne peut pas atteindre son objectif fondamental, qui est d'améliorer l'accès aux aliments.

Deuxièmement, le programme nécessite des mécanismes de transparence et de responsabilisation plus solides pour faire en sorte que les fonds atteignent les bénéficiaires visés — les ménages en situation d'insécurité alimentaire — plutôt que d'être dilués dans les chaînes d'approvisionnement. Des rapports clairs sur les prix, la distribution et le transfert des subventions sont essentiels pour renforcer la confiance des communautés.

Enfin, nous recommandons d'élargir la portée de Nutrition Nord pour soutenir un système alimentaire nordique plus vaste, y compris des investissements dans la production alimentaire locale, des initiatives alimentaires dirigées par les communautés, comme des banques alimentaires, et le renforcement et le développement du programme de soutien aux chasseurs et aux trappeurs. Cela devrait comprendre l'exploration de mesures de soutien supplémentaires comme les activités de récolte rémunérées et la reconnaissance officielle de l'expertise dans ce domaine, lorsqu'elles sont définies et régies par les communautés elles-mêmes.

■ Accroître considérablement les investissements dans l'infrastructure communautaire abordable dans le cadre de l'engagement du Canada de consacrer 5 % du PIB à la défense et aux capacités à double usage :

Le gouvernement fédéral a annoncé d'importants investissements initiaux dans les capacités de défense du Canada dans l'Arctique. Il contribue à faire progresser un certain nombre de grands projets dans les territoires, comme l'autoroute de la vallée du Mackenzie et le corridor commercial de Grays Bay. Il pourrait s'agir d'occasions importantes et transformatrices pour la région, mais leur succès et la capacité du Canada à affirmer correctement sa propre souveraineté dépendront de la capacité à bâtir des communautés locales et des effectifs solides qui ont accès à une qualité de vie élevée et de logements abordables qui répondent à leurs besoins. Les gouvernements fédéral et territoriaux doivent élaborer un plan de logement abordable à long terme qui reconnaît que l'accès aux infrastructures sociales telles que l'électricité, le chauffage et l'Internet à prix abordable, et surtout le logement, constitue les éléments de base d'une infrastructure à double usage qui permettra à la fois de solides défenses dans le Nord et un développement responsable des ressources. Il faudra collaborer avec les partenaires gouvernementaux inuits et autochtones pour élaborer un plan d'infrastructure complet comportant des priorités, des échéanciers et des mécanismes de prestation clairs.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



D

2020

COLOMBIE-BRITANNIQUE

D- EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	42 %	C-	C-	C-	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	49 %	F	D-	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	24 %	F	F	F	C-
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	68 %	F	F	C	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,9 %	C+	F	D-	B-

D- MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	13,0 %	F	F	F	F
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	46,1 %	D	D	D-	D-
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	65,1 %	C-	C-	D+	D+
Taux de chômage	6,7 %	F	D-	D	C-
Taux d'insécurité alimentaire	23,2 %	F	F	F	B-

C INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	21 %	C	B-	D	-
Niveau de vie inadéquat	30 %	C	B+	D+	-

D PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	B	B	C



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

La Colombie-Britannique a obtenu un D- en 2026, ce qui témoigne d'un rendement constamment faible en ce qui concerne les indicateurs d'abordabilité, d'accès et de pression sur le revenu.

- **Abordabilité du logement** : Comme 49 % des résidents consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement, soit la proportion la plus élevée au pays, la Colombie-Britannique a obtenu une note d'échec pour cet indicateur. Les difficultés liées au logement ont augmenté de façon constante de 2023 à 2026, ce qui indique une détérioration de l'abordabilité au fil du temps.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : La Colombie-Britannique a obtenu un C+, les gens consacrant 54,9 % de leur revenu à des coûts fixes. Il s'agit d'un résultat inférieur à la moyenne nationale et légèrement inférieur à celui de l'Ontario, mais supérieur à celui du Québec. La pression sur les coûts fixes a été constamment élevée au cours de toutes les années.
- **Accès aux soins de santé** : La Colombie-Britannique a obtenu une note d'échec pour cet indicateur, 24 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins. Les conditions se sont fortement détériorées après 2023 et ne se sont que partiellement améliorées.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : La proportion de résidents qui sont en moins bonne situation que l'an dernier était de 42 %. Les baisses antérieures laissaient entendre que les difficultés s'atténuaient légèrement, mais l'augmentation de 2026 signale une pression renouvelée.

- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales :** La C.-B. a obtenu un F pour cet indicateur, 68 % des personnes qui reçoivent un soutien gouvernemental le jugeant inadéquat. Il s'agit de l'un des taux les plus élevés à l'échelle nationale. La tendance à la hausse depuis 2023 indique que de plus en plus de besoins ne sont pas satisfaits.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

La Colombie-Britannique a reçu une note globale de D- dans la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que la plupart des autres provinces ont reçu un D- ou F, ce qui indique que la pauvreté demeure généralisée et que les progrès ont été limités à travers le pays.

- **Taux de pauvreté :** Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), la Colombie-Britannique affiche un taux de pauvreté de 13 %, soit le plus élevé parmi les provinces. Le Québec affiche le taux de pauvreté le plus bas au pays, à 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté :** En Colombie-Britannique, l'aide sociale ne fournit que 46,1 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre parmi les provinces, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté :** En Colombie-Britannique, l'aide aux personnes handicapées atteint 65,1 % du seuil de pauvreté, un chiffre inférieur à ce qui est requis. C'est Terre-Neuve-et-Labrador qui offre le soutien le plus élevé, à 74,1 % du seuil de pauvreté.
- **Taux de chômage :** Le taux de chômage en Colombie-Britannique est de 6,7 %, le même que le taux national. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire :** Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 23,2 % des personnes en Colombie-Britannique vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale de 24 %, mais demeure élevé comparativement au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

La Colombie-Britannique a obtenu un C en matière de privation matérielle en 2026, ce qui la place en milieu de classement parmi toutes les provinces pour cet indicateur.

Cette note représente une baisse par rapport au B obtenu en 2025 et contraste avec la tendance nationale d'amélioration globale.

La privation matérielle demeure généralisée dans la province : 21 % des résidents sont gravement privés, n'ont pas accès à plusieurs produits de base et 30 % ont un niveau de vie inadéquat. Après une forte chute entre 2024 et 2025, les deux formes de privation ont augmenté en 2026.

L'augmentation de la privation modérée est particulièrement notable, ce qui donne à penser que même si le taux des difficultés les plus graves est plus faible que dans les années précédentes, un plus grand nombre de ménages vivent une privation modérée. Cette tendance s'harmonise avec l'aggravation des résultats de la Colombie-Britannique sur l'abordabilité du logement et les indicateurs de pression sur le revenu.

Dans l'ensemble, les résultats de la privation matérielle de la Colombie-Britannique suggèrent que les améliorations antérieures ont stagné, laissant une part importante des résidents incapables de se permettre un niveau de vie de base en 2026.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Logement et abordabilité

- Adoption de la ***Loi modifiant les lois sur le logement (Housing Statutes Amendment Act)*** en 2024 afin d'accélérer l'offre de logements, y compris des mesures visant à restreindre les barrières de zonage local, à accroître la densité et à modifier la réglementation pour mieux permettre l'ajout de logements secondaires.
- Maintien de la ***taxe sur la spéculation et l'inoccupation*** pour décourager les gens de laisser les propriétés inoccupées et accroître la disponibilité des logements.

Sécurité du revenu

- ***Modification du règlement sur l'aide sociale*** de sorte que si les deux membres d'un couple reçoivent une aide pour personnes handicapées, ils reçoivent chacun la même allocation de soutien qu'une personne seule. Toutefois, les montants d'aide sociale n'ont pas augmenté depuis 2023 et ne sont pas indexés à l'inflation.
- Affectation de 121 millions de dollars sur trois ans dans le ***budget de 2026*** au soutien du revenu, aux prestations d'invalidité et à l'aide supplémentaire.
- Augmentation du seuil de l'***exemption annuelle du revenu*** de 19 440 \$ à 23 400 \$ pour les familles comptant une personne bénéficiaire de l'aide aux personnes handicapées.
- Poursuite de la mise en œuvre de la ***stratégie de réduction de la pauvreté sur 10 ans***, avec des objectifs de réduction de la pauvreté globale de 60 % et de la pauvreté infantile de 75 % d'ici 2034.

Soutien au marché du travail

- Lancement d'un ***fonds de perfectionnement professionnel des travailleurs touchés par les tarifs douaniers*** de 70,4 millions de dollars dans des secteurs clés, comme le bois d'œuvre résineux et l'acier.
- Partenariat avec le gouvernement fédéral pour investir plus de 6 millions de dollars dans des ***programmes de formation ciblés pour les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi***. Il comprend notamment des programmes de construction, de soins de santé, d'accueil, de soutien à l'éducation et de métiers spécialisés dans plusieurs régions.

La Colombie-Britannique a obtenu un D pour les progrès législatifs de cette année. La province a continué de faire progresser les réformes structurelles du logement, y compris des mesures visant à accroître la densité et à renforcer les protections des locataires, et a apporté des ajustements ciblés aux mesures de soutien du revenu, comme la hausse de l'exemption annuelle du revenu et l'augmentation effective des paiements pour les couples bénéficiant d'une aide aux personnes handicapées. Toutefois, ces changements sont progressifs. Les montants d'aide sociale n'ont pas augmenté depuis 2023 et demeurent non indexés à l'inflation, donc leur valeur a diminué au fil du temps.

Malgré le maintien de son ambitieuse stratégie de réduction de la pauvreté, la province a adapté peu de nouvelles mesures pour soutenir ses objectifs. Le budget de 2026 ne prévoyait aucun nouvel investissement important, et le gouvernement n'a pas respecté son engagement d'instaurer une prestation d'épicerie. Compte tenu des contraintes budgétaires qui limitent les nouvelles dépenses, il est peu probable que les mesures actuelles réduisent de façon significative la pauvreté.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Lors de l'élection provinciale de 2024, le NPD de la Colombie-Britannique a remporté de justesse une deuxième majorité consécutive, mais avec moins de sièges.

Le gouvernement provincial a des objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté. Sa stratégie de réduction de la pauvreté de 2024 vise à réduire la pauvreté globale de 60 %, la pauvreté infantile de 75 % et la pauvreté chez les aînés de 50 %.

Toutefois, les dépenses consacrées aux soins de santé et à l'éducation au cours des dernières années ont suscité des préoccupations au sujet de la situation financière de la Colombie-Britannique. RBC souligne que la province affiche d'importants déficits, une hausse du ratio entre la dette et le PIB et qu'elle ne se dirige pas vers un équilibre. Deux grandes agences de notation ont abaissé la cote de crédit de la Colombie-Britannique après le budget de 2025.

Le dernier budget n'annonçait pas de nouvelles dépenses importantes malgré de nouvelles hausses de taxes, mais il visait à supprimer 15 000 emplois dans la fonction publique et de geler le nombre de nouveaux fournisseurs pour son programme de garde d'enfants à 10 \$ par jour. Plusieurs engagements de la campagne 2024 ont apparemment été mis de côté.

Shannon Salter, sous-ministre du premier ministre, David Eby, a qualifié la trajectoire budgétaire actuelle d'« insoutenable ».

L'administration n'a pas respecté son engagement de campagne d'instaurer une prestation d'épicerie. Cette prestation proposée était un « chèque immédiat de 1 000 \$ pour la plupart des familles afin de les aider à surmonter les défis liés au coût de la vie, en particulier le coût de l'épicerie. Après la première année, la remise serait devenue une réduction d'impôt sur le revenu ».

L'administration de David Eby n'a pas non plus respecté son engagement d'augmenter les dépenses liées au revenu, à l'invalidité et à l'aide supplémentaire. Le budget de 2026 n'ajoute que 121 millions de dollars sur trois ans, soit une augmentation négligeable, plutôt que les 3 milliards de dollars sur trois ans mentionnés précédemment.

Le premier ministre a défendu ces changements en évoquant des perspectives économiques plus difficiles en raison des tarifs douaniers américains et de l'incertitude associée. Cependant, selon les critiques, le gouvernement aurait dû réagir aux faibles projections de croissance économique avant l'instauration des tarifs douaniers en établissant une situation budgétaire durable dès le début de son mandat.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Respecter l'engagement du NPD de la Colombie-Britannique d'instaurer un rabais d'épicerie** : Le principal engagement de campagne du NPD de la Colombie-Britannique était un « remboursement pour l'épicerie », un paiement immédiat de 1 000 \$ pour la plupart des familles (ou de 500 \$ pour la plupart des personnes) pour aider à contrer les pressions liées au coût de la vie, en particulier la hausse du coût des aliments. Après la première année, le remboursement passerait à une réduction de l'impôt sur le revenu. La mise en œuvre de cet engagement permettrait de soulager rapidement les ménages qui peinent à faire face à la hausse des prix de l'épicerie.
- **Maintenir le budget d'immobilisations de BC Housing à un minimum de 1,2 milliard de dollars par année** : Bien que la C.-B. ait augmenté les investissements dans le logement abordable, une part importante a été consacrée aux subventions et au financement de fonctionnement plutôt qu'à la construction d'immobilisations. La construction de logements étant à la traîne par rapport à la croissance démographique, la province ne peut se permettre de réduire ses investissements dans les nouvelles constructions. Banques alimentaires Canada recommande de maintenir un plan d'immobilisations d'au moins 1,2 milliard de dollars par année, indexé à l'inflation, d'ici 2030. Ce niveau d'investissement appuierait la construction d'environ 750 logements supplémentaires annuellement.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Rétablir l'engagement de la Colombie-Britannique en matière d'aide sociale en indexant toutes les prestations et en augmentant les montants versés aux adultes seuls** : Le budget 2026 prévoit 121 millions de dollars sur trois ans pour l'aide au revenu, les prestations d'invalidité et les prestations complémentaires — un montant bien inférieur à l'engagement de 3 milliards de dollars annoncé précédemment. La province devrait rétablir ce niveau d'investissement, en commençant par une indexation immédiate de tous les montants des prestations à l'IPC. Les adultes seuls, qui représentent une forte proportion des personnes vivant dans la pauvreté, ont été largement négligés par les efforts de réduction de la pauvreté axés sur les enfants et les familles. La province devrait accorder une hausse ciblée d'au moins 10 % des prestations pour les personnes seules afin d'éviter une nouvelle érosion de l'adéquation des prestations et de s'arrimer aux objectifs plus larges de réduction de la pauvreté.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Réduire la récupération des travailleurs à faible revenu et instaurer un supplément de revenu provincial** : Malgré les récentes augmentations des exemptions de revenu pour les personnes qui reçoivent de l'aide au revenu, les travailleurs à faible revenu continuent d'être confrontés à des taux de récupération élevés. La C.-B. devrait analyser la possibilité de créer un supplément de revenu provincial inspiré du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) de l'Ontario ou de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) fédérale, qui soutiennent les travailleurs à faible revenu et renforcent les incitatifs au travail.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Veiller à ce que la C.-B. soit en bonne voie d'atteindre les objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté de 2024** : La province en est à la troisième année de sa Stratégie de réduction de la pauvreté de 2024, qui vise une réduction de 60 % de la pauvreté globale et de 75 % de la pauvreté infantile d'ici 2034. Des rapports d'étape annuels sont nécessaires pour assurer une reddition de comptes continue à l'égard du plan, et le gouvernement devrait adopter des cibles intérimaires afin de mieux mesurer les progrès réalisés au cours de la décennie.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

ALBERTA

D- EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	41 %	C	D	D-	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	43 %	F	F	F	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	26 %	F	F	F	C-
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	68 %	F	F	D-	D-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,1 %	D-	D	D-	C+

F MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,0 %	F	F	F	D
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	33,2 %	F	F	F	F
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	38,7 %	F	F	F	F
Taux de chômage	6,5 %	F	F	D-	D
Taux d'insécurité alimentaire	28,4 %	F	F	F	F

C INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	22 %	C	C+	D+	-
Niveau de vie inadéquat	31 %	C	C	D	-

D PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	F	F	C



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'Alberta a obtenu un D- en 2026, reflétant des pressions persistantes sur les coûts malgré une certaine amélioration du bien-être financier perçu.

- **Abordabilité du logement :** L'Alberta a obtenu une note d'échec pour cet indicateur – 43 % des gens consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Bien qu'il ne s'agisse pas du pire résultat à l'échelle nationale, l'Alberta performe moins bien que les autres provinces des Prairies. Les difficultés liées au logement ont fortement augmenté après 2023 et demeurent élevées, ce qui suggère une pression soutenue sur l'abordabilité.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement :** L'Alberta a obtenu un D, les gens consacrant 59,1 % de leur revenu à des coûts fixes. Il s'agit d'un résultat plus élevé que la moyenne nationale et le deuxième plus élevé parmi les provinces des Prairies, derrière la Saskatchewan. Les coûts fixes ont augmenté considérablement après 2023 et demeurent élevés.
- **Accès aux soins de santé :** L'Alberta a obtenu une note d'échec, 26 % des personnes ayant déclaré avoir de la difficulté à accéder aux soins. Les difficultés d'accès ont augmenté au fil du temps, ce qui indique une pression croissante sur les services de soins.
- **Situation moins bonne que l'an dernier :** 41 % des gens ont déclaré être en moins bonne situation que l'an dernier. Ce taux est inférieur à celui de la Saskatchewan, mais supérieur à celui du Manitoba. La baisse constante depuis 2023 laisse entrevoir une certaine atténuation des difficultés.

- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : L'Alberta a obtenu un F pour cet indicateur, 68 % des personnes qui reçoivent un soutien du gouvernement le jugeant inadéquat. Il s'agit d'une proportion plus élevée que le taux national. La forte hausse depuis 2024 laisse entrevoir une aggravation des besoins non satisfaits.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'Alberta a reçu une note globale de F dans la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que l'Alberta figurait parmi les plus faibles à l'échelle nationale, aux côtés de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La plupart des autres provinces ont reçu un D- ou un F, ce qui indique que la pauvreté demeure généralisée à travers le pays.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), l'Alberta affiche un taux de pauvreté de 11 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Alberta, l'aide sociale ne fournit que 33,2 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, l'un des taux les plus bas au pays. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Alberta, l'aide aux personnes handicapées n'atteint que 38,7 % du seuil de pauvreté, le taux le plus bas parmi les provinces et à peine plus du tiers de ce qui est requis. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage en Alberta est de 6,5 %, un chiffre inférieur à la moyenne nationale de 6,7 %. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 28,4 % des personnes en Alberta vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

L'Alberta a obtenu un C en matière de privation matérielle en 2026, un résultat modeste comparativement aux autres provinces.

Cette note demeure inchangée par rapport à 2025, ce qui indique des progrès limités d'une année à l'autre et contraste avec la tendance nationale d'amélioration globale.

En 2026, 22 % des Albertains ont subi de graves privations et 31 % ont fait face à des niveaux de vie inadéquats. Ces deux proportions se sont considérablement améliorées entre 2024 et 2025, mais ont de nouveau légèrement augmenté en 2026, ce qui suggère une certaine dégradation des progrès antérieurs.

Bien que le taux de privation grave de l'Alberta demeure inférieur à son niveau de 2024, la persistance d'un taux de privation élevé indique que de nombreux résidents continuent de faire face à des défis d'abordabilité au quotidien.

Dans l'ensemble, les résultats de l'Alberta en matière de privation matérielle laissent entrevoir une stabilisation plutôt qu'une reprise, une grande minorité de résidents n'ayant toujours pas les moyens d'avoir un niveau de vie décent.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

- Engagement de 768 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du **Programme de partenariat pour le logement abordable** à l'appui de l'objectif de création de 13 000 logements abordables et investissement de plus de 200 millions de dollars pour construire et moderniser des logements pour aînés partout dans la province.
- Investissement de 217,5 millions de dollars pour **soutenir les refuges pour personnes en situation d'itinérance**, les centres d'orientation et de soutien, ainsi que les programmes de soutien au logement.
- Maintien du financement visant à **soutenir des services de garde à 15 \$ par jour**.
- Investissement de 405 millions de dollars dans le cadre du **programme Alberta Child and Family Benefit** (ACFB) afin de soutenir les familles à revenu faible et moyen ayant des enfants de moins de 18 ans.
- Investissement de 586,6 millions de dollars dans le cadre de l'**Alberta Seniors Benefit**, de subventions et de prêts à faible taux d'intérêt sur la valeur domiciliaire pour soutenir les aînés à faible revenu, et engagement de 64 millions de dollars pour les résidences pour aînés dans le cadre du programme Lodge Assistance.
- Lancement du **Programme d'aide aux personnes handicapées de l'Alberta** (ADAP) prévu en juillet 2026, visant à simplifier l'accès aux mesures de soutien pour les personnes handicapées, à améliorer les possibilités d'emploi et à instaurer des exemptions de gains plus flexibles ainsi que des seuils de revenu plus élevés afin de permettre de travailler sans perdre les prestations. (Entrust Disability Services, 2025). Toutefois, la loi a également supprimé l'exigence d'augmentations annuelles liées au coût de la vie, ce qui signifie que la valeur des prestations du Revenu assuré pour les personnes gravement handicapées (AISH) et d'ADAP **pourrait s'éroder avec le temps**.
- Maintien d'une situation **d'exception de l'Alberta** parmi les provinces ne permettant pas aux bénéficiaires de l'AISH de conserver la prestation canadienne pour les personnes handicapées de 200 \$.

- Lancement du nouveau crédit pour aidants de l'Alberta, regroupant le crédit existant pour aidants et le crédit pour personnes à charge ayant une déficience en un seul crédit d'impôt non remboursable, accessible aux Albertains qui prennent soin d'un adulte admissible atteint d'une déficience mentale ou physique, et applicable à partir de 2027 ainsi que pour les années d'imposition subséquentes.
- Investissement de 105 millions de dollars par l'entremise des Family and Community Support Services (Services de soutien à la famille et à la communauté) afin de soutenir les municipalités et les établissements métis dans la conception et la prestation de programmes sociaux préventifs.
- Investissement de 22 millions de dollars pour la construction et de 53 millions de dollars pour l'exploitation d'installations communautaires de rétablissement à l'échelle de la province.

L'Alberta a obtenu un D pour les progrès législatifs de cette année. La province a pris des mesures visant à améliorer les résultats en matière de pauvreté dans plusieurs domaines clés en 2025–26. Le Programme de partenariat pour le logement abordable de 768 millions de dollars, combiné à plus de 200 millions de dollars pour le logement des aînés et à 217,5 millions de dollars pour les refuges pour sans-abri et le soutien au logement, représente un investissement important en matière de sécurité résidentielle. Un financement soutenu pour les services de garde à 15 \$ par jour, la Prestation pour enfants et familles de l'Alberta de 405 millions de dollars, ainsi que les 586,6 millions de dollars en soutiens du revenu pour les aînés démontrent un engagement en faveur d'un revenu adéquat pour les familles à faible et moyen revenu.

Toutefois, le retrait, dans la loi, de l'exigence d'indexer chaque année les prestations de l'AISH et de l'ADAP au coût de la vie signifie que la valeur réelle des mesures de soutien aux personnes handicapées devrait diminuer avec le temps — une régression importante pour l'une des populations les plus vulnérables de l'Alberta. L'Alberta demeure également la seule province qui ne permet pas aux bénéficiaires de l'AISH de conserver la Prestation canadienne pour les personnes handicapées de 200 \$. De plus, on note l'absence d'actions en matière de réglementation des loyers et de protection des locataires.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

L'Alberta commence l'année 2026 sans les surplus qui ont caractérisé la période 2023–2025.

Le budget de 2026, déposé le 26 février 2026, prévoit un déficit de 9,4 milliards de dollars pour 2026–2027, principalement en raison d'une chute soutenue des prix mondiaux du pétrole. Malgré ce changement, le gouvernement a respecté son engagement à ne pas imposer de nouveaux impôts et à ne pas réduire considérablement les services sociaux, tout en signalant que les prestations basées sur le revenu et le contrôle des dépenses façonneront de plus en plus l'admissibilité aux programmes.

Le gouvernement a mis de l'avant un nouveau programme d'aide aux personnes handicapées de l'Alberta (ADAP) qui entrera en vigueur en juillet 2026. Les 77 000 bénéficiaires du Revenu assuré pour les personnes gravement handicapées (AISH) seront transférés au nouveau programme et recevront 200 \$ de moins par mois qu'avec l'AISH de 2025, et l'exemption de revenus d'emploi passera de 1 000 \$ à 350 \$ par mois. Le gouvernement a également supprimé l'exigence législative relative aux augmentations annuelles du coût de la vie, de sorte que les niveaux de prestations futurs ne

sont plus protégés contre l'inflation. Les défenseurs des droits des personnes en situation de handicap et les organismes communautaires ont qualifié cette mesure de l'une des plus importantes réductions de l'histoire de l'Alberta en ce qui concerne le soutien aux personnes en situation de handicap. L'Alberta est la seule province au Canada qui récupère la prestation canadienne pour les personnes handicapées.

L'Alberta ne possède toujours pas de stratégie officielle de réduction de la pauvreté. Le gouvernement continue de définir son approche en se basant sur sa croyance selon laquelle la croissance économique et l'emploi sont les principaux moyens de sortir de la pauvreté. Pourtant, le taux de chômage de la province a grimpé à 7,1 % et que l'insécurité alimentaire a atteint 30,9 %, ce qui place l'Alberta au premier rang de toutes les provinces du pays.

En ce qui concerne l'abordabilité, le budget de 2026 maintient l'engagement à l'égard des services de garde à 15 \$ par jour et alloue 405 millions de dollars à la prestation pour enfants et familles de l'Alberta ainsi qu'à la prestation aux aînés de l'Alberta, respectivement 405 millions et 586,6 millions de dollars. Toutefois, les adultes vivant seuls sans enfants demeurent largement exclus des programmes de versement supplémentaire direct. Un nouveau crédit d'impôt pour aidants de l'Alberta remplacera les crédits d'impôt existants pour aidants à compter de 2027, offrant des économies modestes aux personnes qui prennent soin de membres de leur famille adultes admissibles.

Le Programme de partenariat pour le logement abordable du gouvernement reçoit 768 millions de dollars sur trois ans et prévoit de construire 13 000 nouveaux logements. Toutefois, la demande continue de dépasser l'offre, surtout à Calgary, où les loyers des logements d'une chambre ont atteint 1 800 \$ à 2 100 \$ par mois à la fin de 2024. Il s'agit de l'une des plus fortes hausses d'une année à l'autre au Canada. L'Alberta n'a toujours pas de programme de contrôle des loyers ou de contrôle des logements vacants.

Le salaire minimum en Alberta demeure gelé à 15 \$ l'heure. Ce taux est inchangé depuis 2018 même si sa valeur réelle est moindre après des années d'inflation; il est le plus bas au Canada. Le salaire minimum de la Colombie-Britannique atteindra 18,25 \$ l'heure en juin 2026, et celui de l'Ontario est actuellement de 17,60 \$ l'heure. Il existe donc un écart de 22 % entre l'Alberta et la Colombie-Britannique qui affecte la qualité de la main-d'œuvre et l'ampleur de la pauvreté chez les personnes à faible revenu.

Sur le plan fédéral-provincial, l'Alberta a ratifié l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur le Programme national d'alimentation scolaire en mars 2025, ce qui a permis d'obtenir un financement fédéral de 43 millions de dollars sur trois ans. Toutefois, l'Alberta n'a pas signé d'accord d'assurance-médicaments en vertu de la Loi canadienne sur l'assurance-médicaments. La province soutient que son programme actuel de la Croix Bleue couvre adéquatement les lacunes. L'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a expiré en mars 2026 et n'a pas été renouvelé, ce qui crée de l'incertitude quant aux niveaux de financement des services de garde à l'avenir.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Établir une ligne directrice permanente sur le contrôle des loyers et consacrer les nouvelles recettes pétrolières et gazières à la construction rapide de logements abordables :** L'Alberta n'a pas revu le contrôle des loyers depuis la défaite de la loi 205 en avril 2024, et elle demeure la seule province sans aucune forme de plafond d'augmentation des loyers. Avec l'inflation toujours élevée et les marchés locatifs sous pression en raison de la croissance rapide de la population, les ménages qui louent continuent de faire face à d'importants risques d'abordabilité. La mise en œuvre d'une ligne directrice permanente sur le loyer offrirait une stabilité grandement nécessaire aux locataires. Les efforts visant à protéger les locataires devraient être jumelés à des investissements continus dans l'offre de nouveaux logements, car ces approches sont complémentaires et non interchangeables. Dans le même temps, le gouvernement provincial devrait bénéficier à court terme d'un afflux important de revenus en raison de l'évolution récente des prix mondiaux des matières premières. Un minimum de 2 milliards de dollars devrait être consacré au cours de la prochaine année à stimuler une expansion importante du logement abordable, suivi d'un engagement budgétaire annuel équivalant à 0,5 % du budget provincial par la suite.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Transformer le paiement abordable de 600 \$ en un programme complet d'allocations familiales en Alberta :** Les paiements uniques d'abordabilité n'ont pas été convertis en supplément de revenu permanent. Le budget de 2026 prévoit 405 millions de dollars en 2026-2027 pour la prestation pour enfants et familles de l'Alberta, mais les adultes sans enfant, y compris les travailleurs célibataires à faible revenu, demeurent exclus des prestations complémentaires. Une prestation familiale permanente et remboursable de l'Alberta soutiendrait tous les ménages qui travaillent, y compris les adultes célibataires, à faible revenu et assurerait une plus grande sécurité du revenu.
- **Renverser la position du gouvernement à l'égard de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et s'engager à ne pas effectuer de récupération :** L'Alberta demeure la seule province à récupérer les 200 \$ par mois de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées auprès des bénéficiaires de l'AISH. Cette pratique se poursuivra dans le cadre du nouveau Programme d'aide aux personnes handicapées de l'Alberta (ADAP). À compter de juillet 2026, les 77 000 bénéficiaires de l'AISH passeront à l'ADAP, qui offre 200 \$ de moins par mois que le taux de l'AISH de 2025, et réduit les exemptions de revenus d'emploi de 1 000 \$ à 350 \$ par mois. Le gouvernement devrait annuler ces récupérations et rétablir l'exigence législative relative aux rajustements du coût annuel de la vie.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Instaurer une subvention Alberta Opportunities pour les résidents à faible revenu qui suivent une formation de préapprentissage :** Les métiers spécialisés demeurent l'une des voies les plus fiables pour sortir de la pauvreté pour les Albertains qui n'ont pas de diplôme d'études postsecondaires. Bien que le budget de 2026 accorde la priorité au perfectionnement de la main-d'œuvre, les mesures de soutien ciblées pour les personnes à faible revenu qui suivent une formation dans les métiers demeurent limitées. Une subvention Alberta Opportunities (jusqu'à six mois de revenu d'aide sociale, versé en deux versements) pour les participantes et participants à des programmes de préapprentissage — ou en classe — créerait un pont financier significatif et récompenserait la participation continue. Le programme pourrait tirer parti du cadre actuel de la Subvention canadienne pour l'emploi de l'Alberta pour le financement partiel.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Élaborer une nouvelle stratégie provinciale de réduction de la pauvreté comportant des objectifs mesurables, des rapports annuels et une responsabilisation législative :** En l'absence d'un cadre commun, les ministères, les municipalités, les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires ne peuvent harmoniser leurs efforts ou demander des comptes aux gouvernements. Cela crée une mosaïque de programmes qui se chevauchent dans certains domaines, qui laissent des lacunes importantes dans d'autres et qui ne peuvent être évalués par rapport à une norme de progrès commune. Un cadre commun devrait comprendre des objectifs de réduction de la pauvreté juridiquement contraignants ou engagés publiquement (p. ex., une réduction de 50 % du taux de pauvreté d'ici 10 ans); des rapports annuels sur un ensemble normalisé d'indicateurs couvrant le revenu, la sécurité alimentaire, le logement, la santé et l'emploi; et des structures de gouvernance interministérielles qui intègrent le travail des services sociaux, du logement, du travail, de la santé et de l'éducation.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

SASKATCHEWAN



D- EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	42 %	C-	D+	F	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	36 %	D-	F	F	D-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	16 %	D+	D-	D	F
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	59 %	F	F	D-	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	61 %	F	D-	F	D+

D- MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,6 %	F	F	F	F
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	44,8 %	D	D	D	D
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	55,9 %	D	D	D+	D+
Taux de chômage	5,0 %	C+	C-	D+	C-
Taux d'insécurité alimentaire	26,7 %	F	F	F	D

B- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	19 %	B-	B-	D	-
Niveau de vie inadéquat	29 %	C+	C	D-	-

C PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	C	D	F	D



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

La Saskatchewan a obtenu un D- en 2026, avec des coûts fixes élevés et des soutiens inadéquats qui ont entraîné un mauvais rendement global.

- **Abordabilité du logement** : La Saskatchewan a obtenu un D-, 36 % des gens consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement. Cette proportion est la plus faible parmi les provinces des Prairies et inférieure à la moyenne nationale. La pression en matière de logement a légèrement diminué après 2024, ce qui suggère une légère amélioration.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : La Saskatchewan a obtenu un F pour cet indicateur. Les gens consacrent 61 % de leur revenu aux produits essentiels – le taux le plus élevé dans la région des Prairies et l'un des pires à l'échelle nationale. La pression sur les coûts fixes s'est aggravée en 2026 après une période d'allègement temporaire.
- **Accès aux soins de santé** : La Saskatchewan a obtenu un D+, 16 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. Il s'agit du meilleur résultat pour cet indicateur parmi les provinces des Prairies. Des améliorations graduelles dans ce domaine depuis 2023 suggèrent que les difficultés d'accès s'atténuent.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 42 % des Saskatchewanais sont en moins bonne situation que l'an dernier. Ce chiffre est toutefois en baisse depuis son sommet en 2024, ce qui laisse présager une atténuation des difficultés.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : La Saskatchewan a obtenu un F pour cet indicateur, 59 % des personnes qui reçoivent un soutien gouvernemental le jugeant inadéquat. Les chiffres constamment élevés dans ce domaine indiquent que les besoins demeurent non satisfaits.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

La Saskatchewan a obtenu une note globale de D — dans la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que la plupart des autres provinces ont reçu un D- ou F, ce qui témoigne d'un rendement globalement faible à l'échelle du pays.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), la Saskatchewan affiche un taux de pauvreté de 11,6 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Saskatchewan, l'aide sociale ne fournit que 44,8 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Saskatchewan, l'aide aux personnes handicapées atteint 55,9 % du seuil de pauvreté, ce qui est bien inférieur à ce qui est requis. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage en Saskatchewan est de 5 %, le plus bas parmi les provinces, ce qui en fait la province la plus performante pour cet indicateur à l'échelle nationale.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 26,7 % des personnes en Saskatchewan vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

La Saskatchewan a obtenu un B- en 2026, ce qui la place parmi les provinces les plus performantes dans le domaine de la privation matérielle.

Cette note représente une amélioration par rapport au C+ obtenu en 2025 et indique une amélioration. Les progrès de la Saskatchewan ont dépassé l'amélioration moyenne nationale au cours de la même période.

En 2026, 19 % des résidents ont été gravement privés (le même chiffre enregistré en 2025) et 29 % avaient un niveau de vie inadéquat, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2025. La stabilité des taux de privation graves combinée à une amélioration en matière de privation modérée suggère une certaine atténuation de la pression aux marges.

Bien que la privation matérielle demeure importante, les résultats de la Saskatchewan montrent plus de cohérence que de nombreuses provinces, avec des gains réalisés et maintenus plutôt qu'inversés.

Dans l'ensemble, le rendement de la Saskatchewan en matière de privation matérielle suggère une protection relative pour les ménages à faible revenu en 2026 par rapport à la moyenne nationale, bien qu'une part importante des résidents n'ait toujours pas accès aux produits essentiels.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

- Investissement de 17,6 millions de dollars pour **appuyer les réparations des logements appartenant à la province** afin de les rendre prêts à la location, ainsi que pour la construction de nouveaux logements abordables dans le cadre du Rental Development Program (Programme de développement locatif).
- Poursuite des initiatives visant à rendre la construction résidentielle plus abordable, notamment 15 millions de dollars pour le **crédit d'impôt pour la rénovation résidentielle** et 17 millions de dollars pour **l'incitatif aux logements secondaires de la Saskatchewan**. Depuis le lancement de l'incitatif aux logements secondaires en 2023, près de 1 000 nouveaux logements secondaires ont été ajoutés en Saskatchewan. Le programme est prolongé jusqu'au 31 mars 2027.
- Affectation de 9 millions de dollars pour **améliorer les programmes alimentaires scolaires**, dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale pluriannuelle.
- Investissement de 11,7 millions de dollars pour **augmenter de 2 % les prestations de base de l'aide au revenu** à compter de mai 2026, soit la cinquième année consécutive d'augmentations pour les bénéficiaires de la Saskatchewan Income Support (soutien du revenu de la Saskatchewan) et la quatrième pour les bénéficiaires de la Revenu garanti pour personnes handicapées de la Saskatchewan (SAID). **Le crédit pour** la taxe aux résidents à faible revenu de la Saskatchewan augmentera encore de 5 %, en plus de l'indexation annuelle, ce qui permettra d'économiser environ 200 millions de dollars cette année.
- Investissement de 8 millions de dollars pour **soutenir plus de 500 aînés** qui ont déjà accès à la prestation pour les foyers de soins personnels, puisque le seuil de revenu mensuel a augmenté de 40 % en 2025-2026, contribuant à rendre les coûts des foyers de soins personnels agréés plus abordables.
- **Augmentation de 20 % des prestations mensuelles de base du SAID**, avec une hausse de 40 % pour les locataires du volet Logement avec services de soutien et un doublement du soutien mensuel pour les personnes fuyant la violence interpersonnelle dans le cadre du volet Recherche de sécurité. Les prestations SAID de soutien résidentiel destinées pour les familles qui prennent soin de leurs proches à domicile recevront une augmentation de 30 % sur trois ans.
- Mise en place d'une **nouvelle prestation recouvrable unique** de 1 000 \$ pour les arriérés de services publics destinée aux bénéficiaires du soutien du revenu de la Saskatchewan, afin de prévenir les expulsions et de maintenir la stabilité résidentielle.
- Mise en œuvre de la **deuxième année du plan quadriennal de la Saskatchewan Affordability Act** visant à réduire l'impôt provincial sur le revenu — les exemptions personnelles, pour conjoint, pour personne à charge et le supplément pour aînés augmentent chacune de 500 \$ cette année. Par conséquent, une famille de quatre personnes ne paiera aucun impôt provincial sur ses premiers 65 000 \$ de revenu.
- **Doublement de la prestation pour les familles actives**, passant de 4 millions de dollars à 8 millions de dollars, doublant également le seuil de revenu à 120 000 \$ par année et la prestation s'élève à 300 \$ par enfant (ou 400 \$ pour les enfants handicapés).

La Saskatchewan a obtenu un C pour les progrès législatifs de cette année. La mesure la plus importante a été la série d'améliorations aux programmes d'aide aux personnes handicapées et d'aide au revenu : les prestations mensuelles de base du SAID ont augmenté de 20 %, les locataires du volet logement avec services de soutien ont enregistré une hausse de 40 % du SAID, et le soutien aux personnes qui fuient la violence interpersonnelle a doublé. La cinquième année consécutive d'augmentation de l'aide au revenu, la nouvelle prestation de services publics de 1 000 \$ pour prévenir les expulsions, l'élargissement du crédit pour la taxe aux résidents à faible revenu de la Saskatchewan et l'augmentation de 40 % du seuil de revenu de la prestation pour les foyers de soins personnels renforcent encore davantage un modèle d'investissement soutenu, quoique modeste, dans les mesures de soutien aux personnes à faible revenu. Les investissements dans le logement abordable — bien qu'ils soient relativement modestes à 17,6 millions de dollars — s'appuient sur les années précédentes, et l'incitatif relatif aux logements secondaires a produit près de 1 000 nouveaux logements depuis 2023.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

La situation financière de la Saskatchewan a considérablement changé en 2025.

Ce changement est attribuable à la hausse des coûts des soins de santé, aux dépenses d'intervention lors d'incendies de forêt et à la baisse des revenus de SaskPower à la suite de l'élimination de la tarification du carbone. Le budget de 2026–2027, déposé le 18 mars 2026, a confirmé un déficit projeté de 819 millions de dollars. La Saskatchewan affiche le deuxième ratio entre la dette et le PIB le plus bas parmi les provinces.

En octobre 2024, le Parti saskatchewanais a été réélu pour un cinquième mandat consécutif, avec le premier ministre Scott Moe à sa tête. La perte de plusieurs ministres du cabinet issus des zones urbaines, en particulier à Regina, a été interprétée comme un mandat invitant le gouvernement à accorder une attention plus particulière à l'abordabilité en milieu urbain, à la criminalité et aux services sociaux.

Le budget de 2025–2026 augmente de 2 % le Programme de soutien du revenu de la Saskatchewan (SIS) et le Revenu assuré en cas d'invalidité de la Saskatchewan (SAID). Cette augmentation est inférieure au taux d'inflation alimentaire, qui s'est établi à environ 4 % à l'échelle nationale, et représente une baisse du pouvoir d'achat pour les bénéficiaires les plus vulnérables. Le budget de 2026–2027 a maintenu cette tendance avec une autre augmentation de 2 % des prestations mensuelles du SIS et du SAID. Les programmes n'ont pas encore été indexés en fonction de l'inflation. Un ajout notable dans le budget de 2026–2027 est une nouvelle prestation unique recouvrable de 1 000 \$ par ménage pour les arriérés de services publics destinée aux bénéficiaires du SIS. Cette mesure vise à prévenir les expulsions en raison de factures de services publics impayées. Les prestations de soutien résidentiel du SAID ont reçu un engagement plus substantiel : une augmentation annuelle de 10 % sur trois ans, et une augmentation de 30 % sur trois ans pour les familles qui prennent soin de leurs proches à domicile.

Le gouvernement provincial a abordé la question de l'abordabilité principalement par des crédits d'impôt dans les budgets de 2025–2026 et de 2026–2027. Le budget de 2026–2027 poursuit la deuxième année d'un plan quadriennal visant à augmenter de 500 \$ par année le supplément personnel de base, le supplément équivalent pour conjoint, le supplément pour les enfants à charge et le supplément pour le soutien aux aînés, en plus de l'indexation. Les réductions

d'impôt indexées permettent d'économiser environ 200 millions de dollars en 2026. Une famille de quatre personnes ne paie aucun impôt provincial sur ses premiers 65 000 \$ de revenu, le seuil le plus élevé au Canada. Le crédit pour la taxe aux résidents à faible revenu de la Saskatchewan a été augmenté de 5 % en plus de l'indexation. Une famille admissible de quatre personnes peut maintenant recevoir jusqu'à 1 282 \$ par année, contre 1 196 \$ en 2025.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le supplément pour enfants de moins de 18 ans, le crédit d'impôt pour aidants naturels, le crédit d'impôt pour personnes à charge ayant une déficience et le supplément pour aînés ont tous augmenté de 25 %. Le crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu a été bonifié de 5 % par année pendant quatre ans à compter du 1er juillet 2025. La prestation pour les familles actives, qui soutient les frais de sport et de loisirs des enfants, a été doublée, de 150 \$ à 300 \$ par enfant (de 200 \$ à 400 \$ pour les enfants handicapés), et le seuil de revenu a été doublé à 120 000 \$. Ce doublement s'est poursuivi dans le budget de 2026-2027, le financement total des programmes étant passé de 4 à 8 millions de dollars.

En ce qui concerne l'offre de logements, la subvention incitative pour les logements secondaires se poursuit, avec une augmentation de 9 millions de dollars du budget de 2025, bien qu'elle ne comporte aucun programme de contrôle de l'abordabilité. La Saskatchewan n'a toujours pas de programme de contrôle des loyers ou de contrôle des logements vacants. La concentration des propriétaires corporatifs demeure élevée. La Saskatchewan compte 70 fois plus d'unités appartenant à des sociétés de placement immobilier que le Manitoba, bien qu'elle ait la moitié du nombre de logements locatifs.

Le budget de 2026-2027 a permis de poursuivre les dépenses en capital avec 17,6 millions de dollars dans des projets nouveaux et continus à l'appui des réparations dans les logements appartenant à la province et les nouveaux logements abordables dans le cadre du Programme de développement locatif. La Saskatchewan Housing Benefit a reçu un investissement de 3,2 millions de dollars qui a augmenté de 20 % les prestations mensuelles de base, avec une augmentation de 40 % dans le cadre du volet logement avec services de soutien et un doublement des prestations dans le cadre du volet « Seeking Safety » pour les personnes qui fuient la violence interpersonnelle.

En novembre 2025, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont annoncé une prolongation de cinq ans de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il sera désormais en vigueur jusqu'au 31 mars 2031, avec plus de 1,6 milliards de dollars de financement fédéral pendant cette période. La Saskatchewan a été l'une des dernières provinces à signer la prolongation. La province a également signé en mars 2025 une entente triennale de 15,8 millions de dollars dans le cadre du Programme national d'alimentation scolaire afin d'élargir les programmes scolaires alimentaires, en s'appuyant sur un investissement de 2,7 millions de dollars dans le Programme de nutrition des enfants en 2024.

La Saskatchewan n'avait pas signé d'accord bilatéral sur l'accord d'assurance médicaments à la fin de 2025. Le gouvernement critique depuis longtemps le cadre fédéral d'assurance médicaments et n'a aucune volonté de signer cet accord. Le Régime canadien de soins dentaires est offert aux résidents de la Saskatchewan à titre de prestation fédérale directe.

Malgré la richesse des ressources de la province et le faible taux de chômage (4,9 % en mars 2025, le plus bas au Canada), la pauvreté augmente. La pauvreté infantile se situe à 27,1 %, le taux le plus élevé de toutes les provinces, et l'insécurité alimentaire a atteint 30,6 %, le deuxième taux le plus élevé au Canada. La date limite de la province de réduire de 50 % la pauvreté persistante avant 2025 a été dépassée et la promesse largement non tenue. Il est difficile de savoir s'il existe un engagement politique à prendre des mesures législatives soutenues qui permettent de sortir les gens de la pauvreté.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Réduire le retard accumulé dans les réparations des logements abordables** : Le budget 2025–2026 a introduit de nouveaux fonds pour lancer des projets pluriannuels de réparation et de rénovation de 285 logements de la Saskatchewan Housing Corporation (SHC) à Saskatoon, Regina et Prince Albert. Bien qu'il s'agisse d'un début positif, il doit passer à au moins 500 unités par année. La Saskatchewan devrait accroître son engagement en matière de réparation de logements sociaux à ce niveau et le maintenir jusqu'à ce que l'arriéré complet des réparations soit comblé.
- **Instaurer des lignes directrices de base sur les augmentations de loyer, en plafonnant les augmentations annuelles à l'IPC + 2 % pour les locataires actuels** : La Saskatchewan est l'une des rares provinces qui n'ont aucune forme de stabilisation des loyers, de lignes directrices ou de contrôle pour la location résidentielle. L'établissement d'une ligne directrice prévisible sur les loyers liée à l'inflation aiderait à protéger les locataires contre les hausses de loyer prononcées et imprévisibles.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Améliorer et indexer les programmes de soutien du revenu de la Saskatchewan** : Au cours de la dernière année, la Saskatchewan a pris des mesures pour accroître la générosité de plusieurs crédits d'impôt et programmes provinciaux d'aide sociale, mais ceux-ci demeurent non indexés. Afin de prévenir une nouvelle érosion de l'adéquation des prestations, la province devrait immédiatement indexer le SIS et le SAID à l'indice des prix à la consommation.
- **Instaurer une prestation pour enfants en Saskatchewan** : Malgré des taux élevés de pauvreté chez les enfants, la province n'a pas mis en place de prestation pour enfants distincte venant compléter l'Allocation canadienne pour enfants, comme l'ont fait avec succès d'autres provinces, notamment l'Alberta. La Saskatchewan devrait instaurer une prestation pour enfants remboursable destinée aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté, qui diminuerait graduellement à mesure que le revenu augmente. La prestation pourrait être versée mensuellement, coordonnée avec l'Allocation canadienne pour enfants du gouvernement fédéral, et indexée à l'inflation dès sa mise en œuvre.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Augmenter le salaire minimum provincial à 17 \$ l'heure d'ici 2027, jumelé à l'indexation annuelle de l'IPC :** La réindexation du salaire minimum en octobre 2024 a été une évolution positive. Toutefois, le salaire de base actuel de 15 \$ l'heure est insuffisant. Un travailleur à temps plein gagne environ 31 200 \$ par année, avant impôts, sur ce taux. Le fait d'ajuster le salaire minimum à 17 \$ l'heure d'ici 2027 améliorerait la sécurité du revenu des travailleurs qui gagnent de faibles salaires.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Mettre à jour et moderniser la stratégie de réduction de la pauvreté de 2016 :** La Saskatchewan a maintenant le taux de pauvreté provincial le plus élevé au Canada. L'échéance fixée par le gouvernement en 2025 pour réduire de 50 % la pauvreté persistante est passée avec la promesse largement oubliée, et la pauvreté en Saskatchewan – en particulier la pauvreté infantile – ne fait pas que croître; elle s'accroît. Une stratégie fournirait l'infrastructure de responsabilisation – cibles, échéanciers, cadres de mesure et rapports publics – nécessaire pour déterminer si les mesures budgétaires individuelles font collectivement une différence.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

MANITOBA



C- EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	37 %	B-	C	C+	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	33 %	C-	D-	F	B+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	56 %	F	F	F	F
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	51 %	F	F	C	D+
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	53,2 %	B-	F	C+	D

D- MESURES DE LA PAUVRETÉ

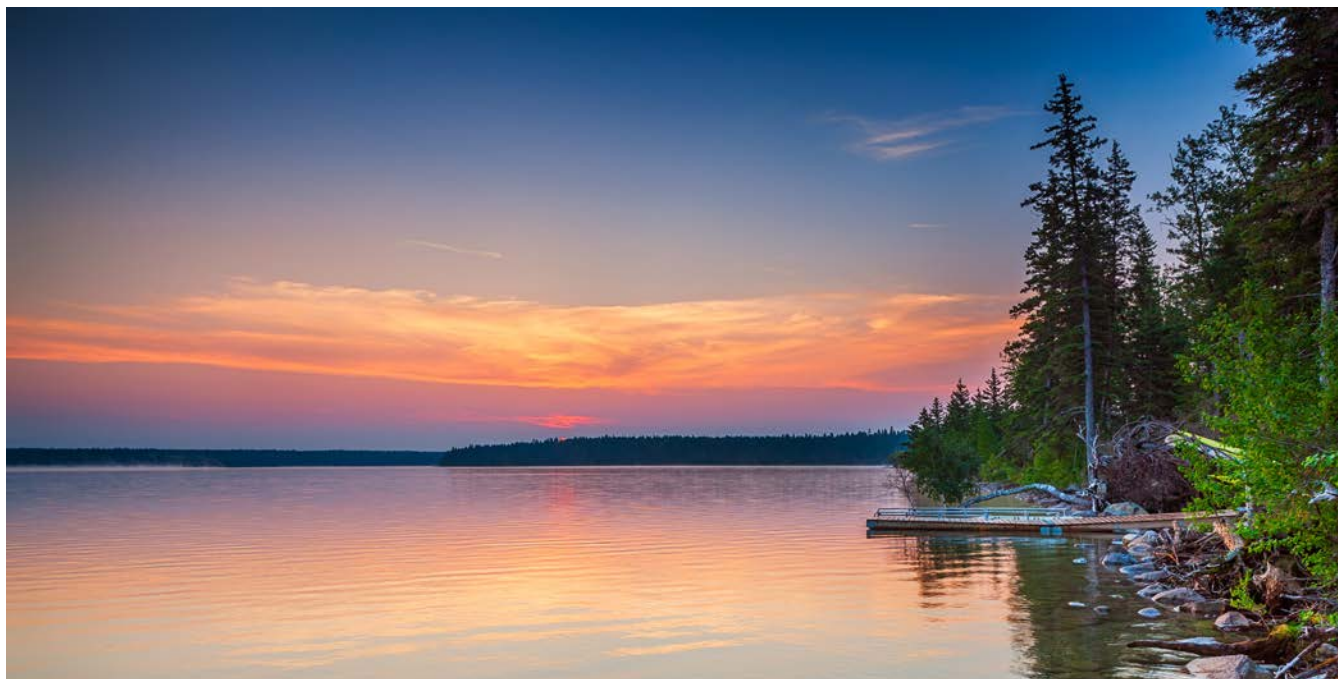
INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	12,3 %	F	F	F	F
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	39,0 %	D-	D-	F	F
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	59,6 %	D+	D-	F	F
Taux de chômage	5,6 %	D	D-	D+	C-
Taux d'insécurité alimentaire	27,9 %	F	F	F	D+

B- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	18 %	B-	C	C-	-
Niveau de vie inadéquat	26 %	B	D	C-	-

B PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	B	C	F	C



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Manitoba a obtenu un C- en 2026. Il a obtenu de meilleurs résultats que ses pairs des Prairies malgré de graves lacunes dans l'accès aux soins de santé et au soutien.

- **Abordabilité du logement** : Le Manitoba a obtenu un C-, 33 % des gens consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement – le meilleur résultat à l'échelle nationale. Après une forte augmentation en 2024, le stress lié au logement s'est atténué davantage au Manitoba que partout au pays.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : Le Manitoba a obtenu un B-, 53,2 % du revenu des gens étant consacré aux coûts fixes. Cette proportion est la plus faible parmi les provinces des Prairies et inférieure à la moyenne nationale. Il s'agit également d'une amélioration importante par rapport au chiffre de 62,12 % de 2025 et suggère que la pression sur les coûts s'atténue.
- **Accès aux soins de santé** : Le Manitoba a obtenu une note d'échec pour cet indicateur, 56 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. Il s'agit du pire taux pour cet indicateur au pays. La forte augmentation de 2026 signale une détérioration importante et préoccupante.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 37 % des gens sont en moins bonne situation que l'an dernier. Il s'agit de la proportion la plus faible dans la région des Prairies pour cet indicateur. En 2025, 41 % des gens étaient en moins bonne situation que l'année précédente, de sorte que la baisse
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : Le Manitoba a obtenu un F, 51 % des personnes qui reçoivent un soutien du gouvernement le jugeant inadéquat. Le Manitoba obtient les meilleurs résultats au pays pour cet indicateur, ce qui suggère que l'insuffisance des soutiens sociaux est un problème national qui s'aggrave.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Manitoba a reçu une note globale de D — pour la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que la plupart des autres provinces ont reçu un D- ou F, ce qui témoigne d'un rendement globalement faible à l'échelle du pays.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), le Manitoba affiche un taux de pauvreté de 12,3 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Manitoba, l'aide sociale ne fournit que 39 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Manitoba, l'aide aux personnes handicapées atteint 59,6 % du seuil de pauvreté, ce qui est inférieur à ce qui est requis. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage au Manitoba est de 5,6 %, un chiffre inférieur à la moyenne nationale de 6,7 %. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 27,9 % des personnes au Manitoba vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Le Manitoba a obtenu un B- en matière de privation matérielle en 2026, ce qui témoigne d'une forte amélioration par rapport aux dernières années.

Cette note le place parmi les provinces les plus performantes et marque une amélioration notable par rapport au C- obtenu en 2025. L'amélioration dépasse la tendance nationale, ce qui indique des progrès accélérés.

Le taux de privation grave est tombé à 18 % en 2026, le niveau le plus bas depuis 2024 et le deuxième plus bas parmi les provinces après le Québec. Le taux de privation modérée a également chuté considérablement, passant de 34 % en 2025 à 26 %, soit la baisse la plus marquée au pays. Seul le Québec a un taux de privation moins élevé. Ces baisses suggèrent une amélioration tangible du niveau de vie des personnes moins bien nanties.

Le Manitoba se distingue par la conversion des améliorations en réductions des privations graves et modérées, plutôt que de voir les gains se limiter à un seul groupe.

Dans l'ensemble, les résultats du Manitoba en matière de privation matérielle indiquent une réduction significative des difficultés et une capacité accrue des résidents à se procurer des produits essentiels.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

- Investissement de 12,8 millions de dollars dans **de nouvelles subventions pour créer 215 logements sociaux et abordables**, ainsi que des services d'accompagnement incluant du soutien en santé mentale et en traitement des dépendances pour les Manitobains passant des campements aux logements avec services de soutien. Des défenseurs du logement ont noté que le budget 2025 prévoyait 760 logements.
- **Augmentation du crédit d'impôt pour l'abordabilité des propriétaires** à 1 700 \$ (comparativement à 1 600 \$), à compter de l'année d'imposition foncière 2027 — le crédit est réduit pour les logements évalués entre 1 million de dollars et 1,5 million de dollars, et entièrement éliminé pour les logements de plus de 1,5 million de dollars.
- **Augmentation du crédit d'impôt pour l'abordabilité des locataires** à 675 \$ (contre 625 \$), le supplément pour aînés passant à 386 \$ (contre 357 \$) pour les personnes dont le revenu net du ménage est inférieur à 40 000 \$. Le gouvernement étudie également des options pour offrir un allègement des loyers plus tôt, plutôt que de faire attendre les gens jusqu'en avril chaque année.
- **Élimination des frais de garde d'enfants pour les familles à faible revenu**. Cela touche environ 3 500 familles et 5 000 enfants et marque la première fois qu'un gouvernement canadien rend les services de garde gratuits pour les personnes qui ont le plus besoin d'aide (Refdesk.ca, 2026). Le budget prévoit aussi 2 000 nouvelles places en garderie et une augmentation des salaires du personnel de garde d'enfants.
- **Suppression de la taxe de vente provinciale (TVP) sur tous les aliments vendus en épicerie**, à compter du 1er juillet 2026, s'appuyant sur une loi visant à contrer les pratiques de prix abusives des grandes chaînes d'alimentation.
- Proposition de 10 millions de dollars pour rendre le **transport en commun gratuit pour les enfants et les jeunes**.
- Investissement de 2,5 millions de dollars dans des **programmes d'alphabétisation des adultes**, dont 1 million de dollars pour les communautés des Premières Nations et du Nord.
- **Gel des montants des prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu pour la quatrième année consécutive**. Des critiques ont souligné que les coûts alimentaires ont augmenté de 20 % durant cette période et que les 30 000 ménages qui dépendent de l'aide sociale provinciale n'ont vu aucune augmentation de leur budget de besoins essentiels.

Le Manitoba a obtenu la note B pour ses progrès législatifs de cette année. D'une part, la province a pris des mesures réellement notables : l'élimination des frais de garde pour les familles à faible revenu — une première au Canada — constitue une avancée majeure en matière de réduction de la pauvreté, améliorant concrètement l'abordabilité pour environ 3 500 familles et 5 000 enfants. Le retrait de la TVP sur les aliments à compter du 1er juillet 2026 offrira un soulagement réel aux ménages à faible revenu, qui consacrent une part disproportionnée de leur revenu à l'alimentation.

Le transport en commun gratuit pour les enfants et les jeunes, l'augmentation du financement de l'alphabétisation des adultes avec un volet dédié aux communautés autochtones et nordiques, et l'augmentation du crédit d'impôt pour l'abordabilité visant les locataires complètent un ensemble de mesures qui témoignent individuellement d'une intention progressiste.

Cependant, le gel pour une quatrième année consécutive des prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu constitue une régression majeure qui empêche la province d'obtenir une meilleure note. Au cours de la même période de quatre ans, le coût des aliments a augmenté d'environ 20 %, ce qui signifie que les 30 000 ménages qui dépendent le plus de l'aide provinciale — c'est à dire la population au cœur du mandat de la législation sur la pauvreté — ont subi une baisse soutenue et cumulative de leur pouvoir d'achat réel. L'investissement de 12,8 millions de dollars pour 215 logements abordables représente une forte baisse par rapport aux 670 logements annoncés dans le budget précédent. L'absence d'augmentation des prestations de base de l'aide au revenu, combinée à une réduction des engagements en matière de logement, signifie que les résidents les plus vulnérables du Manitoba sont matériellement moins bien lotis que l'an dernier.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le gouvernement actuel du Manitoba est au pouvoir depuis 2023. La province s'est positionnée autour d'un discours clair sur la reconstruction des services publics, une direction stable et la réconciliation. Le climat politique global est stable mais sensible aux performances. La crédibilité du gouvernement en 2025–2026 dépendra des améliorations visibles de l'accès aux soins de santé et de l'allègement du coût de la vie.

En 2026, le Manitoba a publié une stratégie renouvelée de réduction de la pauvreté sur cinq ans, S'engager vers un avenir meilleur : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté, sous-titrée Une médecine du cœur pour les communautés, en vertu de la Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté, qui prévoit une stratégie renouvelée tous les cinq ans. La stratégie accorde la priorité à trois groupes à différentes étapes de vie : les enfants âgés de zéro à cinq ans (y compris la période prénatale), les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance et les aînés. Elle a été éclairée par plus de 3 000 consultations auprès de résidents, d'organismes autochtones, de défenseurs, de fournisseurs de services, de personnes ayant une expérience vécue et d'intervenants du milieu des affaires. Elle décrit les mesures recommandées, comme l'augmentation des exemptions de gains au titre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, l'indexation de l'allocation pour le loyer et le Programme manitobain de soutien pour personne handicapée, le doublement de la prestation prénatale et la législation sur l'alimentation universelle dans les écoles. Une approche pangouvernementale est intégrée au moyen de structures de gouvernance coordonnées, y compris le Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté, une Table des sous-ministres et une Table d'action interministérielle.

La stratégie a fait l'objet d'examens mixtes de la part d'organismes communautaires et d'intervenants :

- Les **organismes ruraux** affirment que la stratégie ne tient pas adéquatement compte des réalités de la vie dans les régions rurales, y compris l'accès au transport, les coûts du logement et le recours aux mesures de soutien dirigées par des bénévoles.
- Les **groupes de défense d'intérêts** soutiennent que la stratégie ne comporte pas de mesures financières immédiates et substantielles, en particulier l'augmentation des taux gelés du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, et qu'elle ne propose pas de réformes plus larges du soutien du revenu.

- Les **groupes de défense des intérêts des travailleurs** soulignent l'absence d'engagement à l'égard d'un salaire décent ou d'un salaire minimum lié au coût de la vie comme principale lacune.
- Les **critiques** soulignent que l'accent mis sur trois groupes à différentes étapes de vie exclut d'autres populations, en particulier les adultes en âge de travailler et les enfants d'âge scolaire, qui font également face à une pauvreté importante.

Le budget du Manitoba pour 2026, intitulé De bons emplois. Des coûts réduits. De meilleurs soins de santé, prévoit un déficit de 498 millions de dollars en 2026-2027 sur des revenus de 26,82 milliards de dollars et des dépenses de 27,318 milliards de dollars. Il s'agit d'un resserrement notable par rapport à l'année précédente, attribuable à une hausse des revenus de 7,0 % et à une amélioration du résultat de Manitoba Hydro. Le ratio entre la dette et le PIB est projeté à 38,2 % et le gouvernement maintient qu'il est sur la voie de l'équilibre d'ici la fin de son premier mandat.

Malgré les mesures saluées du budget 2026, notamment les nouvelles mesures en matière d'abordabilité et de soutien du revenu, des lacunes importantes demeurent. Le budget de 2026 n'augmente pas les taux de prestations de base du Programme d'aide à l'emploi et au revenu ni ne dépasse la formule actuelle du salaire minimum indexé sur l'indice des prix à la consommation. Contrairement aux crédits d'impôt et aux tranches d'imposition, les programmes d'aide sociale ne sont pas indexés à l'inflation. Des organismes de défense des droits, comme Make Poverty History Manitoba et le Centre canadien de politiques alternatives, ont toujours réclamé des augmentations significatives du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, soulignant que les taux actuels laissent les bénéficiaires bien en dessous du seuil de pauvreté. Ni la stratégie de réduction de la pauvreté ni le budget ne comportent d'engagements visant à hausser les taux du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

Certains changements progressifs ont été apportés. Par exemple, à compter d'août 2025, l'exemption du revenu en vertu du Programme d'aide à l'emploi et au revenu permet aux bénéficiaires de gagner jusqu'à 500 \$ par mois sans récupération, mais il y a une récupération de 70 % sur les gains supplémentaires. Le salaire minimum du Manitoba a légèrement augmenté en octobre, passant de 15,80 \$ à 16,00 \$ l'heure. L'augmentation tient compte de l'inflation, mais laisse toujours le salaire minimum sous les seuils du « salaire décent » largement cités.

Les récentes réformes de la réglementation des loyers renforcent la protection des locataires et limitent les hausses excessives, en s'appuyant sur les modifications législatives de 2025 qui restreignent les fortes augmentations de loyer. Bien que ces mesures puissent contribuer à modérer les coûts du logement, elles ne répondent pas entièrement aux pressions liées à l'abordabilité. De même, bien que la stratégie s'engage à indexer l'allocation pour le loyer, l'indexation ne comblera pas l'écart entre les niveaux actuels de prestations et les loyers réels du marché, particulièrement à l'extérieur de Winnipeg.

Dans l'ensemble, l'approche du Manitoba reflète une combinaison de mesures ciblées d'accessibilité financière et d'améliorations progressives du système, mais elle n'arrive pas à apporter des réformes structurelles en matière de revenus.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Créer une stratégie globale de sécurité alimentaire à l'échelle de la province :** Le Manitoba devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie complète de sécurité alimentaire pour lutter contre l'insécurité alimentaire croissante et compléter sa stratégie de réduction de la pauvreté. Ce travail nécessiterait un leadership provincial complet et une collaboration avec les organismes communautaires, les gouvernements autochtones, les organismes sans but lucratif et les partenaires du secteur privé pour assurer des répercussions significatives et à long terme.
- **Améliorer et élargir l'aide au loyer :** Le programme d'allocations pour le loyer du Manitoba offre un soutien souple dans un marché du logement restreint, mais les niveaux de prestations et les seuils d'admissibilité n'ont pas suivi le rythme de la hausse des coûts du logement. Depuis 2015, les loyers moyens dans la province ont augmenté de 40 %, tandis que l'admissibilité à l'allocation pour le loyer n'a augmenté que de 10 %. Pour combler cet écart, le Manitoba devrait hausser de 20 % tous les seuils d'admissibilité, les indexer en fonction de l'inflation et envisager d'augmenter la prestation pour couvrir au moins 80 % du loyer médian. Ces changements feraient en sorte que les ménages à faible revenu, y compris les personnes qui travaillent, mais qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, aient accès à un soutien adéquat au logement.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Élargir les exemptions de gains et renforcer l'allocation de la stratégie du Travail Profitable :** Dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu du Manitoba, les bénéficiaires peuvent exempter la première tranche de 200 \$ gagnée et conserver 30 % de leurs gains au-delà de ce montant, soit l'équivalent d'une récupération de 70 %. Cette structure décourage la participation au marché du travail. L'augmentation de l'exemption de gains à 55 % permettrait aux bénéficiaires de conserver une plus grande part de chaque dollar qu'ils gagnent et renforcerait leur motivation à travailler. De plus, le Manitoba devrait envisager d'augmenter de 50 % l'allocation de la stratégie du Travail Profitable, qui passera de 100 \$ à 150 \$ par mois pour les travailleurs à temps plein et de 50 \$ à 75 \$ pour les travailleurs à temps partiel, afin de mieux soutenir les personnes qui obtiennent un emploi stable.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

■ **Élaborer une stratégie d'emploi et de formation pour les jeunes visant à accroître de 25 % leur participation au marché du travail et aux études d'ici 2030 :**

Le Manitoba compte une proportion relativement élevée de jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études, ce qui en expose plusieurs à un plus grand risque de pauvreté à long terme. Le gouvernement provincial devrait mettre en place un groupe d'expertes et d'experts chargé d'élaborer, dans un délai de six mois, une stratégie d'emploi et de formation pour les jeunes, assortie d'objectifs législatifs intégrés à la stratégie globale de réduction de la pauvreté. L'objectif à court terme devrait être d'augmenter de 25 % la participation des jeunes au marché du travail et aux études, grâce à des investissements ciblés dans la formation, les mesures de soutien et les parcours menant à l'emploi.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

■ **Renforcer les efforts pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le nord du Manitoba :**

Les taux d'insécurité alimentaire dans le nord du Manitoba dépassent largement les moyennes nationales. Pour y remédier, il faudra adopter une approche pangouvernementale complète axée sur l'augmentation de la production alimentaire locale, l'amélioration des infrastructures de transport et d'entreposage, le soutien des initiatives de souveraineté alimentaire dirigées par les Autochtones et la promotion du développement économique dans les collectivités nordiques.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

ONTARIO



D- EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	39 %	C+	C	D-	D+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	43 %	F	F	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	36 %	F	D	D+	D+
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	71 %	F	F	F	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	56,5 %	C-	D	D-	C+

F MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	12,5 %	F	F	F	D
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	32,7 %	F	F	F	F
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	54,7 %	D-	F	F	F
Taux de chômage	7,6 %	F	F	F	D+
Taux d'insécurité alimentaire	25,4 %	F	F	F	C-

B- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	19 %	B-	C+	D+	-
Niveau de vie inadéquat	28 %	B-	C	D	-

F PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	F	D	D	F



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'Ontario a obtenu un D- en 2026, en raison des pressions généralisées sur les coûts et de la détérioration de l'accès aux soins.

- **Abordabilité du logement** : L'Ontario a obtenu une note d'échec pour cet indicateur – 43 % des gens consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. L'Ontario était auparavant à égalité avec la Colombie-Britannique en tant que provinces dont le logement est le plus inabordable, mais les difficultés liées au logement – qui ont atteint un sommet en 2024 – semblent s'être légèrement atténuées depuis.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : L'Ontario a obtenu un C- pour cet indicateur, 56,5 % du revenu des gens étant consacré aux coûts fixes. C'est une proportion plus élevée que la moyenne nationale et pire que les chiffres de la Colombie-Britannique et du Québec pour cet indicateur. Les coûts fixes demeurent constamment élevés.
- **Accès aux soins de santé** : L'Ontario a obtenu un F, 36 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. Cela fait de l'Ontario la pire des grandes provinces pour cet indicateur. Cela fait suite à deux années d'amélioration pour cet indicateur (16 % en 2025 et 16,4 % en 2024).
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 39 % des gens ont déclaré être en moins bonne situation que l'an dernier – plus qu'au Québec, mais moins qu'en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une baisse depuis 2024 et d'une atténuation des difficultés.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : L'Ontario a obtenu un F pour cet indicateur, 71 % des personnes qui reçoivent un soutien le jugeant inadéquat. Il s'agit du taux le plus élevé au pays, ce qui indique l'incapacité systémique à remédier aux prestations d'aide sociale inadéquates dans la province.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'Ontario a obtenu une note globale de F dans la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que l'Ontario figurait parmi les plus faibles à l'échelle nationale, aux côtés de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), l'Ontario affiche un taux de pauvreté de 12,5 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Ontario, l'aide sociale ne fournit que 32,7 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, l'un des taux les plus bas au pays. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Ontario, l'aide aux personnes handicapées atteint 54,7 % du seuil de pauvreté, ce qui est bien inférieur à ce qui est requis. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage de l'Ontario s'élève à 7,6 %, le plus élevé parmi les provinces et le rendement le plus faible au pays pour cet indicateur. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 25,4 % des personnes en Ontario vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

L'Ontario a obtenu un B- en matière de privation matérielle en 2026, ce qui témoigne d'une amélioration continue.

- Cette note représente un gain par rapport au C+ obtenu en 2025 et correspond à la tendance à la hausse nationale.
- En 2026, 19 % des résidents étaient gravement privés – une légère baisse par rapport à 2024, mais semblable à 2025 – et 28 % ont connu un niveau de vie inadéquat – un taux inchangé par rapport à 2025. Ces changements mineurs suggèrent que la privation persiste globalement.
- Les résultats de l'Ontario indiquent que les améliorations ont principalement profité aux personnes qui font face aux niveaux de privation les plus élevés, tandis qu'un plus grand groupe continue d'éprouver des difficultés d'abordabilité.
- Dans l'ensemble, l'Ontario affiche des progrès partiels dans la réduction de la privation matérielle.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Logement et abordabilité :

- Le budget de 2026 engage 53 millions de dollars sur trois ans pour élargir les initiatives de logement avec services de soutien destinées aux populations vulnérables et améliorer l'accès à des services essentiels en santé mentale et à des soutiens en matière de logement.
- Le gouvernement a annoncé un investissement de 407 millions de dollars sur trois ans pour aider les organismes communautaires à faire face à la hausse des coûts et à maintenir des services essentiels, notamment pour les personnes ayant une déficience développementale.
- Lancement de consultations publiques afin d'informer la prochaine stratégie de réduction de la pauvreté avant l'expiration du plan de 2020-2025.
- Réduction de la taxe provinciale sur l'essence de 5,7 cents le litre et de la taxe sur le diesel de 5,3 cents, ramenant la taxe sur l'essence à 9 %.
- Maintien du remboursement de l'électricité de l'Ontario, offrant une réduction de 23,5 % des factures d'électricité pour les ménages et les petites entreprises admissibles.
- Proposition de supprimer la partie provinciale de la TVH sur les maisons neuves pour les acheteurs d'une première maison.
- Investissement de 4 milliards de dollars par l'entremise du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement et 1,3 milliard de dollars par le Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements afin de soutenir l'infrastructure liée au logement.
- Maintien du Fonds pour l'accélération de la construction de 1,2 milliard de dollars pour encourager les municipalités à atteindre leurs objectifs en matière de logement.
- Un montant supplémentaire de 41,5 millions de dollars a été alloué dans le cadre du Programme de logement de soutien pour les Autochtones en 2025-2026.
- Investissement de 83 millions de dollars dans le logement étudiant à Toronto.
- Signature d'une entente de 108,5 millions de dollars avec le gouvernement fédéral pour élargir les programmes d'alimentation scolaire afin d'atteindre 160 000 enfants de plus.
- Élargissement de l'admissibilité aux programmes de soins dentaires et de quote-part pour les aînés, bien qu'ils soient encore limités à ceux à faible revenu.
- Investissement de 2 millions de dollars pour améliorer l'accès à des aliments nutritifs dans les collectivités des Premières Nations nordiques et éloignées.

Sécurité du revenu :

- **Augmentation de 4,5 % des prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées** (POSPH) et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG). Malgré une augmentation de 20 % du POSPH sur trois ans et une indexation continue à l'inflation, les montants sont toujours largement considérés comme inadéquats.
- **Augmentation des paiements du Régime de revenu annuel garanti** (RRAG) pour les aînés et indexation à l'inflation.
- **Augmentation du salaire minimum** de 17,60 \$ à 17,95 \$ l'heure le 1er octobre 2026.
- **Maintien du programme Ontario au travail à 733 \$ par mois**. Ce soutien est gelé depuis 2018.
- **Exemption de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées** à la récupération de l'aide au revenu de la province.
- **Instauration d'un cadre de retraite à prestations cibles** pour améliorer la transférabilité des pensions.

Soutien au marché du travail :

- **Élargissement du Fonds pour le développement des compétences** à 2,5 milliards de dollars, dont 955 millions sur trois ans pour la formation dans les secteurs à forte demande.
- Investissement de 260 millions de dollars dans des **initiatives de formation et de protection des travailleurs**, et plus de 400 millions de dollars dans des mesures supplémentaires de soutien à l'emploi, dont 35 millions pour les centres de formation.
- **Changements annoncés au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants**, qui ont réduit la part des subventions non remboursables de 85 % à 25 %, augmentant ainsi le recours aux prêts.

L'Ontario a obtenu un F pour les progrès législatifs de cette année. Bien que la province ait instauré une gamme de mesures d'abordabilité, y compris une remise unique de 200 \$, des réductions de la taxe sur l'essence, des subventions pour l'électricité et une légère augmentation du salaire minimum, ces mesures sont vastes et ont un impact limité sur les ménages à faible revenu. L'aide sociale demeure profondément inadéquate. Les prestations du programme Ontario au travail n'ont pas augmenté depuis 2018, et les récents ajustements apportés au POSPH, bien qu'ils soient indexés, ne permettent pas de répondre aux besoins actuels.

Pendant ce temps, les pressions sur le marché du logement continuent de s'intensifier. La province a affaibli les mesures de protection de la location et maintenu un système de contrôle des loyers qui exclut les logements plus récents, ce qui a contribué à la hausse des loyers et à l'augmentation de l'itinérance. Malgré une capacité financière importante, l'Ontario n'a pas pris de mesures concrètes pour s'attaquer au revenu adéquat ni à l'abordabilité du logement. Le gouvernement a plutôt priorisé des mesures axées sur l'emploi, qui n'atteignent pas bon nombre des personnes qui vivent dans la plus grande pauvreté. Dans l'ensemble, les politiques actuelles sont peu susceptibles de réduire la pauvreté et peuvent contribuer à aggraver les résultats.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Après avoir remporté un troisième mandat consécutif avec une majorité en février 2025, le gouvernement progressiste-conservateur est dirigé par Doug Ford.

Le gouvernement de l'Ontario se concentre principalement sur les répercussions économiques des tarifs imposés par le gouvernement américain. Ses mesures à ce jour comprennent un Fonds de réponse stratégique de 5 milliards de dollars pour soutenir les secteurs de l'acier, de l'aluminium, de l'automobile et de la fabrication. Le budget de l'Ontario de 2025 prévoit un déficit de 14,6 milliards de dollars pour 2025-2026.

Le budget de l'Ontario de mars 2026 prévoit des investissements continus nécessaires dans la formation et le perfectionnement professionnel des étudiants qui entrent dans les métiers spécialisés, ainsi que des mesures de construction et d'aide pour les travailleurs des secteurs de la fabrication et de l'automobile. Toutefois, il existe peu de mesures visant à remédier à l'abordabilité, à l'insuffisance des montants d'aide sociale et aux inégalités dans la province, ou au sous-financement chronique dans les domaines liés à ces problèmes. Bref, le budget de 2026 est simplement un document de statu quo qui ne démontre aucun effort pour s'attaquer aux facteurs qui poussent de plus en plus de personnes, y compris les travailleurs, vers les banques alimentaires.

Le gouvernement provincial a adopté des politiques modestes pour régler les problèmes d'abordabilité, par exemple en abaissant la taxe provinciale sur l'essence de 15 % à 9 %, en instaurant une remise pour l'électricité, en augmentant le salaire minimum, en augmentant légèrement les prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et en indexant le Régime ontarien de revenu annuel garanti (RRAG) pour les aînés à l'inflation.

Il a également fait des investissements dans le logement en réponse à l'augmentation des coûts de logement et au besoin important de nouveaux logements.

Les logements construits avant 2018 sont protégés par le contrôle des loyers – les augmentations annuelles des loyers sont limitées à un pourcentage fondé sur l'**Indice des prix à la consommation pour l'Ontario** – mais les immeubles construits après 2018 ne le sont pas, ce qui crée des protections inégales pour les locataires. Malgré les limites d'augmentation des loyers, les échappatoires ont permis aux loyers d'augmenter beaucoup plus rapidement que ce qui était permis : de 2014 à 2023, les lignes directrices de l'Ontario ont permis des augmentations cumulatives de 16,5 %, mais les loyers moyens ont grimpé de **54,5 %**, soit plus de trois fois le taux légal.

Le logement est une crise en cours en Ontario. Environ **85 000** personnes ne sont pas logées et on estime que près du quart (23 %) sont des jeunes et des enfants. Cela représente une augmentation de près de 8 % depuis 2024 et on prévoit qu'il y aura 300 000 personnes non logées d'ici 2035. La récente détérioration des protections de location découlant de ce projet de loi risque d'aggraver la situation.

Prises ensemble, bien que certaines mesures visant à lutter contre la pauvreté et l'abordabilité aient été mises en œuvre, elles sont modestes et n'auront pas d'incidence significative sur les pressions que subissent les gens sur le coût de la vie, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté.

L'Ontario a la capacité financière d'accroître les investissements dans les programmes de logement abordable et d'aide sociale, mais le gouvernement provincial a résisté aux mesures qui pourraient réduire la pauvreté, préférant plutôt se concentrer sur la création d'emplois et le perfectionnement des compétences pour lutter contre les inégalités.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Rétablir la couverture complète du contrôle des loyers dans l'ensemble du parc immobilier de l'Ontario :** L'Ontario fait face à l'un des coûts de logement les plus élevés au Canada, parallèlement à une hausse marquée et continue de l'itinérance qui devrait se poursuivre en l'absence d'intervention stratégique. La modification de 2018 de la Loi sur la location des locaux d'habitation, qui exemptait les nouvelles constructions du contrôle des loyers, a créé un segment croissant du marché locatif sans protection de base pour la stabilité des loyers. Pour favoriser l'abordabilité et la sécurité du logement, l'Ontario devrait rétablir le contrôle des loyers de tous les logements locatifs, peu importe la date de construction, afin d'assurer des protections uniformes et de limiter l'augmentation des loyers dans l'ensemble du marché.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Mettre en place une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté assortie de cibles claires :** L'Ontario est actuellement en voie de lancer une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, attendue plus tard cette année. Cette stratégie doit s'accompagner de cibles claires et contraignantes afin de réduire les taux croissants de pauvreté au sein de groupes clés, notamment les enfants, les familles monoparentales, les populations en quête d'équité et les adultes d'âge actif. L'absence de cible dans la stratégie précédente a contribué à une faible reddition de comptes et à une hausse de la pauvreté. Une stratégie renouvelée devrait améliorer la coordination entre les politiques liées au revenu, à l'emploi et au logement, tout en accordant une attention explicite à la hausse rapide des loyers et aux besoins impérieux en matière de logement. Les cibles de réduction de la pauvreté devraient être fondées sur la Mesure du panier de consommation.
- **Intégrer un élément remboursable au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) :** Le CIPFR pourrait toucher un plus grand nombre de travailleurs à faible revenu. Pour ce faire, l'Ontario devrait faire du crédit d'impôt remboursable une partie du CIPFR. Par exemple, si 425 \$ (c'est-à-dire la moitié du CIPFR maximal) étaient remboursables pour les personnes dont le revenu dépasse le seuil maximal de l'ACT (12 820 \$ pour les adultes vivant seuls ou 17 025 \$ pour les familles), leur taux effectif marginal d'imposition serait abaissé.

Cela signifierait que lorsque leurs paiements de l'ACT commenceraient à diminuer, le CIPFR serait activé, de sorte que les personnes auraient toujours avantage à travailler davantage.

■ Rétablir la suffisance du programme Ontario au travail et accroître les exemptions

de gains : Les prestations du programme Ontario au travail (OT) sont gelées depuis 2018, ce qui a entraîné une érosion importante des soutiens du revenu réel au fil du temps. Si les montants d'OT avaient été indexés à l'inflation, ils seraient maintenant considérablement plus élevés et refléteraient l'augmentation des coûts des produits de première nécessité.

L'écart actuel contribue à l'insuffisance persistante du revenu et est un facteur clé de l'instabilité du logement et de l'itinérance. L'Ontario devrait à la fois rétablir les prestations d'OT à leur valeur corrigée de l'inflation et faire passer l'exemption mensuelle des gains de 200 \$ à 600 \$ afin que les bénéficiaires puissent conserver un revenu gagné plus élevé et que la sécurité globale du revenu s'améliore.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

■ Améliorer les incitatifs au travail pour les personnes qui participent au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) :

Les récents changements apportés au POSPH permettent aux bénéficiaires de conserver la première tranche de 1 000 \$ de revenu gagné par mois, une amélioration importante par rapport au seuil précédent de 200 \$. Toutefois, les gains supérieurs à 1 000 \$ continuent d'être récupérés à un taux de 75 %. La réduction de cette récupération à 50 %, conformément aux règles existantes d'exemption de gains, améliorerait les incitatifs au travail et aiderait les bénéficiaires qui sont en mesure de participer au marché du travail.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

■ Veiller à ce que le Programme d'alimentation saine pour les élèves (PASE) et le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations (PASEPN) suivent le rythme des investissements fédéraux :

En octobre 2025, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars, pour un investissement total de 37,5 millions de dollars, dans le PASE et le PASEPN. Bien qu'il s'agisse d'un investissement bienvenu, les défenseurs de l'alimentation dans les écoles craignent que l'Ontario ne respecte pas son engagement de collaborer avec le gouvernement fédéral pour financer adéquatement l'initiative.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

QUÉBEC



D+ EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	36 %	B	B	B+	B+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40 %	F	F	F	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	10 %	B-	C	C	C-
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	62 %	F	F	D	C
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	53,5 %	B-	C+	C+	D+

C MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	7,0%	C	D+	C+	A-
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	59,8 %	C	C	A	A
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	67,7 %	C	C-	C	C
Taux de chômage	5,4 %	D+	D	D+	C
Taux d'insécurité alimentaire	18,0 %	C	D+	B	A-

A- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	16 %	A-	B	C+	-
Niveau de vie inadéquat	24 %	A-	B+	C-	-

D PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	B	B	B



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Québec a obtenu un D+ en 2026, affichant des résultats supérieurs à ceux de la plupart des provinces pour plusieurs indicateurs.

- **Abordabilité du logement** : Le Québec a obtenu une note d'échec pour cet indicateur parce que 40 % des gens consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement. C'est mieux qu'en Colombie-Britannique ou en Ontario, mais cela demeure au-dessus de la moyenne nationale.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : Le Québec obtenu un B-, les gens consacrant 53,5 % de leur revenu aux produits essentiels. Cette proportion est la plus faible parmi les grandes provinces et inférieure à la moyenne nationale. La baisse de ce chiffre par rapport à 2025, alors qu'il s'élevait à 54,88 %, suggère que la pression sur les coûts s'atténue légèrement.
- **Accès aux soins de santé** : Le Québec a obtenu un B- pour cet indicateur, 10 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. Il s'agit du meilleur résultat à l'échelle nationale.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 36 % des gens sont en moins bonne situation qu'en 2025. Cette proportion est la plus faible parmi les grandes provinces et elle demeure inchangée par rapport à 2025.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : Le Québec a obtenu un F, 62 % des personnes qui reçoivent un soutien du gouvernement le jugeant inadéquat. Bien que la situation soit meilleure qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, elle marque une détérioration notable depuis 2023, alors que 39,6 % des gens ont estimé que leur soutien gouvernemental était inadéquat.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Québec a obtenu une note globale de C dans la section sur les mesures de la pauvreté, soit la note la plus élevée parmi toutes les provinces. Bien que le rendement du Québec se démarque de celui du reste du pays, une note de C indique que des améliorations importantes restent à faire dans l'ensemble des indicateurs.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), le Québec affiche un taux de pauvreté de 7 %. Ce chiffre, le plus bas parmi l'ensemble des provinces, se situe nettement en dessous de la moyenne nationale de 11,1 %. Malgré ces résultats relativement bons, plus d'une personne sur 14 vit dans la pauvreté au Québec.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Québec, l'aide sociale fournit 59,8 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. Bien que le Québec figure parmi les provinces les mieux classées pour cet indicateur, les prestations demeurent bien en deçà du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Québec, l'aide aux personnes handicapées atteint 67,7 % du seuil de pauvreté. Néanmoins, les personnes qui dépendent de cette aide au Québec ne reçoivent qu'environ les deux tiers du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage au Québec est de 5,4 %, ce qui place la province parmi les plus performantes pour cet indicateur et sous la moyenne nationale de 6,7 %. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 18 % des personnes au Québec vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, soit le taux le plus bas parmi les provinces et un chiffre inférieur à la moyenne nationale de 24 %. Alors que le Québec arrive en tête du pays pour cette mesure, près d'un Québécois sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Le Québec a obtenu un A- en 2026, ce qui en fait la province la plus performante.

Cette note reflète une amélioration par rapport au B obtenu en 2025 et marque des progrès constants d'une année à l'autre. La province continue de surpasser la moyenne nationale pour cet indicateur.

La privation grave a diminué à 16 % et la privation modérée a chuté à 24 %. Les deux niveaux sont les plus bas parmi les provinces. Les réductions indiquent des améliorations générales du niveau de vie.

Les résultats en matière de privation matérielle du Québec suggèrent que moins de résidents ne sont pas en mesure de se permettre un niveau de vie de base, et les progrès à cet égard se sont maintenus sur plusieurs années.

Dans l'ensemble, le Québec se démarque à la fois par le niveau et la constance de l'amélioration en matière de privation matérielle.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Logement et itinérance :

- **Engagement à dépenser près de 741 millions de dollars** sur trois ans pour améliorer l'accès au logement, dont 209 millions de dollars pour construire 1 000 nouveaux logements abordables, principalement destinés aux ménages à faible revenu.
- **Investissement de 21 millions de dollars** sur trois ans pour créer 1 000 logements d'urgence pour les personnes risquant de se retrouver en situation d'itinérance, y compris 5 millions de dollars au cours du présent exercice pour répondre aux fortes pressions du marché locatif.
- Poursuite du financement du **Programme d'adaptation de domicile** pour aider les personnes en situation de handicap à demeurer chez elles.
- **Affectation de plus de 264 millions de dollars** à des mesures de soutien à l'itinérance et à la santé mentale, y compris des fonds pour maintenir la capacité des refuges d'urgence, particulièrement à Montréal.

Sécurité du revenu et coût de la vie :

- **Augmentation des paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers et des prestations d'aide sociale** de 2,05 % en 2026, en plus de réduire les cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et les primes d'assurance parentale. Il en a résulté des gains moyens d'environ 182 \$ par personne.
- **Instauration de la production automatisée de déclarations de revenus** par l'entremise de Revenu Québec pour les personnes à faible revenu afin d'améliorer l'accès aux prestations et aux crédits.
- **Conversion de 5 000 places en garderie non subventionnées** en places subventionnées.

Services sociaux :

- **Investissement de 257 millions de dollars** pour renforcer les services aux populations vulnérables, notamment le soutien aux organismes communautaires et aux banques alimentaires, avec **21 millions de dollars consacrés spécifiquement aux activités des banques alimentaires** pour faire fonctionner le Programme national d'alimentation scolaire.
- **Investissement de 260 millions de dollars sur cinq ans** pour lutter contre la violence familiale et sexuelle, y compris un soutien accru aux refuges et aux services aux personnes survivantes.
- **Affectation de 136 millions de dollars** pour soutenir les proches aidants et les aînés, y compris des prolongations aux programmes qui soutiennent les résidences privées pour aînés.

- **Investissement de 174 millions de dollars** sur cinq ans dans des initiatives en santé mentale, dont environ 18 millions de dollars pour 2026–2027.
- Annonce d'un **soutien financier nouveau et continu aux Banques alimentaires du Québec** (BAQ), notamment pour l'achat de produits alimentaires et la capacité d'approvisionnement à long terme :
 - Financement de 10 millions de dollars déjà prévu pour BAQ (financement de base).
 - Montant supplémentaire de 24 millions de dollars pour les banques alimentaires afin d'acheter de la nourriture.
 - Financement de 3 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les initiatives d'approvisionnement alimentaire autonome (mesures structurelles/à long terme).

Le Québec a obtenu un D pour ses progrès législatifs cette année. La province a fait des investissements ciblés dans le logement, les mesures de soutien à l'itinérance et les services sociaux, y compris le financement de 1 000 nouveaux logements abordables et de 1 000 places en logement d'urgence, ainsi que d'importants investissements dans les refuges, les banques alimentaires et les soutiens en santé mentale. Elle a également converti 5 000 places de garde en places subventionnées et maintenu le financement des aidants, des aînés et de l'éducation.

Toutefois, ces mesures n'ont pas compensé les pressions croissantes en matière d'abordabilité. Le Québec a toujours été un chef de file national en matière de réduction de la pauvreté, mais la situation a changé à mesure que les coûts du logement ont augmenté et que le soutien du revenu n'a pas suivi le rythme. L'aide sociale n'a reçu qu'une indexation de 2,05 % et des ajustements fiscaux modestes, ce qui a entraîné des gains réels de revenu limités pour les ménages à faible revenu. Les interventions en matière de logement, bien qu'importantes sur le plan financier, demeurent inadéquates par rapport aux besoins, particulièrement dans un contexte d'itinérance persistante et de pressions du marché locatif. Dans l'ensemble, l'absence de mesures de soutien du revenu plus rigoureuses et les problèmes continus d'abordabilité du logement continuent de freiner les progrès en matière de réduction de la pauvreté.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le Québec aborde l'année 2026 dans une période de pression budgétaire soutenue et de transition politique croissante. Le budget de 2025–2026 prévoyait un déficit de 13,6 milliards de dollars, soit le plus important au cours des dernières années, attribuable à l'augmentation des coûts des services publics, aux engagements en matière d'infrastructure et aux effets continus de l'incertitude commerciale découlant des menaces tarifaires des États-Unis. Le budget de 2026–2027 affiche une amélioration de la situation financière, le déficit prévu étant réduit à 8,6 milliards de dollars. La croissance du PIB réel a atteint 1,1 % en 2026 et le pouvoir d'achat des ménages a continué de s'améliorer par rapport à l'Ontario.

L'événement politique dominant de 2026 est la transition de la chefferie de la CAQ. Le premier ministre François Legault a annoncé sa démission à compter d'avril 2026, ce qui a déclenché une course à la chefferie, en prévision des élections provinciales prévues à l'automne. Le budget final du ministre des Finances, Eric Girard, a été largement qualifié d'exercice transitoire plutôt qu'un exposé préélectoral audacieux. Un fonds de transition de 250 millions de dollars a été mis de côté pour permettre à la chefferie de la CAQ de mettre en œuvre ses propres priorités après son entrée en fonction le 12 avril. Les deux candidats à la chefferie ont remis en question l'interventionniste qui caractérisait la gouvernance de l'ère Legault, laissant entendre que l'environnement politique à venir pourrait modifier la stratégie de la province en matière d'investissement social et de réduction de la pauvreté.

La préoccupation matérielle la plus pressante pour les Québécois à faible revenu est la crise majeure du logement. En janvier 2025, le Tribunal administratif du logement (TAL) a recommandé une augmentation de loyer de 5,9 % pour les logements non chauffés; la plus élevée depuis 30 ans. Le taux d'inoccupation de Montréal était de 2,9 % en 2025, mais les taux d'inoccupation des logements dont le loyer est inférieur au taux du marché étaient d'environ 1,5 %. La réforme du cadre de location résidentielle par la CAQ, entrée en vigueur le 1er janvier 2026, a encore fait pencher la balance en faveur des propriétaires. L'ancienne formule d'augmentation des loyers à plusieurs indicateurs a été remplacée par un mécanisme simplifié qui, selon les critiques, produira systématiquement des hausses plus élevées pour les locataires ayant de nouveaux baux. Le projet de loi 31, adopté en 2023, permettait déjà aux propriétaires de refuser des cessions de baux sans fournir d'explication, ce qui a affaibli une forme clé de stabilité officielle des loyers.

En réponse à la crise du logement, le budget de 2026-2027 prévoit 741 millions de dollars sur trois ans pour améliorer l'accès au logement, dont 209 millions de dollars pour construire 1 000 nouveaux logements abordables. Toutefois, l'allocation immédiate pour ces unités en 2026-2027 n'est que de 46 millions de dollars, la majeure partie devant être investie au cours des années subséquentes, alors qu'un autre parti pourrait être au pouvoir. Le budget de 2026-2027 alloue 90 millions de dollars sur cinq ans aux mesures de soutien à l'itinérance. Un montant supplémentaire de 21 millions de dollars sur trois ans pour 1 000 nouvelles unités d'urgence destinées aux personnes à risque de devenir sans-abri entre en vigueur le 1er juillet, date cruciale en raison des cycles annuels de renouvellement des baux du marché locatif québécois. Des campements ont fait leur apparition dans des villes de la province, et les refuges ont signalé une demande record.

Le Québec se démarque de la plupart des autres provinces parce qu'il dispose d'un cadre actif et législatif de réduction de la pauvreté qui oblige le gouvernement à adopter des plans d'action successifs. Le plan d'action actuel du gouvernement provincial couvre la période 2017-2023 et n'a toujours pas été officiellement renouvelé. Les organismes de société civile ont demandé un plan actualisé comportant des mesures concrètes, mais le gouvernement a mis en avant des mesures budgétaires individuelles plutôt qu'une stratégie interministérielle renouvelée.

Le Québec compte trois principaux programmes de soutien du revenu : le Programme d'aide sociale (indexé et bonifié annuellement), le Programme de solidarité sociale (pour les personnes dont la capacité d'emploi est sévèrement limitée) et le Revenu de base (pour les personnes qui ont fait face à des obstacles à l'emploi à long terme). En novembre 2025, le gouvernement a confirmé un taux d'indexation de 2,05 % pour 2026, mais malgré cela, les revenus de l'aide sociale demeurent inférieurs à la Mesure du panier de consommation pour la plupart des ménages.

La province a augmenté son salaire minimum à 16,10 \$ l'heure, à compter du 1er mai 2025, ce qui représente une hausse de 2,2 %. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) estime toutefois qu'un adulte vivant seul à Montréal aurait besoin de gagner 28 \$ l'heure pour atteindre un niveau de vie décent. Le salaire minimum du Québec accuse respectivement un retard de 2,15 \$ et 1,50 \$ l'heure par rapport à celui de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, les deux autres plus grandes provinces.

L'insécurité alimentaire demeure une préoccupation cruciale et croissante. Le budget de 2026-2027 prévoit 257 \$ millions pour renforcer les services aux personnes vulnérables, y compris 21 \$ millions pour l'approvisionnement des banques alimentaires au cours de la prochaine année. Il s'agit d'une réponse directe à la demande record dans les banques alimentaires de la province. À l'échelle nationale, l'insécurité alimentaire est passée de 11,6 % en 2018 à 19,1 % en 2023.

Le Québec participe au Programme national d'alimentation scolaire à l'échelle du Canada, et le budget de 2025-2026 a maintenu son investissement dans les services de garde éducatifs, y compris 171 millions de dollars pour convertir 1 000 places non subventionnées en places subventionnées.

Sur le plan fédéral-provincial, le Québec a maintenu sa position affirmée sur son autonomie juridictionnelle. La province n'a pas signé d'entente d'assurance-médicaments en vertu de la Loi sur l'assurance-médicaments fédérale, faisant valoir que son régime actuel d'assurance-médicaments (RAMQ) offre une couverture adéquate. Toutefois, la province a ratifié l'Accord sur le Programme national d'alimentation dans les écoles et accepte le financement au moyen de versements de transfert d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le projet de Revenu Québec de produire automatiquement des déclarations de revenus pour certaines personnes à faible revenu, à compter du printemps 2027, pourrait améliorer l'accès à des prestations souvent non réclamées.

À l'avenir, la transition de la chefferie de la CAQ et les élections provinciales d'octobre 2026 représentent les principaux tournants politiques et législatifs de tout changement substantiel dans l'approche du Québec en matière de logement, de soutien du revenu et d'investissement social. En l'absence d'une stratégie renouvelée de réduction de la pauvreté, ces événements détermineront en grande partie si les mesures actuelles sont consolidées ou recalibrées dans le cadre d'un nouveau programme de gouvernance.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Accélérer la construction de logements locatifs abordables spécialisés :** Bien que le Québec ait récemment annoncé des investissements supplémentaires dans la construction de logements abordables, il n'y a toujours pas de financement adéquat et soutenu à long terme pour répondre aux besoins de la province en matière de logement. L'affectation de 3 milliards de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années, soit l'équivalent d'environ 10 % des engagements actuels du gouvernement provincial en matière de réductions d'impôt et de mesures de soutien financier, permettrait de construire près de 15 000 logements de plus que ce que la province prévoit déjà d'aider à construire.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Augmenter l'aide sociale au Québec au seuil de la pauvreté :** Le Québec est depuis longtemps un chef de file en matière de réduction de la pauvreté, mais la pertinence de son système d'aide sociale s'est érodée de façon constante depuis la première édition de ce rapport. Dans son système d'aide financière de dernier recours, un seul type de ménage – les personnes vivant seules et sans enfants, considérées comme aptes au travail – reçoit un revenu supérieur au seuil de pauvreté (24 617 \$), soit 107 % du seuil. Cela représente toutefois environ 2 % des bénéficiaires. Tous les autres types de prestations sont inférieurs au seuil de pauvreté. Le Québec devrait hausser tous les montants d'aide sociale au moins jusqu'au seuil de pauvreté pour assurer une adéquation dans l'ensemble du système.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Augmenter le salaire minimum à 18 \$ l'heure et établir une voie claire vers un salaire de subsistance** : Le Québec devrait augmenter le salaire minimum à 18 \$ l'heure, ce qui reflète un point de référence établi en 2021 sur la base d'un large consensus entre les syndicats et les organismes communautaires selon lequel le travail à temps plein devrait sortir les gens de la pauvreté. Or, ce point de référence est maintenant désuet : avec une hausse des prix de plus de 20 % depuis 2021, un salaire de subsistance équivalent aujourd'hui serait d'environ 22 \$ l'heure dans toute la province.

Pour combler cet écart, le Québec devrait légiférer sur une voie définie vers un salaire décent, y compris l'indexation annuelle automatique à l'inflation, afin que les salaires suivent la hausse des coûts au fil du temps.

- **Élaborer une stratégie de perfectionnement des compétences et de formation de deuxième chance** : Le Québec devrait établir une stratégie globale pour élargir les possibilités de perfectionnement et de recyclage pour les résidents qui ont terminé d'autres niveaux de scolarité, mais qui ont besoin de nouvelles compétences pour s'adapter à l'évolution du marché du travail. Dans le cadre de cette stratégie, et conformément aux recommandations visant à accroître la construction de logements abordables, la province pourrait accorder la priorité aux parcours de formation dans les métiers de la construction. Cela contribuerait à créer davantage d'emplois bien rémunérés pour les travailleurs vulnérables tout en appuyant une base plus solide sur l'abordabilité du logement.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



F

2026

NOUVEAU-BRUNSWICK

F EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	45 %	D	C-	C-	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	37 %	F	D-	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	21 %	F	F	F	D+
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	70 %	F	F	C	D-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	63,9 %	F	F	D-	D-

F MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	9,9 %	F	F	F	C
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	39,8 %	D-	D	F	F
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	51,6 %	F	F	F	F
Taux de chômage	7,0 %	F	F	F	D
Taux d'insécurité alimentaire	28,2 %	F	F	F	F

D- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	26 %	D-	C-	C-	-
Niveau de vie inadéquat	36 %	D-	D	D	-

D PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	C	D	D



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Nouveau-Brunswick a obtenu un F en 2026, la plus faible performance globale parmi les provinces.

- **Abordabilité du logement :** Le Nouveau-Brunswick a obtenu une note d'échec – 37 % des gens consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. C'est pire que les chiffres équivalents à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Le niveau de défi est relativement statique depuis 2024.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement :** Le Nouveau-Brunswick a obtenu un F pour cet indicateur, les gens consacrant 63,9 % de leur revenu aux produits essentiels – le taux le plus élevé à l'échelle nationale. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter depuis 2024, alors qu'il s'élevait à 59,3 %.
- **Accès aux soins de santé :** Le Nouveau-Brunswick a obtenu un F, 21 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. C'est pire qu'à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, bien qu'il s'agisse d'une légère amélioration par rapport à 2024 (23,4 %) et 2025 (23 %).
- **Situation moins bonne que l'an dernier :** 45 % des gens sont en moins bonne situation que l'an dernier. Il s'agit du chiffre le plus élevé pour cet indicateur au Canada atlantique. Après de légères améliorations en 2024 et 2025, les difficultés se sont de nouveau aggravées en 2026.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales :** Le Nouveau-Brunswick a obtenu un F pour cet indicateur, 70 % des personnes qui reçoivent un soutien du gouvernement déclarant qu'il est inadéquat – une augmentation modérée depuis 2025 (68 %), mais spectaculaire par rapport à 2024 (35,7 %). Il s'agit de la proportion la plus élevée au Canada atlantique et de l'une des plus élevées à l'échelle nationale.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Nouveau-Brunswick a obtenu une note globale de F dans la section sur les mesures de la pauvreté, ce qui représente le rendement le plus faible parmi les provinces de l'Atlantique et l'un des plus bas au pays. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que le Nouveau-Brunswick figurait parmi les plus faibles à l'échelle nationale, aux côtés de l'Alberta, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), le Nouveau-Brunswick affiche un taux de pauvreté de 9,9 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Nouveau-Brunswick, l'aide sociale ne fournit que 39,8 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Nouveau-Brunswick, l'aide aux personnes handicapées atteint 51,6 % du seuil de pauvreté, ce qui est bien inférieur à ce qui est requis. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est de 7 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 6,7 %. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 28,2 % des personnes au Nouveau-Brunswick vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Le Nouveau-Brunswick a obtenu un D- en 2026, soit le plus faible rendement parmi les provinces.

Cette note reflète une baisse par rapport au D+ obtenu en 2025 et indique une détérioration des conditions. Cette situation distingue le Nouveau-Brunswick du reste du pays, où les privations sont largement réduites.

Tant la privation grave que la privation modérée ont augmenté, atteignant respectivement 26 % et 36 %, les taux les plus élevés à l'échelle nationale, avec une marge relativement importante. Les deux indicateurs sont 5 points de pourcentage plus élevés que la deuxième province la plus performante. L'augmentation signale une intensification des difficultés plutôt qu'une stabilisation.

Dans l'ensemble, les résultats du Nouveau-Brunswick en matière de privation matérielle indiquent une privation matérielle profonde et croissante.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

- Exemption de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** des mécanismes de récupération et publication d'un nouveau **plan d'action pour les personnes handicapées** mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et incluant des recommandations pour élargir les programmes de soutien du revenu.
- Conclusion d'une **entente de 150 millions de dollars** avec Maisons Canada pour créer plus de 1 200 nouveaux logements abordables. Maintien du plafond des loyers à **3 %** pour l'exercice 2025-2026 et augmentation des **allocations de logement** de 21 millions de dollars pour soutenir 2 500 ménages supplémentaires. Publication d'une **nouvelle stratégie sur l'itinérance**, assortie d'objectifs visant une réduction de 40 % d'ici 2028-2029.
- **Suppression du mécanisme d'ajustement des coûts du carbone**, entraînant une baisse du prix de l'essence d'environ 7 à 9 cents par litre, et maintien du **remboursement de 10 % de la TVH sur l'électricité**.
- Partenariat avec Bell Canada afin **d'améliorer les services cellulaires dans les régions rurales**.
- **Augmentation du salaire minimum de 1,6 % le 1er avril 2026, pour atteindre 15,90 \$ l'heure**.
- Signature d'ententes de partage des revenus avec huit communautés des **Premières Nations mi'kmaq** ainsi qu'avec les six chefs de la **Nation wolastoqey**. Cette initiative prévoit que les recettes fiscales provinciales provenant des entreprises situées dans les communautés et les réserves des Premières Nations seront partagées entre celles-ci.
- **Annonce de la mise en place de déjeuners gratuits** dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick grâce à un partenariat avec Feed NB.
- **Octroi d'un financement** de 2,5 millions de dollars à Feed NB.

Le Nouveau-Brunswick a obtenu un D pour les progrès législatifs de cette année. La province a continué de prendre des mesures en matière de logement et d'abordabilité, notamment en prolongeant le plafond des loyers, en augmentant les prestations de location et en s'engageant à construire 1 200 nouveaux logements abordables. Elle a également exempté la Prestation canadienne pour les personnes handicapées des récupérations et instauré des déjeuners scolaires universels, améliorant ainsi l'accès à l'alimentation pour les enfants à l'échelle de la province. Cependant, les progrès ont été inégaux. Malgré un engagement déclaré à réduire la pauvreté, il n'y a pas eu d'augmentation significative de l'aide sociale, le gouvernement se contentant de maintenir l'indexation existante plutôt que d'augmenter les prestations. L'aide sociale demeure parmi les plus faibles au pays. De plus, les principaux soutiens en matière de logement, y compris le plafond des loyers et les prestations de location, demeurent temporaires. Bien que de nouvelles stratégies témoignent d'une intention, l'absence de mesures de soutien du revenu durables indique des lacunes persistantes.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

En octobre 2024, le Nouveau-Brunswick a élu un gouvernement libéral sous la première ministre Susan Holt avec un mandat solide axé sur l'abordabilité. Les principaux engagements comprenaient l'augmentation des prestations d'aide sociale, la mise en œuvre d'un plafond des loyers, l'augmentation de l'offre de logements abordables et la réduction des coûts pour les ménages à faible revenu.

Le gouvernement a rapidement pris plusieurs engagements visibles. Un plafond de loyer provincial de 3 % a été instauré, et des progrès ont été réalisés en vue d'élargir les programmes d'alimentation scolaire, notamment un programme universel de déjeuners gratuits et un programme universel de dîners prévu. Le gouvernement a également priorisé l'expansion des soins de santé, y compris le déploiement de cliniques communautaires.

En février 2025, le gouvernement a publié un plan actualisé de réduction de la pauvreté qui maintient l'objectif initial de réduire la pauvreté de 50 % par rapport aux niveaux de 2015 d'ici 2030. Le plan repose sur trois piliers (besoins fondamentaux, sécurité du revenu et prestation des services) et tient compte des principaux enjeux soulevés lors des consultations, notamment les faibles prestations d'aide sociale, les obstacles à l'accès aux prestations, les lacunes dans le transport, particulièrement dans les régions rurales, et l'accès aux soins de santé. La stratégie comprend des engagements de collaboration entre les secteurs pour améliorer la sécurité alimentaire, élargir l'accès au transport, accroître la sensibilisation et l'utilisation des prestations et améliorer les conditions de travail des travailleurs à faible revenu. L'insécurité alimentaire est considérée comme un enjeu prioritaire, mais les principales réponses mentionnées sont les programmes alimentaires dans les écoles, le soutien aux entreprises sociales et l'étude plus poussée des initiatives communautaires. La stratégie accorde une grande importance à la coordination, à la sensibilisation et à la navigation dans le système, plutôt que d'introduire de nouveaux programmes de soutien du revenu ou d'élargir les prestations existantes.

L'orientation de la stratégie est la plus évidente dans l'approche du gouvernement en matière d'aide sociale. Bien que les prestations continuent d'être indexées à l'inflation dans le cadre des réformes instaurées sous le gouvernement progressiste-conservateur précédent en 2021, le budget de 2026 n'a pas inclus d'augmentation des prestations de base, malgré un engagement clair à les augmenter mentionné lors de la campagne. Par conséquent, la politique d'aide sociale demeure en grande partie inchangée et repose sur l'indexation plutôt que sur des augmentations substantielles pour améliorer son efficacité.

Le gouvernement s'est également engagé à construire 30 000 nouveaux logements d'ici 2030 et a dépassé les objectifs à court terme pour les mises en chantier de logements abordables. Des investissements ont été faits dans la réparation des logements sociaux, les services de soutien en logement et les programmes de logement communautaire, parallèlement à l'instauration du plafond du loyer. Toutefois, la demande continue de dépasser l'offre, et l'ampleur des investissements dans le logement très abordable demeure limitée par rapport aux besoins.

Le budget de 2026 représente un changement important dans les perspectives financières de la province. Le gouvernement prévoit un déficit record d'environ 1,37 milliard de dollars et des déficits continus pour le reste de son mandat, malgré un engagement de campagne visant à équilibrer le budget. La dette nette devrait passer de 13,9 milliards de dollars à 19,7 milliards de dollars d'ici 2029.

Même si le gouvernement avait prévu que des choix difficiles et des réductions de dépenses étaient à venir, il a finalement fait marche arrière. On a demandé aux ministères de prévoir des économies équivalant à 10 % de leur budget. Toutefois, bien que des réductions limitées aient été effectuées dans certains ministères, les dépenses globales du gouvernement devraient augmenter d'environ 5,5 % et les dépenses en soins de santé devraient augmenter de 17 %.

Le gouvernement a défini cette approche comme nécessaire pour remédier au sous-investissement dans les services publics, en particulier dans les soins de santé. Parallèlement, elle constitue un éloignement des engagements antérieurs de discipline budgétaire qui place la province sur la voie de déficits durables et d'une dette croissante.

Dans ce contexte financier, les mesures d'abordabilité prévues dans le budget sont modestes. Les investissements comprennent 10,2 millions de dollars pour les services de logement avec soutien, 17 millions de dollars pour le Programme de rétention et d'expansion du logement communautaire et 7 millions de dollars pour les programmes d'alimentation dans les écoles, en plus des remises continues sur l'électricité. Toutefois, il n'y a eu aucune nouvelle augmentation des prestations locatives, aucune expansion importante des programmes de logement abordable et aucune augmentation de l'aide sociale au-delà de l'indexation.

En même temps, les pressions sur les coûts devraient augmenter. Énergie NB a proposé une série d'augmentations tarifaires qui représenteraient des augmentations cumulatives substantielles d'ici 2028. Même si le gouvernement s'est engagé à revoir Énergie NB, aucune mesure n'a été instaurée pour compenser ces hausses pour les ménages.

Le paysage politique du Nouveau-Brunswick est donc marqué par un écart entre le mandat initial du gouvernement et ses premières décisions. Bien que des progrès aient été effectués dans des domaines comme l'offre de logements et l'expansion des services, les principaux engagements liés au soutien du revenu n'ont pas été mis en œuvre. Parallèlement, les décisions financières énoncées dans le budget de 2026 indiquent un abandon des engagements antérieurs en faveur de la modération. L'augmentation des déficits et de la dette façonnera l'environnement politique de la province.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

■ **Rendre permanent le plafond temporaire d'augmentation du loyer en vertu de la Loi sur la location de locaux d'habitation et renforcer les protections des locataires :**

Le Nouveau-Brunswick a instauré un plafond temporaire des loyers de 3 %, mais il est appelé à expirer. L'instauration d'une limite permanente d'augmentation des loyers – liée à l'IPC – dans la loi, ainsi que de meilleures protections contre le déplacement, offriraient une plus grande stabilité aux locataires qui font face à une hausse des coûts du logement. Lors des consultations sur la réduction de la pauvreté, l'abordabilité du logement a été désignée comme l'un des principaux moteurs de l'insécurité alimentaire, ce qui fait de la protection accrue des locataires un élément essentiel de la stratégie de la province.

- **Accorder la priorité à l'aménagement, à la réparation et à l'acquisition de logements publics et sans but lucratif :** Alors que le Nouveau-Brunswick met de l'avant sa stratégie Logement pour tous et son objectif de 30 000 nouveaux logements d'ici 2030, il devrait veiller à ce qu'une partie importante de cet approvisionnement soit fournie par des logements publics, sans but lucratif ou communautaires. L'expansion et la protection du parc de logements abordables sont essentielles à l'atteinte des objectifs de la stratégie liés aux besoins de base et au bien-être général.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Augmenter les montants des prestations d'aide sociale afin de les rapprocher de la Mesure du panier de consommation et faire progresser un cadre de revenu de base pour les personnes en situation de handicap :** Bien que les prestations soient indexées à l'inflation, les niveaux actuels demeurent bien en deçà du coût des besoins essentiels. La province devrait adopter un plan pluriannuel visant à hausser progressivement les prestations jusqu'à la Mesure du panier de consommation au cours du présent mandat. En s'appuyant sur l'engagement inscrit dans la lettre de mandat du ministre du Développement social d'explorer un revenu de base pour les personnes en situation de handicap, la province devrait faire avancer l'élaboration d'un programme concret assorti d'un échéancier défini.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Établir une garantie d'emploi et de formation pour les jeunes :** Le Nouveau-Brunswick devrait adopter une stratégie pour les jeunes afin que tous les jeunes qui ne sont pas en emploi, aux études ou en formation aient accès à une formation rémunérée, à des possibilités d'apprentissage ou à un emploi subventionné par le salaire. Les mesures de soutien en matière de transport, de garde d'enfants et d'autres obstacles à la participation devraient être intégrées à la conception du programme pour faciliter une mobilisation soutenue.
- **Ouvrir la voie à l'augmentation du salaire minimum afin qu'il soit un salaire-subsistance :** Les participants aux consultations provinciales ont souligné que les niveaux actuels du salaire minimum demeurent insuffisants compte tenu de la hausse du coût de la vie. Un plan pluriannuel clair visant à faire passer le salaire minimum à un salaire de référence aiderait les travailleurs à faible revenu et renforcerait les progrès vers l'atteinte des objectifs de sécurité du revenu de la stratégie de réduction de la pauvreté.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Établir une stratégie communautaire de navigation des prestations et d'accès aux services en partenariat avec les municipalités :** En s'appuyant sur l'engagement de la stratégie à l'égard de la prestation de services axés sur les personnes, le Nouveau-Brunswick devrait financer les municipalités et les organismes communautaires afin de mieux faire connaître les prestations fondées sur le revenu et d'offrir un soutien accessible et en personne aux demandes. À mesure que les services gouvernementaux se tournent de plus en plus vers des modèles numériques, il sera essentiel d'assurer d'autres points d'accès, surtout dans les régions rurales, pour prévenir les lacunes dans les services.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

D+ EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	33 %	A-	C-	C-	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	37 %	F	D-	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	16 %	D+	F	F	D+
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	57 %	F	F	C	D-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,5 %	C+	F	D-	D-

D- MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,0 %	F	F	F	D+
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	64,4 %	C+	D	C+	C+
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	71,6 %	C+	F	C+	C+
Taux de chômage	7,3 %	F	F	F	F
Taux d'insécurité alimentaire	23,3 %	F	F	F	F

C INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	21 %	C	B	C+	-
Niveau de vie inadéquat	30 %	C	B-	B-	-

C PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	C	C	D	B



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un D+ en 2026, les récentes baisses marquées annulant les améliorations antérieures.

- **Abordabilité du logement** : L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu une note d'échec pour cet indicateur – 37 % des gens consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Il s'agit d'une détérioration importante par rapport à 2025, alors que le taux était de 23 %.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un C+, les gens consacrant 54,5 % de leur revenu aux produits essentiels. Cette proportion est toutefois inférieure à la moyenne nationale et supérieure à la proportion observée dans la plupart des autres provinces de l'Atlantique.
- **Accès aux soins de santé** : L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un D+, 16 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins. Il s'agit toutefois du meilleur résultat pour cet indicateur au Canada atlantique. L'amélioration graduelle dans ce domaine indique une atténuation des difficultés d'accès.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 33 % des gens sont en moins bonne situation par rapport à l'an dernier, ce qui fait de l'Île-du-Prince-Édouard la meilleure province pour cet indicateur. La baisse notable de ce chiffre depuis 2024, alors qu'il s'élevait à 56,7 %, indique une atténuation substantielle des difficultés.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un F pour cet indicateur, 57 % des personnes qui reçoivent un soutien gouvernemental le jugeant inadéquat. L'augmentation constante de ce chiffre depuis 2023, alors qu'il s'élevait à 20,8 %, suggère que le soutien est de moins en moins adéquat.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'Île-du-Prince-Édouard a reçu une note globale de D- pour la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que la plupart des autres provinces ont reçu un D- ou F, ce qui témoigne d'un rendement globalement faible à l'échelle du pays.

- **Taux de pauvreté :** Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), l'Île-du-Prince-Édouard affiche un taux de pauvreté de 10 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté :** À l'Île-du-Prince-Édouard, l'aide sociale fournit 64,4 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, soit le meilleur rendement parmi les provinces pour cet indicateur. Bien que la province arrive en tête au pays, ses prestations demeurent nettement inférieures au seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté :** À l'Île-du-Prince-Édouard, l'aide aux personnes handicapées atteint 71,6 % du seuil de pauvreté, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé parmi les provinces. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage :** Le taux de chômage de l'Île-du-Prince-Édouard est de 7,3 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 6,7 %. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire :** Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 23,3 % des personnes sur l'Île-du-Prince-Édouard vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale de 24 %, mais il demeure élevé. Le Québec enregistre le taux le plus bas parmi les provinces, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un C en 2026, ce qui indique un affaiblissement de son rendement.

Cette note représente une baisse depuis 2025, où elle a obtenu un B et annule les gains antérieurs réalisés dans la province. L'expérience de l'Île-du-Prince-Édouard diverge de la tendance nationale d'amélioration globale.

En 2026, 21 % des résidents faisaient face à la privation grave et 30 % faisaient face à la privation modérée. Les deux taux ont augmenté par rapport à 2025, ce qui suggère un regain de pression en matière d'abordabilité.

Malgré des taux de privation relativement faibles au cours des années précédentes, les résultats de l'Île-du-Prince-Édouard montrent que les gains n'ont pas été maintenus.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Logement et abordabilité :

- **Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de logement**, avec près de 1 700 mises en chantier en 2024 par rapport à un objectif annuel de 2 000.
- **Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en augmentant le montant personnel de base** à 14 650 \$ en 2025 et à 15 000 \$ en 2026 et en indexant les tranches d'imposition de 1,8 %.
- **Bonification de 3 millions de dollars au Programme d'aide au chauffage résidentiel**, portant le financement total à 7,7 millions de dollars pour aider les ménages à faible revenu à couvrir leurs coûts en énergie.
- **Maintien du transport en commun subventionné**, y compris la gratuité pour les étudiants et des tarifs à bas prix pour les résidents.
- **Prestations de soutien ciblées pour les enfants pris en charge**, y compris une prestation de rentrée scolaire et des prestations saisonnières de 200 \$.
- **Augmentation de la bourse George Coles** à 3 500 \$ pour favoriser l'abordabilité des études postsecondaires.

Sécurité du revenu :

- **Maintien des montants des prestations d'aide sociale** en 2025-2026. Les prestations ont considérablement augmenté depuis 2018, y compris une augmentation cumulative de 45 % pour les personnes vivant seules.
- Poursuite de la promotion d'un projet pilote sur le revenu de base garanti, mais aucun partenariat fédéral n'a été conclu.

Soutien au marché du travail :

- **Mise en place de mesures de réponse tarifaire de 42 millions de dollars**, dont un fonds de réserve de 32 millions de dollars et un programme de financement de 10 millions de dollars pour soutenir les entreprises et les travailleurs touchés.
- **Augmentation du salaire minimum** de 16,50 \$ à 17 \$ l'heure, ce qui le place parmi les plus élevés au Canada.

L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un C pour les progrès législatifs de cette année. La province a fait des progrès constants en matière d'accessibilité financière, notamment des réductions d'impôt, une hausse de l'aide au chauffage et un investissement continu dans les transports en commun et l'éducation. Elle a également maintenu son élan en ce qui concerne l'offre de logements et a presque atteint son objectif annuel de nouvelles constructions. Une forte croissance du salaire minimum et des mesures de soutien ciblées du marché du travail ont contribué à la stabilité des revenus.

Toutefois, les progrès récents concernant les soutiens du revenu de base ont été limités. Les montants d'aide sociale n'ont pas augmenté cette année, malgré les pressions continues sur l'abordabilité. Bien que l'Île-du-Prince-Édouard ait réalisé des gains importants au fil du temps, l'absence de nouvelles mesures risque de ralentir les progrès. Il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à élargir structurellement les soutiens au revenu et à accroître l'offre de logements, parallèlement aux mesures d'abordabilité destinées à aider les ménages à faire face aux fortes augmentations du coût de la vie, afin de maintenir l'élan de réduction de la pauvreté.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

La province de l'Île-du-Prince-Édouard bénéficie d'un rare consensus politique sur la nécessité de lutter contre la pauvreté. En 2020, le Comité spécial sur la pauvreté de l'Île-du-Prince-Édouard a produit une série de recommandations et a supervisé l'adoption d'une loi portant sur une stratégie visant à éliminer la pauvreté, qui a établi des cibles pour réduire la pauvreté dans la province de 50 % d'ici 2030 et pour l'éliminer d'ici 2035.

De façon remarquable et unique dans tout le Canada, le Comité spécial sur la pauvreté a recommandé de négocier immédiatement avec le gouvernement fédéral pour adopter une garantie de revenu de base ou d'établir un revenu de base provincial autonome. Le Comité a également recommandé des améliorations aux programmes existants de soutien du revenu et de soutien social. La province a donné suite à certaines de ces recommandations en augmentant les prestations d'aide sociale de 5 % en 2024. Toutefois, l'aide sociale n'est pas indexée à l'inflation.

Le budget 2026 de l'Île-du-Prince-Édouard, présenté le 14 avril 2026, prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures d'abordabilité, notamment une nouvelle prestation Island Essentials de 26 millions de dollars, un programme de chauffage résidentiel de 7,2 millions de dollars, et un programme gratuit de fournitures scolaires pour les élèves de la maternelle à la 9e année doté de 985 000 \$. Le budget maintient ses engagements envers les services de garde à 10 \$ par jour ainsi que son programme d'alimentation scolaire.

Sur le plan politique, l'actuel gouvernement progressiste-conservateur dirigé par le premier ministre Rob Lantz jouit d'une grande popularité. Selon un récent sondage d'opinion publique, 64 % de la population se dit satisfaite du gouvernement.

Toutefois, malgré ce consensus politique sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, le rapport *Complacency is Disgraceful de 2025* par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a souligné l'état « urgent » de la pauvreté infantile dans la province. Le rapport souligne que la pauvreté infantile à l'Île-du-Prince-Édouard s'élève actuellement à 16,7 %, malgré un investissement supplémentaire dans le soutien alimentaire en 2025 par le ministère du Développement social et des Aînés. L'un des auteurs du rapport a conclu que l'Île-du-Prince-Édouard a fait « très, très peu de progrès » en matière de réduction de la pauvreté infantile.

Bien que l'Île-du-Prince-Édouard obtienne de meilleurs résultats que de nombreuses provinces en ce qui concerne la suffisance des montants d'aide sociale offerts aux personnes dans le besoin, ces montants demeurent inférieurs au seuil officiel de pauvreté du Canada, tel que mesuré par la Mesure du panier de consommation, même après l'augmentation de 5 % en 2024. Cela dit, l'analyse de Maytree montre une amélioration notable au fil du temps. Entre 2018 et 2024, le revenu total d'aide sociale d'une personne seule à l'Île-du-Prince-Édouard est passé de 12 598 \$ à 18 322 \$, ce qui représente une augmentation de 45 %.

Comme les provinces du pays, l'Île-du-Prince-Édouard fait face à des perturbations causées par l'incertitude commerciale et liée aux tarifs. Selon les documents budgétaires provinciaux, l'Île-du-Prince-Édouard maintient actuellement un ratio entre la dette et le PIB relativement sain d'environ 33 % et a établi un point d'ancrage budgétaire pour maintenir ce chiffre sous les 40 %. La province prévoit toutefois un déficit de 367,4 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026 (le plus important de son histoire), en forte hausse par rapport au déficit projeté de 183,9 millions de dollars en 2025.

En réponse à ces tendances, le vérificateur général de l'Île-du-Prince-Édouard, Darren Noonan, a publiquement mis en garde contre une croissance constante du déficit. Dans les commentaires accompagnant son rapport, M. Noonan a déclaré : « Il est temps de ralentir les dépenses liées à la dette. Nos déficits d'exploitation commencent à atteindre des niveaux record pour une province de notre taille. Le fardeau de rembourser cette dette va tomber sur les générations futures, ce qui est préoccupant. La situation ne sera pas plus facile à l'avenir, donc il faut prendre des décisions vraiment difficiles maintenant pour mettre la province dans une bonne position pour les 20 ou 30 prochaines années. »

Dans son rapport de février 2026, le vérificateur général cite entre autres l'augmentation de la dette, le vieillissement de la population et la hausse connexe des dépenses en soins de santé comme principaux risques pour la viabilité financière à long terme de la province. Probablement en prévision de ces constatations, le gouvernement de M. Lantz a annoncé la création d'un nouveau comité du Cabinet chargé d'examiner les dépenses gouvernementales et de réduire le fardeau en matière de réglementation.

Par conséquent, à court terme, la capacité de la province de s'attaquer aux taux de pauvreté préoccupants, en particulier la pauvreté infantile, sera considérablement limitée. Sans soutiens financiers supplémentaires pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire, le recours aux banques alimentaires dans la province devrait continuer d'augmenter.

Selon l'organisme Upper Room Hospitality Ministry (URHM), l'un des principaux fournisseurs de services alimentaires d'urgence de la province, la demande d'aide alimentaire a considérablement augmenté. Le directeur général de l'URHM, Mike MacDonald, attribue la hausse aux pressions sur le coût de la vie. « Le coût de l'épicerie, le coût du loyer, le coût de l'entretien de notre voiture : voilà les raisons que nous entendons constamment. Tout coûte tellement cher », a-t-il dit. MacDonald souligne également que près de 35 % des personnes qui ont recours aux banques alimentaires de l'Île-du-Prince-Édouard ont un emploi, qualifiant ce chiffre de « plutôt inquiétant ».

D'un point de vue plus positif, des progrès ont été réalisés vers l'atteinte des objectifs énoncés dans la stratégie provinciale sur le logement de l'Île-du-Prince-Édouard. La stratégie vise à construire en moyenne 2 000 nouvelles maisons par année d'ici 2030, et la province a connu 1 684 mises en chantier en 2024. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a toutefois prévenu que le Canada dans son ensemble doit doubler sa construction de nouveaux logements pour rétablir l'abordabilité. Selon l'analyse de la SCHL, pour l'Île-du-Prince-Édouard, il faudrait augmenter la production à près de 2 200 logements neufs par année entre 2025 et 2035. La province présente beaucoup de potentiel et d'ambition, mais des risques pourraient entraîner un ralentissement des progrès. Les contraintes budgétaires, les pressions continues sur l'abordabilité et les progrès inégaux en matière de revenu adéquat suggèrent qu'en l'absence de mesures et d'investissements renouvelés, la province risque de ne pas atteindre ses objectifs énoncés d'élimination de la pauvreté, en particulier pour les enfants et les ménages à faible revenu dont les membres travaillent.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Continuer de faire progresser la stratégie de logement de l'Î.-P.-É. afin d'atteindre l'objectif de construire 20 000 logements par année d'ici 2030 :** La province devrait maintenir l'élan de sa stratégie en matière de logement afin d'assurer une offre suffisante pour répondre à la demande en croissance rapide, en mettant l'accent sur les logements à vocation locative et l'abordabilité.
ing demand, with a particular focus on purpose-built rental housing and affordability.
- **Établir un fonds permanent de financement du logement abordable :** L'Île-du-Prince-Édouard devrait combler l'écart dans la construction de logements abordables, en particulier pour les logements locatifs construits sur mesure, en créant un fonds de financement permanent pluriannuel. Une combinaison de financement à faible coût et de subventions ciblées aiderait à soutenir une gamme plus diversifiée d'options de logement abordable offertes par des fournisseurs du marché, des organismes sans but lucratif et des coopératives.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Améliorer les montants d'aide sociale et les harmoniser avec le seuil officiel de pauvreté du Canada :** L'Île-du-Prince-Édouard bénéficie de l'aide sociale parmi les plus généreuses au pays, mais elle n'est toujours pas suffisante pour permettre aux bénéficiaires de suivre le coût de la vie. La province devrait augmenter les prestations d'aide sociale pour tenir compte de la MPC et les indexer en fonction de l'inflation. Une exemption accrue des revenus pour les personnes seules devrait également être envisagée. Sans indexation complète, les améliorations risquent d'être temporaires et insuffisantes compte tenu des récentes pressions inflationnistes.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Augmenter le salaire minimum provincial à 19,30 \$ d'ici 2030, comme le recommande le Comité spécial sur la pauvreté :** Le salaire minimum actuel de 17 \$ demeure inférieur au niveau que le Comité spécial sur la pauvreté a jugé nécessaire pour couvrir les frais de subsistance de base. L'adoption d'un salaire minimum de 19,30 \$ offrirait un soutien significatif aux travailleurs à faible revenu.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Étudier les recommandations de la Fiche de rendement 2025 sur la pauvreté des enfants et des familles à l'Île-du-Prince-Édouard du Centre canadien de politiques alternatives :** Ce rapport souligne que la pauvreté infantile est importante à l'Île-du-Prince-Édouard. Ses recommandations comprennent l'augmentation de la prestation pour enfants de l'Île-du-Prince-Édouard et des mesures de soutien du revenu pour les familles.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

NOUVELLE-ÉCOSSE



D EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	41 %	C	F	F	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	38 %	F	F	F	D
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	22 %	F	C	C	B-
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	57 %	F	F	D	C-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	52,7 %	B	C-	F	F

F MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,9 %	F	F	F	F
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	30,9 %	F	F	F	F
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	51,2 %	F	F	F	F
Taux de chômage	6,6 %	F	D-	D-	D
Taux d'insécurité alimentaire	26,2 %	F	F	F	F

C+ INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	20 %	C+	D-	F	-
Niveau de vie inadéquat	30 %	C+	F	F	-

D PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	B	B	F



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

La Nouvelle-Écosse a obtenu un D en 2026. Elle s'est améliorée par rapport à ses résultats antérieurs très faibles, mais elle fait encore face à des défis majeurs.

- **Abordabilité du logement** : La Nouvelle-Écosse a obtenu une note d'échec pour cet indicateur – 38 % des gens consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. C'est pire qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, mais mieux qu'au Nouveau-Brunswick. La pression sur l'abordabilité du logement a atteint un sommet en 2024 et a depuis diminué modestement.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : La Nouvelle-Écosse a obtenu un B, les gens consacrant 52,7 % de leur revenu aux produits essentiels. Il s'agit de la proportion la plus faible pour cet indicateur au Canada atlantique et bien en deçà de la moyenne nationale. L'amélioration constante de ce chiffre indique que les pressions sur les coûts s'atténuent.
- **Accès aux soins de santé** : La Nouvelle-Écosse a obtenu un F pour cet indicateur, 22 % des personnes déclarant des difficultés dans ce domaine. C'est pire qu'à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. La forte augmentation en 2026 indique une pression renouvelée sur le système.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 41 % des gens sont en moins bonne situation que l'an dernier. C'est mieux qu'au Nouveau-Brunswick, mais pire qu'à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les baisses depuis 2024 suggèrent que les difficultés s'atténuent.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : La Nouvelle-Écosse a obtenu un F, 57 % des personnes qui reçoivent un soutien du gouvernement le jugeant inadéquat. Il s'agit d'une modeste amélioration depuis 2025.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

La Nouvelle-Écosse a reçu une note globale de F pour la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que la Nouvelle-Écosse figurait parmi les plus faibles à l'échelle nationale, aux côtés de l'Alberta, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), la Nouvelle-Écosse affiche un taux de pauvreté de 10,9 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Nouvelle-Écosse, l'aide sociale ne fournit que 30,9 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, le plus bas parmi l'ensemble des provinces. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : En Nouvelle-Écosse, l'aide aux personnes handicapées atteint 51,2 % du seuil de pauvreté, ce qui est bien inférieur à ce qui est requis. Terre-Neuve-et-Labrador arrive en tête pour cet indicateur, avec un taux de 74,1 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage de la Nouvelle-Écosse est de 6,6 %, juste sous la moyenne nationale de 6,7 %. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 26,2 % des personnes en Nouvelle-Écosse vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

La Nouvelle-Écosse a obtenu un C+ en 2026.

Cette note représente une amélioration substantielle par rapport au D- obtenu en 2025 et indique une reprise significative. L'amélioration de la Nouvelle-Écosse a dépassé la moyenne nationale.

La privation grave a chuté à 20 %, passant de 26 % en 2025, et la privation modérée a considérablement diminué, passant de 37 % à 29 % au cours de la même période. Ces changements suggèrent une réelle amélioration de la capacité des résidents à se procurer des produits de base. À l'échelle du Canada, la Nouvelle-Écosse a connu la plus forte baisse de la privation matérielle au cours des 12 derniers mois. Malgré ces progrès, la privation reste cependant généralisée.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

- Engagement de 25 millions de dollars sur cinq ans dans le nouvel ***Institut des métiers spécialisés*** (IST) afin de fournir aux étudiants et aux apprentis une formation et des équipements modernes.
- ***Augmentation du salaire minimum*** de 16,50 \$ à 16,75 \$ l'heure, à compter du 1er avril. Il augmentera de nouveau à 17 \$ l'heure le 1er octobre.
- ***Élargissement de l'accès aux aliments*** locaux dans les hôpitaux, les universités et d'autres établissements publics en accordant un financement au programme IDEA (Institutional Development Expansion and Advancement) afin d'aider les agriculteurs, les transformateurs et les centres de distribution à accroître leur production et leurs services pour répondre à la demande institutionnelle et encourager les institutions publiques à acheter davantage d'aliments locaux.
- ***Poursuite du programme de remise sur l'aide au chauffage***. Les familles ayant un revenu net combiné allant jusqu'à 45 000 \$ et les adultes vivant seuls, dont le revenu net allant jusqu'à 30 000 \$, peuvent présenter une demande, qu'ils soient locataires ou propriétaires, pourvu qu'ils paient le chauffage. Les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti ou de l'aide au revenu sont également admissibles. La remise pour 2025–2026 est de 400 \$.
- Modification de la ***Loi sur les accidents du travail*** pour améliorer les prestations pour les travailleurs blessés et leurs familles, notamment en prévoyant un ajustement complet au coût de la vie, une couverture élargie du cancer, des délais d'appel prolongés et des prestations de survivant plus étendues.
- ***Élargissement du programme de repas scolaires*** à toutes les écoles primaires et secondaires de premier cycle et modifications apportées au programme pour faciliter la participation des familles.
- Engagement à ***une augmentation annuelle permanente*** des paiements versés en août aux familles bénéficiant de l'aide au revenu afin de couvrir les dépenses liées à la rentrée scolaire.
- ***Accès accru à des services de garde avant et après l'école plus pratiques et plus abordables pour les parents***, grâce à l'ajout du programme avant et après l'école de la Nouvelle-Écosse dans 21 autres écoles et à la création de 1 200 nouvelles places pour l'année scolaire 2025–2026.
- ***Augmentation*** de 1,6 % de l'aide sociale et de l'aide aux personnes handicapées.
- Affectation des recettes provenant des ventes d'alcool aux États-Unis pour un ***Fonds pour nourrir les communautés*** de 5,3 millions de dollars, afin d'offrir un soutien ponctuel aux organismes de bienfaisance pour l'alimentation — y compris Feed Nova Scotia — et aux initiatives favorisant l'accès à des aliments abordables.
- Modification de la réglementation en matière d'aménagement à Halifax afin de ***stimuler la construction de logements***. Les changements incluent notamment l'autorisation d'un plus grand nombre d'unités résidentielles, la suppression des exigences liées au stationnement et à la composition des unités, ainsi que la permission de logements temporaires et préfabriqués.
- Annonce conjointe par la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ***d'un investissement*** de 300 millions de dollars pour construire plus de 1 400 logements dans la province, dont 500 logements communautaires et sans but lucratif.

La Nouvelle-Écosse a obtenu un D pour les progrès législatifs de cette année. Cela a permis des progrès graduels dans plusieurs domaines, notamment l'augmentation du salaire minimum, l'élargissement des programmes de repas scolaires et des investissements dans la formation, le logement et les mesures de soutien à l'abordabilité. Elle a également apporté des modifications réglementaires pour soutenir le développement de logements et a maintenu des programmes ciblés comme des remises pour le chauffage. Toutefois, la province n'a pas mis à jour sa stratégie de réduction de la pauvreté depuis 2009, ce qui limite l'orientation stratégique, la transparence et la reddition de comptes dans la lutte contre la pauvreté.

Les principaux soutiens en matière de logement demeurent limités tant dans leur conception que dans leur durabilité. Bien que la province maintienne un plafond des loyers, celui-ci est temporaire — devant expirer en 2027 — et permet des augmentations annuelles pouvant atteindre 5 %, ce qui peut dépasser l'inflation et continuer d'exercer une pression sur l'abordabilité pour les locataires. L'Allocation de logement ciblée Canada – Nouvelle-Écosse a également une portée limitée. L'admissibilité est limitée aux ménages qui consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement, ce qui exclut de nombreuses personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement. Ensemble, ces mesures offrent un soulagement partiel, mais ne suffisent pas à stabiliser les coûts du logement pour les locataires à faible revenu.

Les décisions budgétaires récentes mettent en évidence ces lacunes. Après des réactions négatives face à d'importantes compressions de programmes dans le budget de 2026, certaines coupes dans les programmes sociaux et d'emploi ont été partiellement annulées. Toutefois, un certain nombre de programmes, dont le **projet pilote de laissez-passer de transport en commun pour les étudiants** et deux **programmes de sécurité alimentaire**, Soutiens à la sécurité alimentaire (littératie alimentaire communautaire et accès) et Soutiens à la sécurité alimentaire (initiative de sécurité alimentaire), n'ont pas été rétablis. Le gouvernement a privilégié des mesures fiscales générales, qui profitent davantage aux ménages à revenu élevé, plutôt que des mesures ciblées de réduction de la pauvreté.

Les taux d'aide sociale et d'aide aux personnes handicapées n'ont augmenté que de 1,6 %, maintenant l'indexation sans relever de manière significative les revenus au-dessus du seuil de pauvreté profonde. Dans l'ensemble, les progrès demeurent modestes et insuffisants au regard de l'ampleur de la pauvreté dans la province.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

La Nouvelle-Écosse a élu les progressistes-conservateurs du premier ministre Tim Houston pour un deuxième mandat consécutif en novembre 2024. Le parti a remporté 43 des 55 sièges de l'assemblée, ce qui lui confère une majorité qualifiée. Malgré ce mandat renouvelé, la Nouvelle-Écosse n'a pas mis à jour sa stratégie de réduction de la pauvreté depuis sa mise en place en 2009. L'absence d'une stratégie mise à jour ou d'objectifs clairs de réduction de la pauvreté limite la responsabilisation en matière de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans la province. Cet écart est important, car l'abordabilité continue de poser problème. À eux seuls, les prix des aliments ont augmenté d'environ 30 % depuis 2021.

Le budget de 2026-2027 prévoit un déficit d'environ 1,19 milliard de dollars. Les premières annonces comprenaient des réductions de subventions d'environ 130 millions de dollars qui toucheront un large éventail de programmes sociaux et d'organismes communautaires, y compris des mesures de soutien à l'éducation et à l'emploi, des services aux personnes handicapées et des programmes desservant les communautés afro-néo-écossaises et mi'kmaq. À la suite de vives critiques de la population, le gouvernement a rétabli un financement de 53,6 millions de dollars pour un certain nombre de ces programmes, mais plusieurs initiatives en matière d'emploi et de formation demeurent réduites ou éliminées.

Le gouvernement a également mis l'accent sur l'allègement fiscal comme mesure clé pour améliorer l'accessibilité financière. Pour poursuivre la modification fiscale de l'an dernier, 681,2 millions de dollars ont été affectés à l'augmentation du montant personnel de base, à l'indexation des tranches d'imposition à l'inflation et au maintien de la TVH à 14 %. Bien que ces mesures réduisent les coûts pour les ménages, les avantages les plus importants sont accordés aux personnes à revenu élevé qui bénéficient davantage des réductions d'impôt. Les personnes à très faibles revenus y voient souvent peu d'avantages parce que le montant personnel de base fonctionne comme un crédit d'impôt non remboursable. En comparaison, les programmes ciblant spécifiquement les ménages à faible revenu reçoivent des investissements beaucoup plus faibles. Le budget alloue 15 millions de dollars pour étendre le programme de supplément au loyer et 32,5 \$ millions pour élargir le programme d'aide au chauffage. L'augmentation de ces mesures de soutien ciblées pourrait avoir une incidence plus forte sur la réduction de la pauvreté que l'allègement fiscal général.

La décision d'indexer l'aide sociale à l'inflation est une étape importante et bienvenue, les prestations ayant augmenté de 1,6 % en 2026. L'indexation aide les niveaux de prestations à maintenir le pouvoir d'achat au fil du temps à mesure que les prix augmentent. Cependant, l'indexation des taux déjà bien inférieurs au seuil de pauvreté laissera les bénéficiaires dans une grande pauvreté, à moins que les niveaux des prestations de base ne soient également augmentés. Bien que le gouvernement ait pris des mesures concrètes pour augmenter les salaires des travailleurs, il ne s'est pas encore penché sur la suffisance de l'aide sociale.

Le logement est au cœur des politiques provinciales dans le cadre du Plan d'action pour le logement du gouvernement. Le plan vise à soutenir la construction de 42 000 nouveaux logements sur cinq ans et à améliorer l'abordabilité pour plus de 17 000 ménages. Il convient de souligner que la stratégie met fortement l'accent sur les logements sociaux et le logement avec services de soutien, y compris les investissements dans de nouveaux logements à loyer indexé sur le revenu et des projets de logements avec services de soutien. Cet accent est important, car les logements appartenant à l'État et les logements avec services de soutien jouent un rôle essentiel pour s'assurer qu'il existe des options de logement stables et abordables pour les ménages à faible revenu et ceux qui font face à des défis complexes en matière de logement.

Les investissements budgétaires renforcent cette orientation. La Nouvelle-Écosse s'est engagée à verser 25,2 millions de dollars pour créer 378 logements avec services de soutien et 9,6 millions de dollars pour accroître la capacité des refuges d'urgence. Des fonds supplémentaires permettront d'augmenter les suppléments au loyer pour 10 500 ménages supplémentaires. Ces investissements représentent des mesures positives pour répondre aux besoins en matière de logement, particulièrement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Toutefois, de nombreux locataires continuent d'être aux prises avec des coûts de logement élevés. L'Allocation de logement ciblée Canada – Nouvelle-Écosse vise à aider les locataires aux prises avec des problèmes d'accessibilité financière, mais sa conception limite sa portée. L'admissibilité est limitée aux ménages qui consacrent plus de 50 % de leur revenu avant impôt au logement, même si les besoins impérieux en matière de logement commencent lorsque les ménages dépensent plus de 30 % de leur revenu pour leur loyer. Par conséquent, de nombreux locataires qui font face à des pressions importantes sur le coût du logement ne sont pas admissibles à cette allocation de soutien.

L'élargissement de la prestation en matière de logement pourrait aider à combler cette lacune. L'élargissement des critères d'admissibilité et l'augmentation des niveaux de prestations offriraient un répit immédiat aux locataires pendant que la Nouvelle-Écosse continue de construire plus de logements abordables et avec services de soutien. Un avantage locatif plus important pourrait servir de pont : il pourrait aider les ménages à conserver un logement stable aujourd'hui pendant l'élaboration de solutions d'approvisionnement à plus long terme.

La Nouvelle-Écosse a également élargi les programmes d'alimentation scolaire en investissant 100,4 millions de dollars pour soutenir les initiatives de déjeuners et de dîners dans l'ensemble de la province. Ces programmes permettent aux enfants d'avoir un accès fiable à des repas nutritifs pendant la journée scolaire et offrent un soutien supplémentaire aux familles aux prises avec une hausse du coût de la vie.

La Nouvelle-Écosse a pris des mesures importantes pour réduire l'abordabilité au moyen d'augmentations salariales, d'investissements accrus dans le logement et de programmes alimentaires. Le renforcement des mesures de soutien du revenu et l'élargissement des prestations de logement ciblées jumelés à ces efforts pourraient réduire davantage la pauvreté et aider à faire en sorte que les ménages qui éprouvent des difficultés aujourd'hui reçoivent du soutien pendant l'élaboration de solutions de logement à plus long terme.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Rétablir et augmenter le programme de remise pour l'aide au chauffage :** Le Programme de remise pour l'aide au chauffage est passé de 600 \$ à 400 \$, et les seuils d'admissibilité ont également été élevés. Compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie et de l'importance du programme pour les ménages à faible revenu, la Nouvelle-Écosse devrait rétablir la prestation à tout le moins son niveau précédent et élargir l'admissibilité.
- **Élargir l'avantage locatif ciblé et améliorer la protection des locataires :** La prestation locative ciblée devrait être élargie pour servir de supplément au loyer transférable offert à toute personne sur le marché locatif privé dont les frais de logement dépassent 30 % du revenu, plutôt que le seuil actuel de 40 %. Cela permettrait d'harmoniser le programme avec la conception de l'Allocation canadienne d'aide au logement du gouvernement fédéral. Les baux à durée déterminée doivent également être éliminés pour s'assurer que les baux ne respectent pas les baux périodiques.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Augmenter les montants des prestations d'aide sociale pour en améliorer la suffisance :** En 2025, la Nouvelle-Écosse a instauré l'indexation de l'aide sociale, veillant à ce que la valeur des prestations en termes réels ne s'érode plus en raison de l'inflation. Il s'agissait d'une étape importante, mais les montants de base demeurent inadéquats. Une personne seule qui est considérée comme employable ne reçoit que 9 415 \$ par année, et un adulte handicapé vivant seul reçoit 15 117 \$. Ces montants sont bien inférieurs au seuil de pauvreté de 28 006 \$ et au seuil de l'extrême pauvreté de 21 005 \$. Les prestations devraient être augmentées pour au moins atteindre le seuil de l'extrême pauvreté.
- **Renverser les compressions proposées et élargir le crédit pour la réduction de la pauvreté :** Le crédit pour la réduction de la pauvreté est unique au Canada en ce sens qu'il cible spécifiquement les personnes à faible revenu qui n'ont pas d'enfants à charge. Le crédit n'a pas été augmenté depuis 2018 et offre actuellement

500 \$ par année, livrés trimestriellement. Il est offert uniquement aux personnes qui gagnent moins de 16 000 \$ annuellement. Toutefois, le budget de 2026 propose de réduire le financement du programme de 1,398 million de dollars par rapport à un budget total de 6,99 millions de dollars, ce qui affaiblit considérablement l'une des rares mesures de soutien ciblées de la province pour les adultes sans enfants.

La province devrait annuler ces réductions proposées, doubler le crédit et l'indexer à l'inflation pour préserver sa valeur au fil du temps. L'élargissement de l'admissibilité au-delà du seuil de revenu actuel devrait également être envisagé dans le cadre d'une stratégie provinciale renouvelée de réduction de la pauvreté.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Réduire la récupération des gains dans les prestations fondées sur le revenu :** Selon les règles actuelles du programme, les personnes qui reçoivent une aide au revenu et qui gagnent plus de 350 \$ par mois voient leurs prestations récupérées. Ces récupérations minent la stabilité financière et découragent la participation au marché du travail. La Nouvelle-Écosse devrait augmenter considérablement les exemptions de gains à 500 \$ et examiner les interactions entre le revenu gagné et les prestations fondées sur le revenu.
- **Rétablir le financement des programmes d'emploi et de formation axée sur les compétences :** Le budget de 2026 a réduit le financement de plusieurs initiatives en matière d'emploi et de formation, y compris la subvention pour les compétences et l'apprentissage, l'initiative pour le soutien des employés en milieu de travail, les programmes de la Nova Scotia Apprenticeship Agency, l'École de formation des adultes de la Nouvelle-Écosse et le programme Coop et Summer Skills. Alors que le chômage global dans la province approche de 7 % et que le chômage des jeunes augmente, la province devrait rétablir et élargir ces programmes pour renforcer la participation au marché du travail.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **S'engager à réduire les inégalités vécues par les Micmacs et les Néo-Écossais noirs :** Les Micmacs et les Néo-Écossais noirs connaissent des taux de pauvreté disproportionnellement élevés. La Nouvelle-Écosse devrait veiller à ce que les programmes desservant ces collectivités ne soient pas réduits de façon disproportionnée et s'engager à réaliser des progrès mesurables pour combler les écarts de pauvreté entre ces collectivités et l'ensemble de la population.
- **Mettre en œuvre une nouvelle stratégie provinciale de réduction de la pauvreté, y compris une cible de réduction de l'insécurité alimentaire :** La stratégie actuelle de réduction de la pauvreté de la Nouvelle-Écosse n'a pas été mise à jour depuis 2009. Une nouvelle stratégie devrait être entreprise, comportant des objectifs mesurables et un plan clair pour réduire la pauvreté à moyen et à long terme. Une attention particulière devrait être accordée aux populations qui font face à une pauvreté accrue dans la province, y compris les enfants, les Micmacs et les Afro-Néo-Écossais. La Nouvelle-Écosse a le taux de pauvreté infantile le plus élevé parmi les provinces de l'Atlantique.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



2026

**TERRE-NEUVE-ET-
LABRADOR**

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



D- EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	40 %	C	D+	F	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	39 %	F	C	F	B-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	14 %	C-	F	F	C-
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	59 %	F	F	F	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	61,2 %	F	F	F	F

D- MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,4 %	F	F	F	D-
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	42,4 %	D-	D	D	D
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	74,1 %	B-	B-	B	B
Taux de chômage	9,5 %	F	F	F	F
Taux d'insécurité alimentaire	25,5 %	F	F	F	F

D- INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	20 %	C+	C-	F	-
Niveau de vie inadéquat	31 %	C	C-	F	-

B PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	B	A	B	F



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un D- en 2026, avec des coûts élevés et une reprise irrégulière entre les indicateurs.

- **Abordabilité du logement** : Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu une note d'échec – 39 % des gens consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Ce chiffre place Terre-Neuve-et-Labrador au milieu des provinces de l'Atlantique pour cet indicateur. Après une amélioration en 2025, les difficultés liées au logement se sont aggravées.
- **Revenu consacré aux coûts fixes autres que le logement** : Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un F pour cet indicateur, les gens consacrant 61,2 % de leur revenu aux produits essentiels – le taux le plus élevé au Canada atlantique et l'un des pires à l'échelle nationale. Les niveaux sont demeurés élevés depuis 2023.
- **Accès aux soins de santé** : Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un C-, 14 % des personnes déclarant avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. C'est mieux qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, mais pire qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Les conditions se sont améliorées après un pic en 2024, où les taux ont atteint 33,3 %.
- **Situation moins bonne que l'an dernier** : 40 % des gens sont en moins bonne situation que l'an dernier. Ce chiffre est inférieur à celui de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et marque une baisse notable par rapport à celui de 2024 de 49,9 %.
- **Adéquation des mesures de soutien gouvernementales** : Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un F pour cet indicateur, 59 % des personnes qui reçoivent un soutien du gouvernement le jugeant inadéquat. Ce chiffre est demeuré constamment élevé au fil du temps.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

La province de Terre-Neuve-et-Labrador a reçu une note globale de D- pour la section sur les mesures de la pauvreté. Le Québec a obtenu la note la plus élevée (C), tandis que la plupart des autres provinces ont reçu un D- ou F, ce qui témoigne d'un rendement globalement faible à l'échelle du pays.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), Terre-Neuve-et-Labrador affiche un taux de pauvreté de 10,4 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : À Terre-Neuve-et-Labrador, l'aide sociale ne fournit que 42,4 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : À Terre-Neuve-et-Labrador, l'aide aux personnes handicapées atteint 74,1 % du seuil de pauvreté, le taux le plus élevé parmi toutes les provinces et le meilleur rendement pour cet indicateur à l'échelle nationale. Bien que la province arrive en tête au pays, ses prestations demeurent nettement inférieures au revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage à Terre-Neuve-et-Labrador est de 9,5 %, le plus élevé parmi toutes les provinces. La Saskatchewan enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 25,5 % des personnes à Terre-Neuve-et-Labrador vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 24 % et considérablement plus élevé qu'au Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un C+ en 2026.

Cette note représente une amélioration par rapport au C- obtenu en 2025 et signale une reprise après des taux de privation très élevés en 2024. Le rythme de l'amélioration correspond à la tendance nationale, mais ne la dépasse pas.

La privation grave a diminué de façon marquée, passant de 35 % à 20 % en 2024, tandis que la privation modérée a chuté de 44,8 % à 31 % entre 2024 et 2026. Bien que ce changement soit positif, il a principalement eu lieu entre 2024 et 2025, les taux se stabilisant en 2026, plutôt que de continuer à baisser.

Les résultats de Terre-Neuve-et-Labrador en matière de privation matérielle suggèrent que même si les conditions matérielles se sont améliorées, une grande proportion des résidents continuent de ne pas avoir accès aux produits de base.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Ancien gouvernement :

- Mise en place d'améliorations au programme de soutien du revenu dans le cadre de son plan de réduction de la pauvreté, notamment une augmentation des prestations mensuelles, un renforcement des aides au logement et des soins de la vue, ainsi que l'instauration d'un paiement de rentrée scolaire pour les enfants.
- Depuis juillet 2025, les bénéficiaires admissibles peuvent recevoir jusqu'à 600 \$ par mois grâce à la Prestation pour les personnes handicapées de Terre-Neuve-et-Labrador (400 \$) et à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (200 \$), tout en conservant l'intégralité de leurs prestations de soutien du revenu.
- Augmentation des seuils de revenu pour l'admissibilité aux programmes de soutien aux propriétaires afin d'améliorer l'accessibilité, la pertinence et l'efficacité énergétique des logements. Le seuil de revenu a été encore élargi pour les résidents du Labrador.
- Augmentation du salaire minimum de 15,60 \$ à 16,00 \$/heure le 1er avril 2025, puis à 16,35 \$/heure le 1er avril 2026.
- Partenariat avec Bell Canada pour améliorer la couverture cellulaire en milieu rural dans la province sur une période de cinq ans.

Gouvernement actuel :

- Dons des profits provenant de la vente d'alcool aux États-Unis à la Community Food Sharing Association.
- Augmentation des prestations pour les soins de la vue pour les résidents en soins de longue durée et les bénéficiaires de l'aide sociale.
- Annonce du lancement d'une nouvelle stratégie de réduction et de prévention de la pauvreté sur 10 ans, visant à faire de la province celle ayant le plus faible taux de pauvreté au Canada d'ici 2036.
- Pérennisation des réductions de taxes sur l'essence et le diesel, ce qui maintient la taxe sur l'essence de la province comme la plus basse au Canada.

Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un B pour les progrès législatifs de cette année. Le précédent gouvernement libéral a mis en œuvre des réformes importantes concernant les mesures de soutien du revenu, notamment en augmentant l'aide sociale et en mettant en place une prestation provinciale pour les personnes handicapées qui s'ajoute à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Ces mesures améliorent considérablement l'adéquation des revenus, les bénéficiaires admissibles pouvant recevoir jusqu'à 600 \$ par mois en prestations d'invalidité combinées tout en conservant l'intégralité de leur prestation de soutien du revenu. L'élargissement de l'admissibilité aux aides au logement et l'amélioration des prestations complémentaires ont renforcé davantage le système.

Malgré ces améliorations, les principaux défis structurels subsistent. Les listes d'attente pour les logements sociaux ont augmenté de 71 % depuis 2021, tandis que le nombre de logements a diminué et que les loyers ont fortement augmenté. Cette situation reflète un écart persistant entre l'offre et la demande. Bien que l'augmentation des seuils de revenu pour accéder aux aides au logement soit positive, les listes d'attente continueront de s'allonger si l'offre n'augmente pas.

Terre-Neuve-et-Labrador affiche également le taux de chômage le plus élevé parmi les provinces, avec peu de progrès en matière de développement de la main-d'œuvre et de soutien à l'emploi.

Le nouveau gouvernement s'est engagé à relever ces défis en élaborant une stratégie complète de réduction de la pauvreté sur 10 ans, incluant des objectifs clairs visant à faire de la province celle ayant le plus faible taux de pauvreté au Canada. Il s'agit d'une étape importante, d'autant plus que le gouvernement précédent n'avait pas fixé d'objectifs dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Toutefois, la mise en œuvre sera déterminante et, jusqu'à présent, la principale mesure d'abordabilité prise par le nouveau gouvernement a été de rendre permanente la réduction de la taxe sur l'essence.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

En octobre 2025, Terre-Neuve a élu les progressistes-conservateurs sous le premier ministre Tony Wakeham, mettant fin à plus de dix ans de gouvernements libéraux. La transition marque un changement dans la façon dont la réduction de la pauvreté a été encadrée, le nouveau gouvernement mettant davantage l'accent sur la nécessité d'une stratégie globale et responsable.

La politique de réduction de la pauvreté du gouvernement libéral a été mise de l'avant grâce à une série de changements ciblés dans les programmes. Le plan triennal de lutte contre la pauvreté de 2023 énonçait des mesures axées sur la réduction de la pauvreté chez les enfants et l'amélioration des soutiens du revenu et des possibilités d'emploi, mais il ne comprenait pas de cibles mesurables ni de mécanismes de déclaration officiels. Par conséquent, bien que de nouveaux investissements aient été introduits, le gouvernement n'a pas établi de cadre clair pour faire le suivi des progrès ou des résultats.

Les libéraux ont apporté plusieurs changements notables aux mesures de soutien du revenu. En 2025, ils ont augmenté les taux d'aide au revenu, simplifié les structures de prestations et élargi les soutiens liés au logement. Parmi les mesures supplémentaires, mentionnons un nouveau paiement de 100 \$ pour la rentrée scolaire par enfant et un accès élargi aux soins de la vue. Ils ont également instauré une prestation pour les personnes handicapées de Terre-Neuve-et-Labrador de 400 \$ par mois, qui s'ajoute à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées du gouvernement fédéral. Grâce à ces programmes assez robustes, Terre-Neuve-et-Labrador offre le plus haut niveau de soutien aux personnes en situation de handicap au pays.

Malgré ces changements, les montants généraux d'aide au revenu demeurent faibles et les prestations ne sont pas indexées de la même façon que les mesures de soutien de l'impôt. Bien que le salaire minimum ait été indexé à l'inflation depuis 2020 et qu'il continue d'augmenter progressivement, les personnes qui dépendent de l'aide sociale n'ont pas obtenu d'ajustements comparables. Cela crée un écart croissant entre les personnes sur le marché du travail et celles qui dépendent de l'aide au revenu.

Parmi les autres mesures du gouvernement libéral, mentionnons l'élargissement de la prestation provinciale pour enfants pour les familles à très faible revenu, l'augmentation des programmes alimentaires dans les écoles et l'instauration de mesures de soutien pour les aînés dans le cadre du Plan de santé et de bien-être des aînés. Ces initiatives ciblaient des populations particulières, mais n'étaient pas intégrées à un cadre plus vaste et assorti de mécanismes pour la réduction de la pauvreté.

L'approche du gouvernement libéral en matière de logement visait principalement à accroître l'offre dans le cadre du Programme de logements locatifs abordables. Ce programme offre des prêts à remboursement conditionnel aux développeurs privés et communautaires pour appuyer la construction de logements locatifs abordables aux exigences d'abordabilité qui durent entre 15 et 30 ans. De nouveaux logements ont été ajoutés au programme, mais l'approche globale ne comprend pas d'investissements importants dans les logements sociaux ni de cibles claires en matière d'abordabilité. L'absence d'un cadre complet intégrant les mesures de soutien du revenu et la politique du logement, y compris l'absence de cibles, de mécanismes de production de rapports et d'une stratégie coordonnée, a constitué l'une des principales limites de l'approche libérale.

Tony Wakeham et les progressistes-conservateurs ont formulé de nombreuses critiques à l'égard des limites de l'approche des libéraux. Au cours de l'élection, il l'a qualifiée d'insuffisante par rapport au niveau élevé des besoins dans la province et a souligné que le gouvernement n'avait pas produit de stratégie globale de réduction de la pauvreté.

En raison des taux record d'insécurité alimentaire, les progressistes-conservateurs se sont engagés à mettre en place une stratégie de réduction et de prévention de la pauvreté. Il s'agit d'un plan pangouvernemental de 10 ans comportant des objectifs mesurables visant à faire en sorte que les taux de pauvreté de Terre Neuve et Labrador soient les plus faibles du Canada. Parmi les autres engagements, mentionnons l'élargissement de la Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador, l'augmentation et l'indexation de la Prestation pour aînés, l'élargissement de l'admissibilité aux mesures de soutien et la mise en œuvre de mesures fiscales comme l'augmentation du montant personnel de base et la réduction des taxes sur le carburant pour améliorer l'abordabilité.

La campagne des conservateurs était axée sur la baisse des impôts, l'amélioration des soins de santé et la sécurité des communautés. L'abordabilité était également une grande priorité; les engagements liés au logement étaient axés sur l'augmentation de l'offre, la réduction des obstacles réglementaires à la construction, le soutien à l'aménagement de logements modulaires et la réparation ou le remplacement de logements sociaux inhabitables. Parmi les autres engagements, mentionnons l'élargissement des programmes d'alimentation scolaire et l'augmentation du soutien aux organismes communautaires.

Depuis qu'ils ont formé un gouvernement, les conservateurs se sont surtout concentrés sur les mesures fiscales et le développement économique, bien qu'ils aient également priorisé la promotion d'une expansion du régime national d'assurance-médicaments dans la province. Ils ont déposé un projet de loi visant à réduire de façon permanente la taxe provinciale sur les carburants et ont fait avancer d'importants projets d'exploitation des ressources, notamment le redémarrage du projet pétrolier extracôtier de Bay du Nord. Ils ont également annoncé que le budget de 2026 comprendra des mesures d'allègement fiscal. Bien que ces mesures puissent avoir des répercussions économiques plus vastes, elles ne reflètent pas directement l'approche globale de réduction de la pauvreté décrite dans la plateforme de campagne électorale.

Dans le discours du Trône de mars 2026, le gouvernement a réitéré son engagement à l'égard de l'abordabilité et a déclaré qu'il ferait progresser une approche pangouvernementale en matière de réduction de la pauvreté, de logement et de soutien aux résidents vulnérables. Toutefois, aucun calendrier n'a été fourni pour le lancement de la stratégie promise, et les nouvelles annonces de programmes liées au soutien du revenu ou à la réduction de la pauvreté ont été limitées.

Le paysage politique de Terre-Neuve-et-Labrador est donc défini par une transition entre un gouvernement qui a mis en œuvre des changements de programme ciblés sans stratégie globale et un autre gouvernement qui s'est engagé à élaborer une telle stratégie, mais qui ne l'a pas encore déployée. La mesure dans laquelle ces engagements se traduisent par des changements concrets de politique justifie une surveillance continue.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Mettre en œuvre un plan d'accélération et de renouvellement du logement axé sur l'abordabilité et la stabilité du marché :** En s'appuyant sur les engagements de la plateforme visant à réduire les formalités administratives, à élargir la construction modulaire et à réparer les logements de T.-N.-L., la province devrait se fixer l'objectif de doubler le rythme de construction de logements abordables d'ici cinq ans. Les domaines prioritaires sont les suivants :
 - Réparation et reconfiguration rapides des logements inhabitables ou surdimensionnés de T.-N.-L.
 - Construction modulaire dans les régions rurales et nordiques
 - Options de vie avec services de soutien et d'autonomie pour les aînés afin de libérer des maisons de taille familiale
- **Lancer un plan d'action en matière d'abordabilité pour les familles :**

Ce plan devrait regrouper les principales mesures d'abordabilité, notamment :

 - Réduire les formalités administratives pour accélérer la construction de logements familiaux (logements de deux à trois chambres)
 - Élargir les places en éducation de la petite enfance dans toutes les régions
 - Élargissement provincial des repas scolaires de la maternelle à la 12e année, en accordant la priorité aux collectivités où le taux de pauvreté est élevé
 - Respecter l'engagement de la plateforme de prolonger la prestation pour enfants de T.-N.-L. en augmentant les seuils d'admissibilité au revenu de 10 000 \$, ce qui permettra d'atteindre 3 000 enfants supplémentaires, et en indexant la prestation et les seuils à l'inflation.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Diffuser une stratégie de réduction et de prévention de la pauvreté comportant des objectifs clairs et mesurables :** Pour atteindre l'objectif de la plateforme d'avoir le taux de pauvreté le plus faible au Canada, T.-N.-L. devrait adopter une stratégie comportant des cibles définies et des rapports réguliers. Ceux-ci devraient comprendre :
 - Réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 2015)
 - Égaler ou dépasser le taux national moyen de pauvreté infantile d'ici cinq ans
 - Égaler le taux de pauvreté des aînés au Québec d'ici cinq à sept ans
- **Augmenter et indexer les mesures de soutien fondées sur le revenu, y compris la prestation aux aînés :** T.-N.-L. devrait mettre en œuvre l'augmentation prévue de 20 % de la prestation aux aînés et étendre l'indexation à l'inflation à tous les principaux soutiens du revenu et tranches fiscales provinciales. Cela aiderait à prévenir l'érosion du pouvoir d'achat en période d'inflation élevée.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Réformer les exemptions de revenu dans le cadre de l'aide sociale afin de renforcer les incitatifs au travail** : L'actuel programme Intégrer le marché du travail offre des incitatifs limités aux bénéficiaires pour qu'ils intègrent ou demeurent sur le marché du travail et présente un taux de récupération important. L'augmentation de l'exemption de gains à un minimum de 300 \$ par mois, jumelée à un taux d'élimination graduelle de 50 %, améliorerait les incitatifs au travail et réduirait l'incidence des pièges de l'aide sociale.
- **Intégrer les ententes sur les avantages communautaires aux grands projets d'immobilisations et de ressources naturelles** : Les contrats de plus de 500 000 \$ devraient comprendre des exigences pour embaucher des travailleurs locaux et offrir des ratios d'apprentissage, des emplois syndiqués bien rémunérés et des objectifs d'inclusion. Ces conditions contribueraient à faire en sorte que la croissance économique se traduise par une réduction de la pauvreté. Un volet dédié à la réduction de la pauvreté dans le cadre des programmes de formation des métiers spécialisés devrait réserver des places et offrir un soutien aux personnes qui ont connu un chômage de longue durée, aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation et aux personnes qui reçoivent de l'aide sociale.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Collaborer avec les Labradoriens sur un nouveau plan stratégique pour le Nord du Labrador** : L'une des principales priorités devrait être de réduire les niveaux élevés d'insécurité alimentaire au moyen d'un plan d'action sur l'abordabilité des aliments du Labrador axé sur les coûts du transport, l'approvisionnement local et l'amélioration de l'accès aux aliments frais.
- **Créer un fonds destiné à l'infrastructure de sécurité alimentaire et au renforcement des capacités communautaires** : Pour appuyer l'engagement de T.-N.-L. à fournir un financement de base pluriannuel aux organismes communautaires, un tel fonds devrait :
 - Fournir un financement opérationnel pluriannuel stable aux banques alimentaires et aux organismes alimentaires communautaires afin de renforcer le personnel, la logistique et la coordination.
 - Investir dans l'amélioration des immobilisations des systèmes de distribution alimentaire, y compris l'agrandissement des entrepôts, l'entreposage frigorifique, les parcs de véhicules de transport et les systèmes d'inventaire numérique, particulièrement dans les régions rurales et du Labrador où les coûts de distribution sont les plus élevés.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



INC

2020

YUKON

INC EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	INC	INC	INC	INC	INC
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	INC	INC	INC	INC	INC
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	INC	INC	INC	INC	INC
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	INC	INC	INC	INC	INC
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	INC	INC	INC	INC	INC

INC MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,8 %	F	INC	INC	INC
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	70,6 %	B	INC	INC	INC
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	81,9 %	B+	INC	INC	INC
Taux de chômage	3,9 %	C+	INC	INC	INC
Taux d'insécurité alimentaire	15,5 %	B	INC	INC	INC

INC INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	INC	INC	INC	INC	-
Niveau de vie inadéquat	INC	INC	INC	INC	-

D PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	B	C	C



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'an dernier, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires en raison de la taille limitée des échantillons. Les résultats ayant été consolidés, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec précision chaque territoire individuellement.

La collecte de données dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord nécessite une approche unique, culturellement adaptée et ancrée dans les réalités des peuples inuit et autochtones. Banques alimentaires Canada continue de chercher des moyens novateurs de recueillir des données pouvant orienter des solutions politiques efficaces, tout en respectant la diversité des perspectives culturelles et historiques des communautés nordiques.

Dans le but d'améliorer la qualité de nos données en 2026, nous avons élargi notre sondage dans le Nord en y ajoutant des enquêtes téléphoniques et en augmentant la taille de l'échantillon. Bien que cet échantillon plus large permette un degré de confiance plus élevé dans nos analyses, les résultats peuvent néanmoins, pour diverses raisons, ne pas représenter fidèlement la réalité de l'ensemble des communautés nordiques :

- De nombreux résidents des territoires vivent dans de petites communautés réparties sur une vaste zone géographique. Les expériences locales varient considérablement, ce qui **oblige les statisticiens à sonder une proportion beaucoup plus importante de la population** pour obtenir un échantillon représentatif.
- De nombreux membres des Premières Nations ont **exprimé leur méfiance à l'égard de la collecte de données gouvernementales** en raison d'injustices historiques et actuelles, et sont donc moins enclins à répondre aux sondages. Il est possible que les peuples autochtones, qui représentent une **grande partie de la population des territoires**, partagent également ce sentiment de méfiance.

- Les territoires affichent **le taux d'accès à l'Internet haute vitesse** le plus bas du pays, et dans les communautés isolées, ce taux est encore plus faible.

Il est donc très probable que les personnes les plus vulnérables à la pauvreté, y compris les Autochtones et les communautés isolées, n'aient pas été en mesure de répondre à notre sondage.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), le Yukon affiche un taux de pauvreté de 11,8 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Yukon, l'aide sociale fournit 70,6 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, ce qui représente le deuxième meilleur rendement parmi toutes les administrations, derrière les Territoires du Nord-Ouest. Bien que la province arrive en tête au pays, ses prestations demeurent nettement inférieures au seuil de pauvreté. L'Île-du-Prince-Édouard affiche les meilleurs résultats à ce chapitre parmi les provinces, ses prestations couvrant 64,4 % du seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Yukon, l'aide aux personnes handicapées atteint 81,9 % du seuil de pauvreté. En dépit de ce solide rendement, ses prestations demeurent inférieures au revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. Les Territoires du Nord-Ouest arrivent en tête pour cet indicateur, à 92,5 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage au Yukon est de 3,9 %, le taux le plus bas parmi toutes les administrations du pays, ce qui en fait l'administration la plus performante pour cet indicateur. La Saskatchewan affiche le taux le plus bas parmi les provinces, soit 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 15,5 % des personnes au Yukon vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, soit le taux le plus bas parmi l'ensemble des administrations et un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale de 24 %. Le Québec enregistre le taux le plus bas parmi les provinces, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Voir la description du contexte à la section 1. Comme les données de l'indice de privation matérielle proviennent du même sondage que les résultats de la section 1, nous ne pouvons pas commenter de façon fiable ces données, car elles pourraient ne pas refléter la situation réelle de nombreuses personnes vivant dans la région.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Logement et abordabilité :

- Investissement de 13 millions de dollars dans un programme élargi d'***allègement des tarifs d'électricité*** pour compenser l'augmentation des coûts.
- Ouverture du processus de réception des demandes pour le ***Fonds pour les initiatives en matière de logement***, offrant jusqu'à 100 000 \$ par logement (maximum de 10 logements) pour soutenir la construction de nouveaux logements locatifs abordables, avec des critères d'abordabilité et d'efficacité énergétique.
- ***Établissement de la hausse maximale des loyers à 2,6 % pour 2026***, ce qui marque la dernière année du plafond des loyers, avec des plans pour éliminer progressivement le contrôle des loyers.

Mesures fiscales et économiques :

- ***Lancement d'un plan de redressement budgétaire*** qui comprenait l'engagement de limiter la croissance des dépenses et l'examen des programmes et des versements de transfert.
- ***Dépôt d'un budget de 2,46 milliards de dollars*** avec un déficit de 81,8 millions de dollars, limité par le plafond de la dette de 1,2 milliard imposé par le gouvernement fédéral.

Le Yukon a obtenu un D pour les progrès législatifs de cette année. Le programme élargi d'allègement tarifaire pour l'abordabilité, pour un total de 15,6 millions de dollars, est une réponse importante à l'augmentation de 34 % des tarifs d'électricité sur trois ans et offre une protection significative aux ménages à faible revenu. Le Fonds pour les initiatives en matière de logements reflète également une bonne conception des politiques, avec des exigences d'abordabilité sur 20 ans et de solides normes d'efficacité énergétique, bien que son envergure plafonnée à 10 logements par projet demeure basse par rapport à la pénurie de logements au Yukon.

Plusieurs facteurs limitent toutefois les progrès. Le plan du gouvernement d'éliminer progressivement le contrôle des loyers après le plafond final de 2,6 % en 2026 risque d'augmenter les hausses des loyers et de chasser les locataires à faible revenu, y compris de nombreux résidents des Premières Nations du Yukon. L'absence de données publiques sur l'aide sociale, les investissements dans le logement et les dépenses de garde d'enfants rend impossible de déterminer si les mesures de soutien ont été maintenues ou renforcées. Dans l'ensemble, les mesures récentes reflètent un certain soulagement ciblé, mais des progrès plus larges demeurent limités.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le Yukon a entamé 2026 sous une nouvelle direction politique. Une élection générale territoriale tenue le 3 novembre 2025 a donné la victoire au Parti du Yukon au gouvernement pour la première fois depuis 2016. Le chef du parti, Currie Dixon, est devenu le premier premier ministre né au Yukon après avoir remporté 51,9 % des votes, ce qui constitue un gouvernement majoritaire. Le NPD, dirigé par Kate White, forme l'opposition officielle, et le Parti libéral sortant a été réduit à un seul siège. Le premier discours du Trône de M. Dixon a porté sur la suppression de plusieurs initiatives libérales (comme le plafond des loyers), le réexamen de la transition de l'autorité sanitaire du territoire et le soutien à la croissance du secteur privé.

Le budget de 2026–2027 du Parti du Yukon prévoit des dépenses totales de 2,46 milliards de dollars et un déficit record de 81,8 millions de dollars. La dette nette atteindra 804,2 millions de dollars, ce qui se rapproche dangereusement du plafond d'emprunt de 1,2 milliard de dollars imposé par le gouvernement fédéral. M. Dixon a qualifié la situation financière de bien pire que ce qui a été divulgué publiquement par les libéraux. Le gouvernement considère les restrictions budgétaires comme une priorité, bien qu'il se soit engagé à investir dans les soins de santé, l'abordabilité du réseau énergétique, l'offre de logements et la sécurité publique. Un nouveau fonds pour les situations d'urgence de 100 millions de dollars a été créé après un vote. Aucune nouvelle taxe n'a été introduite.

Le Yukon n'a pas de stratégie fonctionnelle de réduction de la pauvreté. La Stratégie d'inclusion sociale et de réduction de la pauvreté, intitulée *Better Yukon for All*, a été instaurée en 2012, mais elle n'a jamais été entièrement mise en œuvre et n'a ni d'objectifs prévus par la loi, ni de mécanismes officiels de production de rapports annuels, ni de structure de responsabilisation formelle. Le rapport *La population d'abord* de 2020 a fourni un examen exhaustif des services de santé et des services sociaux, mais les recommandations du rapport n'ont été que partiellement mises en œuvre. Le nouveau gouvernement ne s'est pas engagé à mettre à jour ou à remplacer la stratégie existante. Il ne traite pas de la réduction de la pauvreté comme une priorité stratégique explicite dans son discours du Trône, son cadre budgétaire ou ses lettres de mandat.

Selon le Fiche de rendement 2025 sur la pauvreté de la Coalition anti-pauvreté du Yukon, environ 1 personne sur 10 (9,9 %) vivait sous le seuil de la pauvreté en 2023. Il s'agit du taux le plus bas parmi les territoires. Toutefois, il existe de profondes disparités au Yukon; les collectivités situées à l'extérieur de Whitehorse affichent des taux de pauvreté beaucoup plus élevés. L'augmentation des coûts des aliments et du transport, la baisse des revenus et les versements de transfert qui ne tiennent pas compte des différences de coûts régionales sont à l'origine de ces disparités.

Les collectivités rurales font face à des coûts alimentaires beaucoup plus élevés que ceux de Whitehorse, principalement en raison des coûts de transport plus élevés, mais il n'y a pas eu de surveillance exhaustive du coût des aliments à l'échelle du territoire depuis 2017. L'indice communautaire entre les villes du Bureau des statistiques du Yukon ne fournit qu'un tableau partiel; il ne couvre qu'environ la moitié des produits alimentaires nécessaires à une évaluation complète du panier de provisions nutritif.

Le programme d'aide sociale du Yukon offre une allocation de logement de base, une couverture des services publics et des prestations supplémentaires. Malgré cela, trois des quatre types de ménages d'exemple étudiés par Maytree demeurent sous le seuil de pauvreté. Un adulte vivant seul recevant l'aide sociale avait un revenu annuel total de 23 281 \$ en 2024, soit environ 8 960 \$ sous le seuil de pauvreté. Les prestations d'aide sociale ne sont pas indexées à l'inflation par la loi. Le remboursement du prix du carbone au Yukon a été désigné comme un soutien du revenu significatif pour les ménages à revenu faible ou modeste, mais il a été éliminé au printemps 2025.

Le salaire minimum du Yukon est indexé à l'indice des prix à la consommation de Whitehorse et augmente chaque année. Bien que le salaire actuel de 18,51 \$ l'heure soit le deuxième salaire le plus élevé au Canada, l'écart entre le salaire minimum et le coût de la vie continue de se creuser. Le rapport *Living Wage Report* de 2025 de la Coalition anti-pauvreté du Yukon estime le salaire de subsistance à Whitehorse à 31,22 \$ l'heure pour une personne seule, à 25,91 \$ l'heure par adulte dans un ménage à deux adultes avec deux enfants et à 33,95 \$ l'heure pour un ménage monoparental.

L'abordabilité du logement est le défi politique le plus important du gouvernement. Le loyer moyen des logements à Whitehorse a atteint 1 711 \$ par mois en avril 2025, ce qui représente une augmentation de 500 \$ depuis 2015, tandis que le taux d'inoccupation est demeuré très faible.

Le gouvernement a annoncé en février 2026 que 2026 sera la dernière année du plafond des loyers de 2,6 % instauré en 2021 par le gouvernement précédent. La hausse maximale des loyers devrait être éliminée d'ici 2027. Le Parti du Yukon soutient que le contrôle des loyers n'a pas permis d'améliorer l'offre de logements, mais les chercheurs en logement préviennent que la suppression des contrôles est directement associée à des hausses de loyer et à une augmentation des expulsions. La nouvelle Loi sur la location à usage d'habitation, entrée en vigueur le 1er septembre 2025, codifie les protections contre l'expulsion sans motif et les autres droits des locataires adoptés sous le gouvernement précédent. Le Parti du Yukon n'a signalé aucune intention de renverser ces protections.

Sur le plan fédéral-territorial, le Yukon a signé plusieurs ententes importantes en 2025 :

- Programme national d'alimentation scolaire (2024-2027) : il élargit les programmes d'alimentation scolaire aux 33 écoles du Yukon et à environ 6 200 élèves.
- Accord d'assurance-médicaments : le gouvernement s'engage à verser jusqu'à 9,5 millions de dollars sur quatre ans pour offrir un accès universel et sans frais à des mesures de soutien contre le diabète.
- Prolongation de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants : elle prolonge l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants entre le Canada et le Yukon jusqu'au 31 mars 2031, avec un financement d'environ 74 millions de dollars pour offrir des services de garde réglementés à un coût moyen de 10 \$ par jour.
- Soins dentaires : les résidents du Yukon sont admissibles au Régime canadien de soins dentaires.

L'absence de données ventilées opportunes constitue une faiblesse persistante et importante sur le plan structurel de la réponse du Yukon à la pauvreté. Les données sur la pauvreté communautaire et démographique ne sont disponibles que tous les cinq ans dans le cadre du recensement. Les données les plus récentes du recensement datent de 2021 et ont été diffusées à la fin de 2023. Sans données territoriales ventilées, la conception des programmes et l'affectation des ressources ne peuvent être ciblées avec précision.

L'accent mis par le gouvernement sur la croissance du secteur privé et l'offre de logements par des mécanismes de marché pourrait permettre d'améliorer, à moyen terme, l'accessibilité financière des ménages actifs. Toutefois, il est peu probable que ces mesures améliorent les conditions des personnes qui vivent dans la plus grande pauvreté sans investissements complémentaires dans les revenus et dans le logement hors marché.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Réduire les coûts du logement et maintenir les protections des locataires :** Le nouveau gouvernement du Yukon devrait prendre des mesures pour réduire le coût de la construction de nouveaux logements ainsi que celui des logements locatifs existants, tout en veillant au maintien des protections actuelles des locataires. Cela comprend des mesures visant à accroître l'offre, à soutenir l'abordabilité et à stabiliser les loyers pour les ménages confrontés à des coûts de logement élevés.
- **Plaider auprès du gouvernement fédéral pour rétablir le financement du Programme de nutrition en milieu rural de la YFNED dans le cadre d'un partenariat renouvelé entre le Yukon et le Canada :** Le gouvernement du Yukon devrait collaborer avec Services aux Autochtones Canada et la YFNED afin de rétablir un financement stable pour le Programme de nutrition en milieu rural, qui fournissait auparavant des repas et des collations quotidiens aux élèves de 13 collectivités rurales. La suspension du programme a privé près de 900 enfants vivant dans des collectivités autochtones éloignées, où l'insécurité alimentaire est élevée, d'une source alimentaire essentielle. Le territoire devrait appuyer activement l'appel de la YFNED et faire pression pour une solution de financement à long terme qui reconnaît l'alimentation scolaire comme une infrastructure essentielle, et non comme un programme discrétionnaire.
- **Rétablir et élargir le financement des programmes d'alimentation et de nutrition en milieu scolaire en partenariat avec les Premières Nations du Yukon, et adopter des politiques d'approvisionnement alimentaire local afin de réduire les coûts :** En travaillant ensemble, le gouvernement territorial et Services aux Autochtones Canada devraient établir une vision commune et coordonnée visant à réduire le coût des aliments locaux. Services aux Autochtones Canada devrait rétablir le financement dédié au Programme de nutrition en milieu rural, en reconnaissant son rôle essentiel dans le soutien à la santé, à la préparation à l'apprentissage et au bien-être culturel des enfants des Premières Nations dans les communautés rurales et éloignées du Yukon. Parallèlement, le gouvernement du Yukon devrait accroître son engagement financier envers les programmes d'alimentation scolaire. Le financement devrait comprendre un volet ciblé pour les écoles des communautés rurales, éloignées et des Premières Nations, où les taux d'insécurité alimentaire sont les plus élevés et où les obstacles logistiques à la prestation des programmes sont les plus importants. La conception et la gouvernance des programmes devraient être élaborées dans le cadre d'un partenariat significatif avec les Premières Nations du Yukon, les communautés scolaires ainsi que des experts en nutrition et en santé publique, en s'appuyant sur les savoirs autochtones et les pratiques alimentaires culturelles afin de garantir que les programmes soient pertinents localement, durables et respectueux de la dignité des enfants et des familles qu'ils servent. Le territoire devrait également aller de l'avant avec son engagement électoral visant à utiliser les approvisionnements territoriaux pour soutenir les systèmes alimentaires locaux et réduire le coût élevé des aliments. Cela devrait comprendre un volet favorisant les activités traditionnelles autochtones de chasse et de récolte, afin que le gibier et les aliments excédentaires puissent être donnés aux banques alimentaires et aux organismes communautaires.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Indexer l'Allocation supplémentaire du Yukon et accroître le soutien aux personnes en situation de handicap :** La plupart des composantes du système d'aide sociale du Yukon sont indexées à l'inflation, mais l'Allocation supplémentaire du Yukon destinée aux bénéficiaires en situation de handicap constitue une exception notable. Le gouvernement devrait commencer à indexer cette allocation et fournir un montant additionnel de 50 \$ par mois afin de refléter les récentes hausses des coûts des aliments et du logement, ainsi que les pressions persistantes liées au coût de la vie dans les régions nordiques.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Créer un fonds de développement des compétences en partenariat avec les Premières Nations du Yukon, les syndicats et les employeurs :** Le territoire devrait mettre en place un fonds de développement des compétences, inspiré du programme de l'Ontario, afin d'aider les travailleuses et travailleurs du Yukon à acquérir des compétences recherchées et une expérience pratique. Le fonds devrait inclure un volet ciblé pour les jeunes qui ne sont ni aux études, ni en emploi, ni en formation (NEET), ainsi que pour les bénéficiaires de l'aide sociale, afin de renforcer les parcours vers un emploi stable.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Mettre en œuvre les engagements de la plateforme visant à soutenir l'alimentation locale et à réduire les coûts élevés grâce aux politiques d'approvisionnement :** Le gouvernement devrait agir rapidement pour respecter son engagement d'utiliser l'approvisionnement territorial afin de soutenir les systèmes alimentaires locaux et de réduire les coûts alimentaires élevés. Cela devrait inclure un volet favorisant les activités traditionnelles autochtones de chasse et de récolte, afin que le surplus de gibier et d'aliments puisse être donné aux banques alimentaires et aux organismes communautaires.
- **Investir dans les communautés autochtones afin de renforcer la collecte de données et la souveraineté des données pour la mesure de la pauvreté :** Le gouvernement du Yukon devrait fournir des ressources aux communautés autochtones afin de renforcer la collecte de données, la gouvernance des données et la souveraineté des données. Une capacité accrue en matière de données est essentielle pour mesurer avec précision les taux de pauvreté dans le territoire et élaborer des solutions ciblées et dirigées par les communautés.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada



INC

2026

**TERRITOIRES DU
NORD-OUEST**

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



INC EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	INC	INC	INC	INC	INC
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	INC	INC	INC	INC	INC
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	INC	INC	INC	INC	INC
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	INC	INC	INC	INC	INC
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	INC	INC	INC	INC	INC

INC MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,0 %	F	INC	INC	INC
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	79,0 %	B+	INC	INC	INC
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	92,5 %	A+	INC	INC	INC
Taux de chômage	6,1 %	D-	INC	INC	INC
Taux d'insécurité alimentaire	16,4 %	F	INC	INC	INC

INC INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	INC	INC	INC	INC	-
Niveau de vie inadéquat	INC	INC	INC	INC	-

C PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	D	C	F	C



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'an dernier, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires en raison de la taille limitée des échantillons. Les résultats ayant été consolidés, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec précision chaque territoire individuellement.

La collecte de données dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord nécessite une approche unique, culturellement adaptée et ancrée dans les réalités des peuples autochtones. Banques alimentaires Canada continue de chercher des moyens novateurs de recueillir des données pouvant orienter des solutions politiques efficaces, tout en respectant la diversité des perspectives culturelles et historiques des communautés nordiques.

Dans le but d'améliorer la qualité de nos données en 2026, nous avons élargi notre sondage dans le Nord en y ajoutant des enquêtes téléphoniques et en augmentant la taille de l'échantillon. Bien que cet échantillon plus large permette un degré de confiance plus élevé dans nos analyses, les résultats peuvent néanmoins, pour diverses raisons, ne pas représenter fidèlement la réalité de l'ensemble des communautés nordiques :

- De nombreux résidents des territoires vivent dans de petites communautés réparties sur une vaste zone géographique. Les expériences locales varient considérablement, ce qui **oblige les statisticiens à sonder une proportion beaucoup plus importante de la population** pour obtenir un échantillon représentatif.
- De nombreux membres des Premières Nations ont **exprimé leur méfiance à l'égard de la collecte de données gouvernementales** en raison d'injustices historiques et actuelles, et sont donc moins enclins à répondre aux sondages. Il est possible que les peuples autochtones, qui représentent une **grande partie de la population des territoires**, partagent également ce sentiment de méfiance.

- Les territoires affichent **le taux d'accès à l'Internet haute vitesse** le plus bas du pays, et dans les communautés isolées, ce taux est encore plus faible.

Il est donc très probable que les personnes les plus vulnérables à la pauvreté, y compris les Autochtones et les communautés isolées, n'aient pas été en mesure de répondre à notre sondage.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), les Territoires du Nord-Ouest affichent un taux de pauvreté de 10 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 11,1 %. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'aide sociale fournit 79 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, ce qui représente le meilleur rendement parmi tous les territoires. En dépit de ce rendement relativement solide, les prestations demeurent bien inférieures au revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : Aux Territoires du Nord-Ouest, l'aide aux personnes handicapées atteint 92,5 % du seuil de pauvreté, ce qui représente le taux le plus élevé parmi l'ensemble des administrations du pays et le résultat le plus proche du revenu requis.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage aux Territoires du Nord-Ouest est de 6,1 %, ce qui place le territoire dans la moyenne parmi les administrations. Le Yukon affiche le taux de chômage le plus bas parmi les territoires, à 3,9 %, tandis que la Saskatchewan affiche le taux le plus bas parmi les provinces, à 5 %.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 16,4 % des personnes aux Territoires du Nord-Ouest vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale de 24 % et parmi les plus bas au pays. Le Québec enregistre le taux le plus bas parmi les provinces, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Voir la description du contexte à la section 1. Comme les données de l'indice de privation matérielle proviennent du même sondage que les résultats de la section 1, nous ne pouvons pas commenter de façon fiable ces données, car elles pourraient ne pas refléter la situation réelle de nombreuses personnes vivant dans la région.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Logement et abordabilité :

- Mise en place de mesures à court terme pour compenser l'augmentation des coûts d'électricité, évitant ainsi d'importantes hausses potentielles des factures des ménages.
- Mise à jour des échelles de loyer pour les logements locatifs au prix du marché. Par conséquent, de nombreux locataires ont subi des hausses de loyer considérables.
- Augmentation permanente des taux de subvention et élargissement de l'admissibilité au programme de subvention au chauffage résidentiel pour les aînés.
- Élargissement de l'admissibilité à l'annulation de la dette dans le cadre de Habitation T.N.-O. pour soutenir la stabilité du logement.
- Signature d'un protocole d'entente sur le logement avec la Première Nation Acho Dene Koe.
- Partenariat avec le gouvernement fédéral pour soutenir 64 logements sociaux et de transition grâce à un investissement de 24 millions de dollars.

Sécurité du revenu et coût de la vie :

- Augmentation du salaire minimum de 16,70 \$ à 16,95 \$ l'heure. Il s'agit d'une augmentation de moins de 2 % qui laisse les Territoires du Nord-Ouest avec le salaire minimum le plus bas parmi les territoires.
- Partenariat avec le gouvernement fédéral pour investir 1,75 million de dollars dans des projets communautaires de sécurité alimentaire, à l'appui de la production et de l'accès alimentaires locaux.

Soutien au marché du travail :

- Accès à des mesures de soutien fédérales pour les entreprises et les travailleurs touchés par les tarifs, y compris des mesures de soutien pour le secteur du bois d'œuvre résineux.

Les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu un D pour les progrès législatifs de cette année. Ils ont instauré certaines mesures ciblées, y compris un allègement à court terme des coûts d'électricité, des subventions élargies pour le chauffage résidentiel et un accès accru à l'annulation de la dette par l'entremise d'Habitation T.N.-O. Il s'est également associé au gouvernement fédéral pour soutenir 64 nouveaux logements et investir dans des initiatives communautaires de sécurité alimentaire. Toutefois, ces mesures sont limitées par rapport à l'ampleur des besoins. Le territoire continue de faire face à une grave crise du logement, les estimations indiquant un besoin de plus de 2 000 nouveaux logements. Bon nombre d'entre eux sont inadéquats et nécessitent des réparations importantes. Les récentes augmentations de loyer pour les logements locatifs au prix du marché aggravent les pressions sur l'abordabilité, en particulier pour les ménages autochtones, qui sont touchés de façon disproportionnée.

Les progrès en matière de sécurité du revenu ont été limités. Les prestations d'aide sociale n'ont pas augmenté et le salaire minimum (maintenant à 16,95 \$ l'heure) demeure le plus bas parmi les territoires. Bien que les soutiens du revenu de base demeurent relativement plus solides que dans d'autres provinces et territoires, il n'y a pas eu d'améliorations

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le budget de 2025–2026 des Territoires du Nord-Ouest énonce les priorités du gouvernement, en mettant l'accent sur l'équilibre de la viabilité des finances. Les conditions difficiles dans cette région, notamment la neige abondante dans certains endroits, les feux de forêt et la sécheresse dans d'autres, combinées aux coûts élevés de transport dans les régions éloignées, créent des pressions financières supplémentaires pour réparer et soutenir les infrastructures et les chaînes d'approvisionnement.

Les coûts du logement et des aliments restent deux des principaux enjeux de politique publique auxquels font face les Territoires du Nord-Ouest. L'an dernier, les Territoires du Nord-Ouest ont annoncé la construction de 100 nouveaux logements pour la première fois depuis des décennies. Cette année, par l'entremise de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement a effectué une évaluation des besoins territoriaux en matière de logement, un examen exhaustif qui met l'accent sur les perspectives communautaires et régionales. Cette évaluation devrait aider le gouvernement à planifier le développement de logements abordables et accessibles.

Les Territoires du Nord-Ouest ne disposent pas de système de contrôle des loyers, bien que les locataires soient protégés contre l'expulsion pendant une certaine période. Les Territoires du Nord-Ouest devraient envisager d'adopter un cadre stratégique plus complet, car ils continuent de prendre des mesures pour développer la création de logements abordables et relever les défis grâce à l'évaluation du logement.

Les Territoires du Nord-Ouest disposent d'un potentiel économique important, mais leurs perspectives à court et moyen terme sont peu réjouissantes. Bien que le territoire ait traditionnellement bénéficié d'une forte croissance de l'emploi et des salaires, les sources de nouveaux investissements y demeurent limitées. La croissance économique stagne et le déclin de l'extraction de diamants et du secteur pétrolier et gazier ont réduit l'emploi dans le secteur privé. Pendant ce temps, les services gouvernementaux et l'emploi dans le secteur public ont augmenté depuis la pandémie de COVID-19, ce qui a accru la pression sur les fonds publics.

Bien qu'il soit toujours axé sur la viabilité des finances, le budget de 2025 a annoncé plusieurs projets d'immobilisations visant à améliorer les corridors de transport et d'énergie, en plus d'un investissement triennal pour la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest afin de remplacer et de réparer les logements locatifs existants. Ces projets constituent un point d'ancrage économique important qui peut stimuler l'activité économique locale et fournir des emplois bien rémunérés aux résidents qui, autrement, risquent de tomber dans la pauvreté.

Il est urgent de coordonner davantage les investissements entre le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral pour maximiser les possibilités économiques que les grands projets publics et privés pourraient apporter à la région.

Nous avons déjà constaté que le manque d'accès à une infrastructure haute vitesse et à Internet représente un défi de taille sur le territoire. Le budget de 2026 ne prévoit pas la connectivité comme priorité, ce qui place la population du territoire derrière la plupart des autres régions du Canada.

Les T.N.-O. ont augmenté le salaire minimum l'an dernier et ont décidé de lier les augmentations du salaire minimum à l'IPC. Malgré cette mesure, le salaire minimum demeure inférieur de 1,05 \$ l'heure à la norme fédérale.

Les Territoires du Nord-Ouest offrent l'un des programmes d'aide sociale les plus généreux dans le Nord. Le supplément ponctuel à l'allocation de complément de ressources, versé l'an dernier, est absent du budget de cette année, compte tenu des préoccupations constantes en matière d'inflation et d'abordabilité. Au lieu d'un soutien financier direct pour les particuliers, le budget comprend des dépenses supplémentaires de 62 millions de dollars pour les soins de santé et les services sociaux, dont un nouveau financement de 809 000 \$ pour appuyer la prestation du Programme de logements de transition destinés au rétablissement des dépendances à Yellowknife et à Inuvik. Les T.N.-O. ne font face à aucun problème budgétaire important avec un ratio entre la dette et le PIB d'environ 0 %.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Augmenter le salaire minimum** : Le salaire minimum des T.N.-O. demeure inférieur d'un dollar à celui de l'Ontario, malgré un seuil du panier de consommation qui est 24 % plus élevé à Yellowknife qu'à Toronto. Le salaire minimum devrait être au moins 25 % plus élevé que celui de l'Ontario et être indexé à l'inflation à partir de ce niveau à l'avenir. En 2025-2026, cela correspondrait à un salaire minimum de 22,50 \$ l'heure.
- **Créer un fonds officiel de contrepartie municipale pour la construction de logements locatifs** : Les T.N.-O. devraient s'inspirer du fonds municipal de construction de logements locatifs mis en place avec succès au Yukon afin d'étudier la création d'un modèle de subventions de contrepartie entre le territoire et les municipalités pour soutenir les promoteurs de logements locatifs construits expressément à cette fin. Le fonds pourrait d'abord être établi à partir d'un modeste bassin de financement en capital, puis être élargi progressivement à mesure que des sources de financement T.N.-O. sont mises en place.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Augmenter et indexer l'exemption sur le revenu gagné pour les personnes qui reçoivent de l'aide au revenu** : En 2024, les T.N.-O. ont renforcé leur programme d'aide au revenu en augmentant l'exemption de revenu gagné à 350 \$ par ménage par mois, permettant ainsi aux ménages de conserver une plus grande part de leurs revenus. Il s'agissait d'un pas positif. Porter cette exemption à 500 \$ et l'indexer à l'inflation permettrait de mieux refléter le coût actuel de la vie et d'assurer l'efficacité continue de cette politique au fil du temps. Une exemption plus élevée et indexée favoriserait une plus grande stabilité du revenu et permettrait aux bénéficiaires de mieux tirer parti d'un emploi sans subir immédiatement une réduction de leur aide.
- **Augmenter de 15 % sur les trois prochaines années les prestations d'aide au revenu, l'Allocation pour enfants des T.N.-O. et toutes les autres prestations, puis les indexer à l'inflation par la suite** : Compte tenu de la forte inflation observée depuis 2021, l'absence d'indexation a forcé les T.N.-O. à intervenir par des mesures temporaires plutôt que de pouvoir compter sur un stabilisateur automatique pour soutenir les résidentes et résidents en période de besoin.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Mettre à jour le plan de réforme de l'éducation 2023-2028 afin de tirer parti de l'annonce récente du premier ministre Carney concernant un investissement de 35 milliards de dollars dans le Nord :** Avec la remontée des prix mondiaux des produits de base, l'intérêt accru pour l'exploitation minière au Canada et les nouveaux investissements dans les infrastructures de défense, les T.N.-O. sont bien placés pour devenir un partenaire clé dans les initiatives liées à ces secteurs. Nous recommandons au territoire de collaborer avec le gouvernement fédéral afin de mettre à jour son plan de renouvellement de l'éducation 2023-2028 pour s'assurer que cet investissement générationnel profite aux jeunes qui se préparent à entrer sur le marché du travail et à bâtir leur carrière.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Investir dans les communautés autochtones afin de renforcer la collecte de données et la souveraineté des données pour soutenir les mesures de réduction de la pauvreté :** Le gouvernement des T.N.-O. devrait fournir des ressources dédiées et à long terme aux communautés autochtones afin de renforcer la collecte de données, la gouvernance des données et la souveraineté des données — en reconnaissant qu'une mesure significative de la pauvreté doit reposer sur la confiance des communautés, l'autodétermination et la pertinence culturelle.

Cet investissement devrait comprendre du financement pour des coordonnatrices et coordonnateurs des données au sein des Nations ainsi que pour le renforcement des capacités statistiques, de même qu'un soutien aux communautés pour élaborer leurs propres cadres de gouvernance des données, conformes à des principes comme ceux de l'OCAP des Premières Nations (propriété, contrôle, accès et possession) ou les principes CARE de la Global Indigenous Data Alliance. Une capacité accrue en matière de données, fondée sur la confiance et la souveraineté, est essentielle pour mesurer avec précision la pauvreté dans l'ensemble du territoire et élaborer des solutions ciblées, dirigées par les communautés et reflétant les réalités vécues des peuples autochtones.



Food Banks
Canada

Banques
alimentaires
Canada

INC

A grey circle containing the letters 'INC' in white, bold, sans-serif font.

2026

NUNAVUT



INC EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Personnes estimant que leur situation est moins bonne que l'an dernier	INC	INC	INC	INC	INC
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	INC	INC	INC	INC	INC
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	INC	INC	INC	INC	INC
Bénéficiaires du soutien gouvernemental affirmant que les montants sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	INC	INC	INC	INC	INC
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	INC	INC	INC	INC	INC

INC MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	31,7 %	F	INC	INC	INC
Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	26,6 %	F	INC	INC	INC
Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté	33,1 %	F	INC	INC	INC
Taux de chômage	12,1 %	F	INC	INC	INC
Taux d'insécurité alimentaire	56,4 %	F	INC	INC	INC

INC INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATEUR	DONNÉES DE 2026	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	INC	INC	INC	INC	-
Niveau de vie inadéquat	INC	INC	INC	INC	-

INC PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATEUR	NOTE 2026	NOTE 2025	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	INC	F	D	C



EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'an dernier, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires en raison de la taille limitée des échantillons. Les résultats ayant été consolidés, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec précision chaque territoire individuellement.

La collecte de données dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord nécessite une approche unique, culturellement adaptée et ancrée dans les réalités des peuples inuit et autochtones. Banques alimentaires Canada continue de chercher des moyens novateurs de recueillir des données pouvant orienter des solutions politiques efficaces, tout en respectant la diversité des perspectives culturelles et historiques des communautés nordiques.

Dans le but d'améliorer la qualité de nos données en 2026, nous avons élargi notre sondage dans le Nord en y ajoutant des enquêtes téléphoniques et en augmentant la taille de l'échantillon. Bien que cet échantillon plus large permette un degré de confiance plus élevé dans nos analyses, les résultats peuvent néanmoins, pour diverses raisons, ne pas représenter fidèlement la réalité de l'ensemble des communautés nordiques :

- De nombreux résidents des territoires vivent dans de petites communautés réparties sur une vaste zone géographique. Les expériences locales varient considérablement, ce qui ***oblige les statisticiens à sonder une proportion beaucoup plus importante de la population*** pour obtenir un échantillon représentatif.
- De nombreux membres des Premières Nations ont ***exprimé leur méfiance à l'égard de la collecte de données gouvernementales*** en raison d'injustices historiques et actuelles, et sont donc moins enclins à répondre aux sondages. Il est possible que les peuples autochtones, qui représentent une ***grande partie de la population des territoires***, partagent également ce sentiment de méfiance.

- Les territoires affichent **le taux d'accès à l'Internet haute vitesse** le plus bas du pays, et dans les communautés isolées, ce taux est encore plus faible.

Il est donc très probable que les personnes les plus vulnérables à la pauvreté, y compris les Autochtones et les communautés isolées, n'aient pas été en mesure de répondre à notre sondage.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'ampleur de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire au Nunavut est nettement plus grave que partout ailleurs au pays, ce qui reflète les défis profonds et persistants auxquels le territoire est confronté.

- **Taux de pauvreté** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2024), le Nunavut affiche un taux de pauvreté de 31,7 %, un nombre près de trois fois supérieur à la moyenne nationale de 11,1 % et de loin le plus élevé parmi toutes les administrations. Le Québec enregistre le taux de pauvreté le plus bas au pays, soit 7 %.
- **Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Nunavut, l'aide sociale ne fournit que 26,6 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté, le taux le plus bas parmi toutes les administrations. Les Territoires du Nord-Ouest affichent le meilleur rendement parmi tous les territoires pour cette mesure, avec des prestations couvrant 79 % du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté.
- **Aide aux personnes handicapées en pourcentage du seuil de pauvreté** : Au Nunavut, l'aide aux personnes handicapées n'atteint que 33,1 % du seuil de pauvreté, le taux le plus bas parmi l'ensemble des administrations et à peine le tiers de ce qui est requis. Les Territoires du Nord-Ouest arrivent en tête pour cet indicateur, à 92,5 %.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage au Nunavut est de 12,1 %, soit le plus élevé parmi toutes les administrations du pays et plus du double du plancher provincial de 5 % enregistré en Saskatchewan.
- **Insécurité alimentaire** : Selon les plus récentes données disponibles (à partir de 2025), 56,4 % des personnes au Nunavut vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, soit le taux le plus élevé au pays et plus du double de la moyenne nationale de 24 %. Ce taux est près de trois fois plus élevé que celui du Québec, où environ une personne sur cinq est en situation d'insécurité alimentaire.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Voir la description du contexte à la section 1. Comme les données de l'indice de privation matérielle proviennent du même sondage que les résultats de la section 1, nous ne pouvons pas commenter de façon fiable ces données, car elles pourraient ne pas refléter la situation réelle de nombreuses personnes vivant dans la région.

PROGRÈS LÉGISLATIFS

Mesures territoriales :

- Augmentation importante du **programme d'Aide financière aux étudiants du Nunavut** (AFEN), passant d'environ 1 500 \$ par mois à 2 900 \$ par mois, ainsi qu'une plus grande souplesse du programme.
- **Hausse du salaire minimum** de 4 % pour atteindre 19,75 \$/heure — le plus élevé au Canada — et mise en place d'une nouvelle formule afin de mieux refléter le coût de la vie.
- Mise en place d'une **subvention aux services de garde** pouvant atteindre 700 \$/mois afin d'aider les Nunavummiut recevant de l'aide au revenu à payer les frais de garde pour les enfants de moins de 12 ans.
- Dans le cadre de Maisons Canada, les gouvernements du Canada et du Nunavut, ainsi que la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), ont signé une entente de principe visant **la construction de jusqu'à 750 logements** (publics, abordables et de soutien), avec un financement conjoint pouvant atteindre 480 millions de dollars. NTI gèrera 25 unités selon le modèle de la Igluvut Corporation dirigée par des Inuits.

Investissements du gouvernement fédéral :

- Engagement de plus de 86 millions de dollars pour **étendre l'accès à Internet haute vitesse illimité** à 11 650 ménages dans les 25 communautés du Nunavut.
- **Annnonce d'importants investissements dans les transports et l'énergie** afin de renforcer la connectivité, la sécurité énergétique et le développement économique dans le Nord, notamment 100 millions de dollars pour l'autoroute de la vallée du Mackenzie (Yellowknife–Inuvik), le projet de route et de port de Grays Bay et le corridor économique et de sécurité de l'Arctique (reliant le Nunavut au réseau routier national et à un port en eau profonde dans l'Arctique), l'expansion hydroélectrique de Taltson (doublant la capacité hydroélectrique des T.N.-O.) et le projet hydroélectrique Iqaluit Nukkiksautiit (premier projet hydroélectrique détenu par des Inuits au Nunavut, sans émissions).
- **Investissement de 600 000 \$** dans un projet de logement détenu à 100 % par des Inuits afin d'élargir les possibilités d'accession abordable à la propriété privée.
- **Engagement de 115 millions de dollars** pour prolonger l'Initiative : Les enfants inuits d'abord jusqu'au 31 mars 2027, et 27 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives dirigées par des Inuits visant à éliminer la tuberculose.
- Pour **lutter contre l'insécurité alimentaire**, l'engagement de 30 millions de dollars pour maintenir Nutrition Nord Canada (soutenant les expéditions essentielles vers 124 communautés isolées) pendant la poursuite de l'examen du programme Nutrition Nord Canada, ainsi que 6,3 millions de dollars par l'entremise du Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées pour soutenir la production alimentaire locale.

Le Nunavut ne s'est pas vu attribuer de note pour les progrès législatifs de cette année. Le territoire traverse un moment charnière. D'importants changements structurels sont en cours, ce qui rend difficile l'évaluation des progrès sur une seule période de référence. Plus particulièrement, le Nunavut est en train de mettre en œuvre son entente de transfert de responsabilités avec le gouvernement fédéral et Nunavut Tunngavik Incorporated, qui transfèrera le contrôle des terres et des ressources d'ici 2027. Il s'agit d'un changement majeur en matière de gouvernance et d'autonomie économique, susceptible de transformer l'approche du territoire en matière de réduction de la pauvreté, d'infrastructures et de développement à long terme.

À court terme, certaines mesures importantes ont été prises. Le Nunavut a augmenté son salaire minimum à 19,75 \$ — le plus élevé au Canada — et a mis en place une nouvelle formule de calcul afin de s'assurer que les taux reflètent mieux le coût de la vie. Il a également renforcé les mesures de soutien aux étudiants par le programme AFEN et instauré une subvention pour les services de garde d'enfants destinée aux personnes recevant de l'aide au revenu. En partenariat avec le gouvernement fédéral et des organismes inuits, le territoire s'est également engagé dans une importante initiative de logement visant la construction de jusqu'à 750 nouveaux logements, dont certains seront réalisés par des organismes inuits. Il s'agit d'avancées importantes, particulièrement dans un contexte de graves pénuries de logements et de coûts de la vie élevés.

Cependant, l'ampleur des besoins demeure considérable. L'insécurité alimentaire au Nunavut figure parmi les plus élevées au monde. Environ 76 % des Inuits vivent une forme d'insécurité alimentaire — un taux largement supérieur à celui observé dans le sud du Canada.

L'héritage du colonialisme a laissé des traces profondes dans le territoire, et les enjeux persistants mentionnés ici sont des obstacles au développement et à la stabilité à long terme. Ces défis ne peuvent être relevés durablement grâce à des investissements soutenus et à une collaboration étroite avec les communautés. Les approches fédérales actuelles, y compris Nutrition Nord Canada, n'ont pas toujours produit les résultats attendus. Par exemple, les données montrent que les subventions ne sont pas entièrement répercutées sur les ménages. De plus, les changements récents apportés à l'Initiative : Les enfants inuits d'abord ont créé de l'incertitude et réduit l'accès aux soutiens alimentaires. Ces changements soulignent les limites des approches temporaires et fragmentaires pour répondre à des défis systémiques.

De façon plus générale, le Nunavut occupe une place croissante dans les priorités fédérales liées à la souveraineté de l'Arctique, avec des investissements importants dans les transports, l'énergie et les infrastructures liées à la défense. Bien que ces investissements puissent offrir des possibilités économiques à long terme, leur incidence sur la réduction de la pauvreté et la qualité de vie des Nunavummiut dépendront de leur conception, de leur mise en œuvre et du degré de participation réelle des communautés inuites.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un moment porteur de risques et d'occasions. Les engagements en matière de logement, d'infrastructures et de nouveaux cadres de gouvernance pourraient permettre des transformations majeures. Toutefois, les lacunes actuelles en matière de sécurité alimentaire, d'offre de logements et de conception des programmes demeurent importantes. Avec plusieurs ordres de gouvernement influençant les politiques, les prochaines années seront déterminantes pour savoir si cette période mènera à une amélioration durable des conditions de vie ou au maintien des inégalités existantes.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le Nunavut connaît une période de transition importante. Le transfert des responsabilités, d'importants investissements fédéraux et une attention renouvelée à la souveraineté dans l'Arctique créent une occasion unique de remédier aux inégalités structurelles de longue date. Parallèlement, le territoire continue de faire face aux niveaux les plus sévères d'insécurité alimentaire et de pression sur le coût de la vie au pays. Le paysage politique est donc défini par une tension entre la promesse structurelle à long terme et les besoins de base immédiats et non satisfaits. Malgré l'ampleur des défis, le Nunavut n'a pas d'approche globale et coordonnée de réduction de la pauvreté qui harmonise les soutiens au revenu, la sécurité alimentaire et les investissements dans les infrastructures avec les réalités de la vie sur le territoire.

L'insécurité alimentaire demeure le défi le plus urgent et le plus crucial. Des données récentes montrent que l'insécurité alimentaire chez les Inuits du Nunavut est extraordinairement élevée, dépassant largement les taux observés dans les provinces du sud. La majorité des ménages du Nunavut (57 %) sont en situation d'insécurité alimentaire et près de la moitié (44,3 %) des enfants inuits sont confrontés à une forme grave d'insécurité alimentaire. En 2025, le panier de provisions du Nunavut s'élevait en moyenne à près de 200 \$, comparativement à environ 132 \$ à Ottawa. Ces pressions sont aggravées par des obstacles structurels, notamment une infrastructure de transport limitée, le recours au transport aérien et au transport saisonnier et l'absence de concurrence dans le secteur de la vente au détail d'aliments.

Les programmes fédéraux ont contribué de façon centrale à façonner l'abordabilité alimentaire, mais les approches récentes ont produit des résultats incohérents et demeurent fragmentées. Le programme Nutrition Nord Canada offre des subventions aux détaillants pour compenser leurs frais d'expédition, mais il fait face depuis longtemps à des critiques parce que des preuves suggèrent que les ménages ne voient pas tout le bénéfice des subventions.

Un récent examen fédéral a reconnu que même si le programme est valorisé et qu'il a apporté des améliorations progressives, en particulier grâce au soutien des systèmes alimentaires locaux, à la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et à la mobilisation accrue des partenaires autochtones, il demeure fondamentalement inadapté aux besoins de la collectivité. La subvention réduit les prix uniquement par rapport à ce qu'ils seraient autrement, plutôt que de cibler des objectifs d'abordabilité clairs et fondés sur les résultats. L'examen signale un virage vers une plateforme de sécurité alimentaire plus structurée et dirigée par la communauté, dotée d'une gouvernance plus solide, d'une meilleure coordination et d'un financement à long terme. Toutefois, les changements proposés demeurent superficiels et les détails concernant les échéanciers de mise en œuvre ou les résultats mesurables ont été limités à ce jour.

De façon plus marquante, les récents changements apportés à l'Initiative : Les enfants inuits d'abord ont perturbé l'un des seuls mécanismes qui offraient un soutien alimentaire généralisé dans les collectivités du Nunavut. L'abandon du soutien communautaire à l'épicerie au profit de demandes individuelles a réduit l'accès au soutien, a entraîné un fardeau administratif et engendré de l'incertitude pour les familles dans un contexte de besoins quasi universels. Le financement a été prolongé jusqu'en 2027, mais le programme ne sert plus de réponse fiable ou évolutive à l'insécurité alimentaire. Cet abandon des mesures de soutien à l'échelle communautaire reflète un modèle plus large de réponses liées aux programmes à court terme qui ne correspondent pas à l'ampleur ni à l'universalité des besoins sur le territoire.

Le gouvernement du Nunavut a pris des mesures précises pour aborder la question de l'abordabilité et des soutiens au revenu, malgré des contraintes budgétaires et structurelles importantes. Le salaire minimum a été porté à 19,75 \$ l'heure et est maintenant lié à une nouvelle formule destinée à mieux refléter le coût de la vie. Parmi les mesures supplémentaires, mentionnons un élargissement substantiel du programme Aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN) et l'instauration d'une subvention pour les garderies destinée aux personnes qui reçoivent de l'aide au revenu. Bien que ces mesures offrent un soutien significatif dans des domaines précis, elles ne s'attaquent pas à l'insuffisance plus large du système d'aide au revenu du territoire, qui demeure parmi les moins généreux au Canada par rapport au coût de la vie et qui ne reflète pas le contexte de prix extrême du territoire.

Le logement et l'infrastructure sont au cœur des programmes stratégiques territoriaux et fédéraux. Les résidents du Nunavut sont aux prises avec de graves pénuries de logements, un surpeuplement et un parc immobilier vieillissant. Les récentes ententes conclues entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated pour livrer jusqu'à 750 logements représentent une étape importante, particulièrement compte tenu

de l'inclusion de modèles de prestation dirigés par les Inuits. Ces efforts s'appuient sur le plan général Nunavut 3000 et reflètent l'importance croissante accordée aux solutions dirigées par les Inuits. Toutefois, les investissements sont intrinsèquement à long terme. Les dirigeants territoriaux ont constamment souligné que le développement des infrastructures prendra des années avant d'apporter des avantages tangibles, mais les pressions sur l'accessibilité financière sont urgentes. Sans investissements parallèles dans les mesures de soutien du revenu et la sécurité alimentaire, ces projets à long terme pourraient ne pas se traduire par des améliorations à court terme des conditions de vie.

D'importants investissements fédéraux dans les infrastructures indiquent un changement d'approche en matière de développement dans le Nord. Les engagements visant à élargir l'accès à l'infrastructure haute vitesse, à investir dans le transport pour mieux relier le Nunavut au reste du pays et à faire progresser des projets énergétiques, y compris le développement hydroélectrique appartenant aux Inuits, visent à appuyer à la fois les objectifs de développement économique et de souveraineté. Ces investissements « à double utilité » pourraient réduire les pressions sur le coût de la vie au fil du temps en améliorant la connectivité et les chaînes d'approvisionnement. Les dirigeants territoriaux ont souligné que ces investissements doivent prioriser à la fois la « sécurité humaine », y compris le logement, l'alimentation et la santé, et les objectifs traditionnels de souveraineté. En l'absence d'un équilibre délibéré, le gouvernement fédéral risque de prioriser les dépenses de défense au détriment des conditions de vie de base. Ainsi, l'insécurité alimentaire et la qualité de vie globale au Nunavut demeureraient inchangées.

Le contexte politique renforce le sentiment de transition. Les changements de direction au Nunavut, parallèlement au processus continu de transfert des responsabilités du territoire, modifient les structures de gouvernance et la capacité financière. Le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources au gouvernement du Nunavut d'ici 2027 représente un changement important dans la gouvernance, mais il introduit également de nouvelles responsabilités administratives et financières. Au niveau fédéral, l'attention accrue accordée à la souveraineté et à la défense de l'Arctique a renforcé l'importance stratégique du Nunavut, bien que des questions subsistent quant à la façon dont cette préoccupation pourrait se traduire par des améliorations tangibles des conditions de vie.

Dans l'ensemble, la situation politique du Nunavut est moins définie par des changements de programme distincts que par un tournant plus large. Des engagements importants ont été pris en matière de logement, d'infrastructure et de développement économique, mais il est clair, du moins en principe, qu'il faut remédier aux inégalités de longue date. Toutefois, les approches actuelles en matière d'insécurité alimentaire demeurent fragmentées et insuffisantes, et les pressions immédiates sur l'abordabilité continuent de dépasser les réponses politiques.

Cette situation globale crée un double défi pour les gouvernements. Il s'agit d'une occasion évidente de tirer parti des investissements dans les infrastructures et la souveraineté pour remodeler les conditions économiques et sociales au fil du temps, mais il existe un besoin urgent et continu de mesures de soutien du revenu et de la sécurité alimentaire stables, accessibles et adéquatement financées. Sans répondre à ces besoins immédiats, les avantages des investissements à long terme risquent d'être retardés ou inégaux pour les personnes qui éprouvent les difficultés les plus graves.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ABORDABILITÉ

- **Convertir la subvention aux aînés pour les frais de combustibles et la remise unique sur le carburant pour les propriétaires en une remise universelle sur la consommation d'énergie destinée aux ménages à revenu faible ou modeste :** La subvention aux personnes âgées pour les frais de combustible a été créée pour les aider à compenser le coût élevé du chauffage du combustible au Nunavut, mais il n'existe pas de soutien général pour aider à couvrir les coûts de chauffage d'une maison. Le gouvernement territorial devrait élaborer un programme semblable à celui de la subvention aux personnes âgées pour les frais de combustible, qui est spécialement conçu pour aider les ménages à revenu faible ou modeste à gérer les problèmes d'abordabilité liés à l'énergie.

SÉCURITÉ DU REVENU

- **Harmoniser l'admissibilité et les montants de la Prestation pour enfants du Nunavut (PENU) avec les réalités de la pauvreté dans le Nord :** La PENU fournit actuellement 348 \$ par année par enfant et est limitée aux familles dont le revenu net est de 22 065 \$ ou moins, ce qui limite le soutien aux ménages à revenu très faible. Ce seuil est bien inférieur à la Mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N), qui estime qu'un niveau de vie modeste pour un ménage de cinq personnes au Nunavut varie d'environ 93 000 \$ à 119 000 \$ par année. Par conséquent, la plupart des familles vivant dans la pauvreté sur le territoire sont exclues ou seulement marginalement soutenues. La valeur de la PENU devrait être élargie et restructurée pour harmoniser l'admissibilité avec les seuils de pauvreté de la MPC-N.

RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- **Négocier un engagement fédéral selon lequel les projets d'infrastructure de défense nationale et à double usage fassent appel à la main-d'œuvre locale et contribuent au développement d'une main-d'œuvre à long terme :** Étant donné que les investissements importants du gouvernement fédéral et du secteur privé risquent d'affluer au Nunavut dans le cadre de l'objectif prévu du gouvernement d'atteindre 5 % du PIB en dépenses de défense d'ici 2035, il est impératif que l'accent renouvelé mis sur la souveraineté de l'Arctique se traduise par une amélioration importante du développement humain et du potentiel économique des résidents locaux. Les disparités importantes en matière d'emploi et de participation au marché du travail entre le Nunavut et les résidents des autres territoires du Nord du Canada soulignent l'absence de possibilités économiques. En tant que bailleur de fonds et organisme de réglementation potentiel pour bon nombre de ces projets d'infrastructure de défense et du secteur privé qui sont susceptibles de se dérouler dans l'Arctique, le gouvernement fédéral a un immense potentiel pour orienter ces projets dans une direction propice à une solide mobilisation de la main-d'œuvre locale, à la formation et à la mise à niveau des compétences ainsi qu'au développement humain local.

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- **Investir dans les communautés autochtones pour améliorer la collecte de données et la souveraineté pour mesurer la pauvreté** : Le Nunavut devrait fournir des ressources aux peuples autochtones pour renforcer la collecte de données, la gouvernance et la souveraineté. L'amélioration de la capacité de données est essentielle pour mesurer avec précision les taux de pauvreté sur le territoire et élaborer des solutions ciblées et axées sur la communauté.
- **Créer un plan à long terme visant à combler les lacunes importantes dans les infrastructures de logement, d'énergie, de systèmes alimentaires et de services Internet haute vitesse** : Compte tenu des lacunes importantes en matière d'infrastructure dans les domaines du logement abordable, de l'énergie propre, de la production alimentaire et de la large bande et de la capacité fiscale limitée des territoires, un soutien fédéral soutenu sera nécessaire. Le gouvernement du Nunavut devrait collaborer avec les partenaires gouvernementaux inuits et autochtones pour élaborer un plan d'infrastructure complet comportant des priorités, des échéanciers et des mécanismes de prestation clairs. L'objectif devrait être de combler l'écart en matière d'infrastructure entre le Nunavut et les normes nationales au cours de la prochaine décennie, tout en assurant une planification coordonnée dans tous les territoires du Nord.
- **Élaborer un plan de réinvestissement pour 2030 axé sur la santé et le mieux-être en partenariat avec le gouvernement fédéral** : Ce plan devrait accorder la priorité à :

 - L'amélioration de l'ACE et de la prestation territoriale pour enfants du Nunavut afin de réduire le taux de pauvreté infantile exceptionnellement élevé du territoire vers la moyenne nationale, y compris l'examen d'une prestation complémentaire pour le Nord qui pourrait éclairer une application plus large dans d'autres régions.
 - L'élargissement des places en garderie pour combler les lacunes en matière d'infrastructure et de main-d'œuvre et veiller à ce que les résidents du Nunavut aient accès à des services de garde abordables comparables à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
 - Développer une infrastructure locale d'enseignement des métiers pour les résidents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins, soutenir l'accès à des emplois qualifiés et renforcer l'état de préparation pour les futurs projets d'infrastructure liés aux minéraux critiques et à la défense.

La Fiche de rendement sur la pauvreté est composée de quatre sections et de 13 indicateurs distincts au total. Les quatre sections couvrent différentes dimensions de la pauvreté : la façon dont les Canadiens la vivent au quotidien (section 1), la façon dont elle est mesurée statistiquement (section 2), si les gens peuvent répondre à leurs besoins matériels de base (section 3) et une analyse des mesures législatives prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour réduire la pauvreté (section 4).

Note de la section = somme (indicateur NP × pondération) / 10

ÉCHELLE DE NOTATION (sections 1–3)

Chaque indicateur comporte une échelle de données unique élaborée à partir des données provinciales de 2023 :

- **D** = la moyenne provinciale de 2023
- **1 incrément** = (maximum provincial de 2023 – min) ÷ 12 (12 étapes entre F et A+)
- Les points de données sont arrondis à la note la plus proche

Les notes pondérées (NP) suivent une échelle de 4,3 :

A+ = 4,3	B+ = 3,3	C+ = 2,3	D+ = 1,3	F = 0
A = 4,0	B = 3,0	C = 2,0	D = 1,0	
A- = 3,7	B- = 2,7	C- = 1,7	D- = 0,7	

NOTATION DES PROGRÈS LÉGISLATIFS (section 4)

Classés qualitativement en fonction des mesures prises par les gouvernements du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, à l'aide des rapports, des annonces et des budgets des gouvernements.

- **F – Très inadéquat** : Les mesures échouent; toutes les mesures prises maintiennent les gens à un niveau de pauvreté similaire. La situation risque de s'aggraver.
- **D – Inadéquat** : Seulement une loi sur la pauvreté minimale a été introduite; peu ou pas de progrès dans les efforts existants.
- **C – Stagnant** : Une ou deux politiques importantes ont été présentées, mais des domaines clés comme le logement, l'aide sociale et les programmes destinés aux groupes vulnérables restent sans réponse.
- **B – Adéquat** : Mesures significatives prises pour éliminer la pauvreté; résultats positifs attendus si la tendance se maintient.
- **A – Très adéquat** : Adoption d'une loi solide qui donne des résultats positifs clairs pour les personnes à faible revenu; fait preuve de leadership pour les autres ordres de gouvernement.

PONDÉRATION DES SECTIONS ET FORMULE POUR LA NOTE FINALE

SECTION	PRIORITÉ	PONDÉRATION
Section 1	Expérience de la pauvreté	2,5 / 10
Section 2	Mesurer la pauvreté	3,5 / 10
Section 3	Privation matérielle	2,0 / 10
Section 4	Progrès législatifs	2,0 / 10

SECTION 1 – Expérience de la pauvreté

(pondération de la section : 2,5/10)

Source des données : Sondage en ligne Pollara mené auprès de 6 820 Canadiens adultes du 6 au 21 mars 2026.

Notes pondérées pour refléter la population canadienne selon les données du recensement de Statistique Canada.

Marge d'erreur : ±1,5 point de pourcentage.

INDICATEUR	CE QU'IL MESURE	PONDÉRATION
Pire situation que l'an dernier	% qui se sentent en moins bonne situation financière que l'an dernier	2,5/10
Fardeau des coûts du logement	% qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	2,5/10
Accès aux soins de santé	% de personnes qui déclarent ne pas pouvoir accéder à des soins de santé en tout temps, en raison du coût, du manque de couverture ou de l'incapacité de s'absenter du travail	1,0/10
Adéquation des soutiens	% de bénéficiaires de l'aide sociale qui affirment que les taux ne sont pas assez élevés pour suivre le coût de la vie	2,5/10
Coûts fixes en % du revenu	Dépenses moyennes pour Internet, le transport, l'épicerie et les services publics en proportion du revenu pour les personnes qui gagnent 75 000 \$ ou moins par année	1,5/10

SECTION 2 – Mesurer la pauvreté (pondération de la section : 3,5/10)

Source des données : Enquête canadienne sur le revenu 2024 de Statistique Canada (taux de pauvreté à l'aide de la Mesure du panier de consommation, base de 2023 ; insécurité alimentaire combinant des taux négligeables, modérés et graves) ; Enquête sur la population active de Statistique Canada, mars 2026 (chômage).

INDICATEUR	CE QU'IL MESURE	PONDÉRATION
Taux de pauvreté	% des Canadiens vivant sous le seuil officiel de pauvreté (MPC)	4,0/10
Taux de chômage	% de la population active sans emploi	2,0/10
Taux d'insécurité alimentaire	% présentant une insécurité alimentaire négligeable, modérée ou grave	4,0/10

SECTION 3 – Indice de défavorisation matérielle (pondération de la section : 2,0/10)

Source des données : La même enquête nationale de Pollara. Utilise un indice de privation matérielle (IPM) à 11 articles – une mesure de la pauvreté non fondée sur le revenu validée à l'échelle internationale qui examine les biens et les activités qu'un ménage ayant un niveau de vie acceptable devrait avoir.

Remarque importante : La méthodologie a changé en 2024 – la liste des articles est passée de 14 à 11, et le seuil « gravement inadéquat » est passé de 5 à 3 articles manquants. Par conséquent, les données de 2023 et 2025 ne sont pas directement comparables.

INDICATEUR	CE QU'IL MESURE	PONDÉRATION
Niveau de vie gravement inadéquat	% de personnes n'ont pas les moyens d'acheter plus de 3 articles de l'indice IPM	6,0/10
Niveau de vie inadéquat	% de personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter plus de 2 articles de l'indice IPM	4,0/10

SECTION 4 – Progrès législatifs (pondération de la section : 2,0/10)

Source des données : Rapports, annonces et budgets des gouvernements depuis avril 2025. Cette section est évaluée qualitativement – il n'y a pas de valeur numérique.

À PROPOS DE CE RAPPORT

2026

Auteurs :

Phil Ozga – Chef du réseau et des relations gouvernementales

Shawn Boyle – Gestionnaire, Défense des intérêts et relations gouvernementales

Oona Palmer – Agente des politiques et du défense des intérêts

Dana Vreeswijk – Agente des politiques et du défense des intérêts

À propos de Banques alimentaires Canada

Banques alimentaires Canada est le chef de file de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Canada. Notre mission est de faire preuve de leadership à l'échelle nationale pour soulager la faim aujourd'hui et prévenir la faim demain, en collaboration avec le réseau des banques alimentaires partout au pays. Depuis plus de 40 ans, les banques alimentaires aident les gens en situation d'insécurité alimentaire au Canada. Plus de 5 500 banques alimentaires et organismes communautaires unissent leurs forces pour servir les personnes les plus vulnérables. Cette année, elles ont reçu près de 2,2 millions de visites par mois, selon les données de notre Bilan Faim.





© 2026 par Banques alimentaires Canada. Tous droits réservés.

foodbankscanada.ca

f  **in**  **@foodbankscanada**